

**Montréal veut faire
«légaliser» le sabot**

page A 2

**La guerre Iran-Irak
profite au Canada?**

page A 5

**Les banques devront
accroître les risques**

page A 9

la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

100 ans

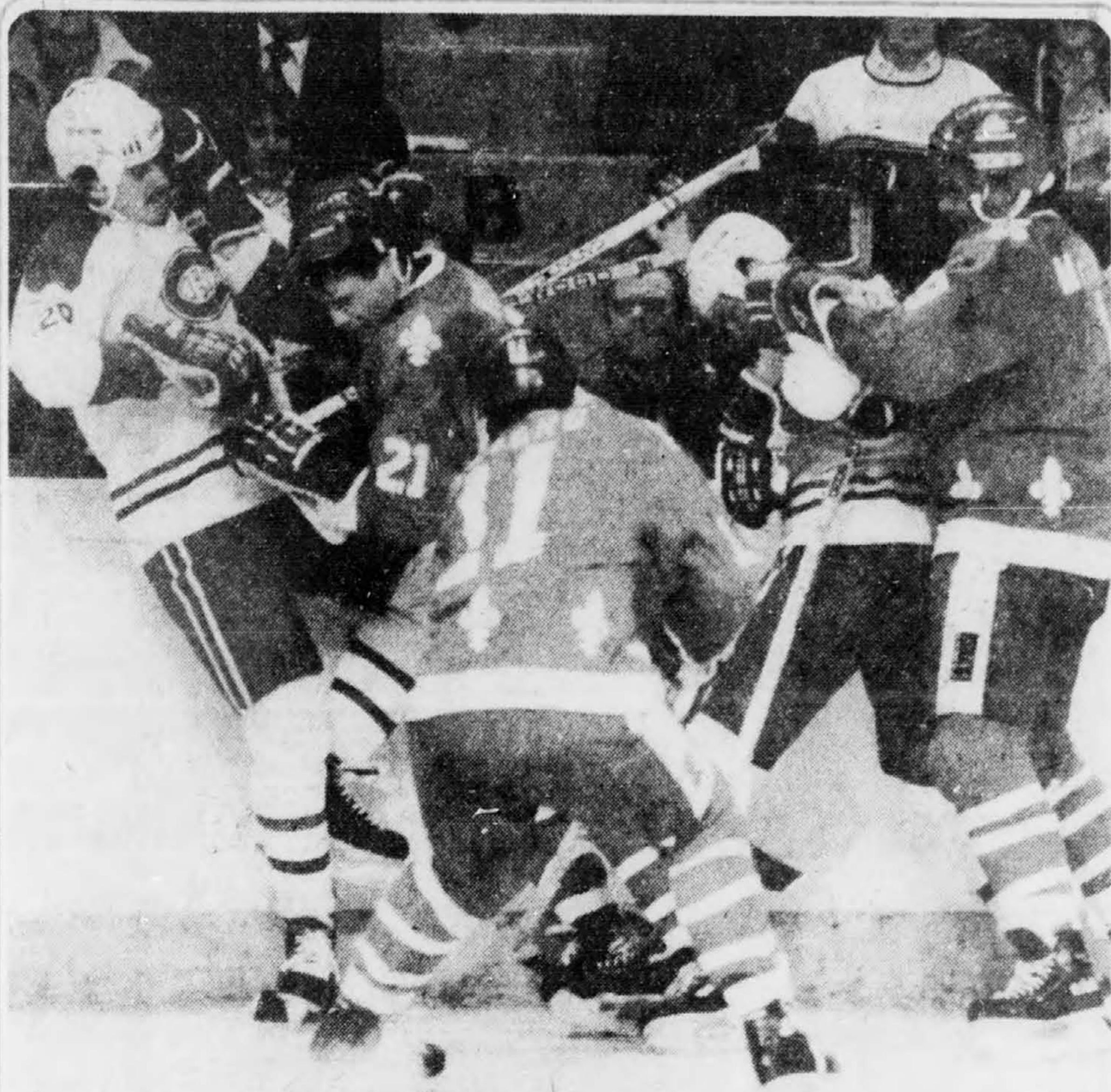
LA MÉTÉO: FAIBLE NEIGE, VENTS MODÉRÉS,
MIN.: -6°, MAX.: 0°.
DEMAIN: DÉGAGEMENT. DÉTAILS PAGE A 2

Sears
Meilleurs vœux
Meilleures affaires
En vigueur jusqu'au 10 décembre

35cents

HORS DE LA ZONE METROPOLITAINE 45c

MONTRÉAL, VENDREDI 2 DÉCEMBRE 1983, 99^e ANNÉE, n° 280, 68 PAGES, 4 CAHIERS •



Les Nordiques battent le Canadien au Forum

Les Nordiques se sont sauvés avec la rondelle sur ce jeu et avec une victoire de 6-3 contre le Canadien hier au Forum. C'était leur premier triomphe à Montréal en saison régulière. photo Denis Courville, LA PRESSE

EN PLUS DE RELANCER LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE AU PROFIT DES LOCATAIRES

Les programmes de subvention freinent la hausse des loyers

Les programmes gouvernementaux de subvention à la construction résidentielle n'ont pas seulement permis aux Québécois d'accéder à la propriété, mais ils ont aussi eu un effet modérateur sur les hausses de loyers subies par les locataires (environ un million).

FRANÇOIS BERGER

Le programme de subvention de \$3 000 du gouvernement fédéral, terminé en mai dernier, et le programme du gouvernement du Québec, Corvée-Habitation, notamment, ont relancé la construction domiciliaire au profit des locataires essentiellement: la majorité des nouveaux propriétaires étant auparavant locataires, les logements qu'ils ont laissés vacants ont fait monter les surplus de logements locatifs, de telle sorte que les loyers ont progressé lentement.

Le taux d'occupation des logements locatifs (immeubles de six unités et plus) est passé de 2,7 p. cent, il y a un an, à 3,2 p. cent en octobre dernier dans la

région de Montréal, selon le dernier relevé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Cela représente environ 16 000 logements vides.

Selon la SCHL, les maisons unifamiliales neuves subventionnées (prix de \$50 000 à \$60 000) et les logements en copropriété se vendant entre \$40 000 et \$70 000 ont constitué les principaux concurrents du marché locatif depuis un an. Les nombreux logements locatifs (souvent de grands logements) laissés vacants par les nouveaux propriétaires ont élargi le choix de ceux qui sont restés locataires et ont entraîné en même temps une modération dans les hausses de loyers (qui devraient être d'environ 7 p. cent cette année).

À la Régie du logement du Québec, on note une nette diminution des demandes de fixation de loyers, qui totalisent 31 000 entre janvier et octobre. Il s'agit d'une baisse de 23,4 p. cent par rapport à 1982.

L'an dernier, les propriétaires qui se sont adressés à la Régie

réclamaient des augmentations de loyer de 25,8 p. cent en moyenne, mais la Régie leur a accordé des hausses moyennes de 14,8 p. cent.

«Cette année (1983), ces augmentations seront deux fois moindres», a indiqué un porte-parole de la Régie.

La situation actuellement favorable aux locataires fait dire à M. Gilles Gagnon, du bureau de Montréal de la SCHL, que 1983 aura été «l'année des locataires». Les propriétaires demandent cette année des augmentations moins fortes, ajoute-t-il.

Pour M. Albert Magnan, économiste de l'Association des propriétaires d'immeubles locatifs du Québec (PROPIQ), l'effet des programmes d'aide à la construction est pernicieux sur le marché locatif. Les propriétaires doivent s'en tenir à des augmentations de 7 p. cent, tandis que l'évaluation foncière des immeubles locatifs grimpe de 10,5 p. cent, déplore-t-il par ailleurs. M. Magnan estime que

voir LOYERS en A 2

LES P'TITS CHÉRIS



APRÈS TOUT, QUAND LES PIGEONS NOUS FONT DES CROTTES SUR LA TÊTE, ÇA NE DÉCLENCHE PAS UNE OPÉRATION POLICIERE.

LE FONDS DE LA FIERTÉ ATTEINDRA, EN 1984, \$3,3 MILLIONS
Drapeau: l'état de morosité tend à disparaître

«La fierté a une ville, Montréal». Elle a aussi un fonds: le Fonds de la fierté, \$2,6 millions y ont été investis en 1983. L'objectif de la prochaine année, lui, a été fixé à \$3,3 millions.

YVON LABERGE

Ces chiffres ont été rendus publics hier par M. Pierre Brunet, coprésident avec M. Paul Paré du conseil d'administration du Fonds de la fierté, lors du premier déjeuner-bénéfice de la fierté (un déjeuner que l'on pro-

met annuel). Les sommes du Fonds de la fierté serviront à promouvoir la fierté des Montréalais dans le cadre d'une campagne lancée il y a six mois dans les médias d'information.

En 1983, les contributions versées à ce Fonds sont les suivantes: les médias ont participé massivement en accordant de l'espace publicitaire dans les journaux et en offrant du temps d'antenne gratuitement à la télévision et la radio pour un montant de \$2 millions; la Ville de Montréal y a investi \$443 000 et

les hommes d'affaires, \$238 000, en tout \$2,6 millions.

En 1984, la participation des médias est estimée à \$2,3 millions. Celle de la Ville diminue pour plafonner à \$400 000 alors que les gens d'affaires devraient souscrire \$613 000. La campagne de promotion «La fierté a une ville» mettra l'accent, en 1984, sur l'habitation, la culture, l'industrie et le commerce. Elle veut aussi s'adresser à une plus large couche de la population montréalaise.

Le Fonds de la fierté est administré par la Chambre de com-

merce du district de Montréal. C'est également elle qui reçoit les contributions qui sont ensuite déposées dans un compte en fidéicommis.

Le grand déjeuner d'hier a rassemblé 1 200 personnes à \$50 le couvert au Palais des congrès, dans le centre-ville. Le conférencier invité: M. Jean Drapeau, maire de Montréal ou encore, comme il a été présenté, «M. Fierté». A la table d'honneur, la trentaine de personnes qui composent le conseil d'administration du Fonds de la fierté... «toutes» des hommes.

Comme si, ont dit à la sortie quelques femmes présentes au déjeuner: «La fierté n'était pas femme!»

Le maire Drapeau a rappelé que Montréal s'est gagnée une crédibilité avec les événements internationaux qui y ont été présentés et le dynamisme qui l'anime. Montréal a aussi traversé des épreuves et elle a souffert de handicaps dans son histoire passée et dans son histoire récente.

voir DRAPEAU en A 2

L'Église ne peut justifier l'homosexualité et condamne la vie sexuelle en dehors du mariage

CITÉ DU VATICAN (AFP) — La masturbation doit être «dé-dramatisée» et les homosexuels doivent être «accueillis avec compréhension» sans pour autant qu'on leur accorde une justification morale, demande l'Église catholique dans un document publié hier, qui réaffirme en même temps la valeur de la pudeur et de la chasteté.

Dans ce document, intitulé «Orientations éducatives sur l'amour humain — traits d'éducation sexuelle et signé par le cardinal William Baum, préfet de la Congrégation pour l'éduca-

tion catholique et Mgr Antonio Javierre, secrétaire, le Vatican affirme en substance que les enfants doivent recevoir une éducation sexuelle «prudente et progressive, mais en même temps positive et convaincante», le silence n'étant pas une règle valable en la matière.

La masturbation, souligne le texte, est «un grave désordre moral», mais elle doit être «dé-dramatisée» par l'éducateur, qui ne doit pas refuser au sujet «son estime et sa bienveillance». Blâmable parce qu'elle constitue un usage de la faculté sexuelle

contredisant la finalité de celle-ci voulue par Dieu, c'est-à-dire l'amour et la vie, la masturbation est en fait, comme les autres formes d'auto-erotisme, le symptôme de problèmes beaucoup plus profonds qui provoquent une tension sexuelle. Aussi, l'éducateur doit-il orienter son action davantage vers les causes que vers la répression directe de ce phénomène.

Quant à l'homosexualité, «qui empêche le sujet de parvenir à sa maturité sexuelle», c'est un problème qui doit être assumé et

par le sujet et par l'éducateur en toute objectivité.

«Dans l'action pastorale, les homosexuels doivent être accueillis avec compréhension et soutenus dans l'espérance qu'ils surmonteront leurs difficultés personnelles», souligne le document. Leur culpabilité sera jugée avec prudence, mais on ne peut pratiquer aucune méthode pastorale qui accorderait à ces actes une justification morale.

La famille, indique le texte, est le lieu privilégié pour l'éducation des jeunes. Face à une culture «qui banalise en grande

partie la sexualité humaine parce qu'elle conduit à l'interpréter et à la vivre de façon appauvrie en la reliant uniquement au corps et au plaisir égoïste», les parents doivent offrir à leurs enfants une formation à la sexualité «orientée, élevée et intégrée par l'amour, qui seul la rend vraiment humaine».

En ce qui concerne le mariage, le Vatican souligne qu'il est important que les époux aient une véritable connaissance des méthodes naturelles de régulation de leur fertilité. Le document

voir ÉGLISE en A 2

Reagan incite Gemayel à se rapprocher davantage d'Israël

page C 14

certificats de
DÉPÔT GARANTI
doublement avantageux
TRUST GENERAL
Institution membre de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Montant maximum garanti: 60 000 \$ par client

11%
(5 ans)
Intérêt annuel
Dépôt minimum 1 000 \$

10 1/2% **9 1/4%**
(3 ans) (15 mois)
Intérêt annuel Intérêt à l'échéance
Dépôt minimum 1 000 \$

• 1 chance de gagner par dépôt de 1 000 \$ pour 1 ou 2 ans
• 2 chances de gagner par dépôt de 1 000 \$ pour 3, 4 ou 5 ans
• Les dépôts garantis d'épargne-trésorerie sont aussi admissibles au concours.
Date limite: 10 décembre 1983. Début des ventes: 1983.
Montréal/Université: 1100, Université 871-7200
Montréal/Place-Ville-Marie: Galerie-les Boutiques, 861-8383
Outremont: 1, Vincent d'Indy 739-3285

NOUVELLE SUCCOSSALE
VILLE MONT-ROYAL: CENTRE ROCKLAND, 341-1414
Laval/Chomedey: Place du Carrefour, 687-6790
Granby: 398, Principale, 278-8461

20 AN NOËL EN OR
PASSEZ
L'OR À GAGNER!

ÉGLISE

SUIVE DE LA PAGE 1

rappelle que la contraception «entre en contradiction avec les idéaux chrétiens et les lois morales de l'Église est maîtresse».

D'autre part, dans un chapitre consacré à «quelques problèmes particuliers», l'Église condamne la vie sexuelle en dehors du mariage: c'est seulement dans le cadre du mariage, explique-t-on, que l'amour devient total, fidèle et fécond, conformément à la volonté de Dieu.

«Les relations sexuelles en dehors du mariage constituent un désordre grave parce qu'elles sont une expression réservée à une réalité qui n'existe pas encore (dans le cas des relations pré-conjugales), elles ne se vérifient pas, dans la réalité de la vie de deux personnes qui n'ont pas encore constitué une communauté définitive, avec la reconnaissance de la société civile et, pour les catholiques, de la société religieuse».

La Congrégation pour l'éducation catholique attire également l'attention sur le danger représenté par la drogue. «Certaines substances psychotropiques augmentent la sensibilité au plaisir sexuel et diminuent de façon générale la capacité d'auto-contrôle et par conséquent de défense: l'abus prolongé de la drogue porte à la destruction physique et psychique. La situation psychologique et le contexte humain d'isolement, d'abandon et de révolte dans lequel vivent les drogués créent des conditions portant facilement à des abus sexuels».

L'Église insiste d'autre part sur la maturité et l'équilibre

psychique des personnes chargées de l'éducation sexuelle. Elle affirme que l'éducation individuelle est préférable à celle donnée en groupe, et demande aux éducateurs «objectivité et prudence».

La Congrégation pour l'éducation catholique fait observer que «certains textes scolaires sur la sexualité, à cause de leur caractère naturaliste, sont nuisibles aux enfants comme aux adolescents. Plus nuisible encore peut être le matériel graphique et audiovisuel lorsqu'il présente crûment des réalités sexuelles auxquelles l'élève n'est pas préparé et qui provoquent chez lui des impressions traumatisantes ou suscitent en lui des curiosités malsaines qui le conduisent au mal».

Le document fait l'éloge de la pudeur, «composante fondamentale de la personnalité», qui peut être considérée sur le plan éthique comme «la conscience éveillée qui défend la dignité de l'homme et l'amour authentique».

Enfin, l'Église relève la responsabilité de l'État, qui «doit protéger les citoyens contre l'abus des mineurs et toute forme de violence sexuelle, la dégradation des mœurs, la permissivité et la pornographie».

Le texte de ce document, qui compte une quarantaine de pages, est élaboré à partir des encycliques de Jean-Paul II et de ses prédécesseurs, ainsi que de différents documents et interviews des papes. Il n'apporte pas, selon les observateurs, de changements importants à la position de l'Église concernant la sexualité, position exposée à plusieurs reprises ces derniers mois par Jean-Paul II.

SABOT DE DENVER: PROJET D'AMENDEMENT À LA CHARTE DE MONTRÉAL

Il faudra quatre contraventions et au moins une condamnation

■ QUEBEC (PC) — La police de la Communauté urbaine de Montréal ne pourra désormais immobiliser un véhicule pour le seul motif que son propriétaire a négligé de payer des contraventions.

Selon le projet d'amendement à la charte de la ville de Montréal qui a été présenté hier à l'Assemblée nationale, un véhicule ne pourra être immobilisé par un sabot de Denver que si son propriétaire a négligé de payer au moins quatre contraventions et qu'au moins une condamnation ou une sommation lui a été signifiée relativement à l'une de ces contraventions.

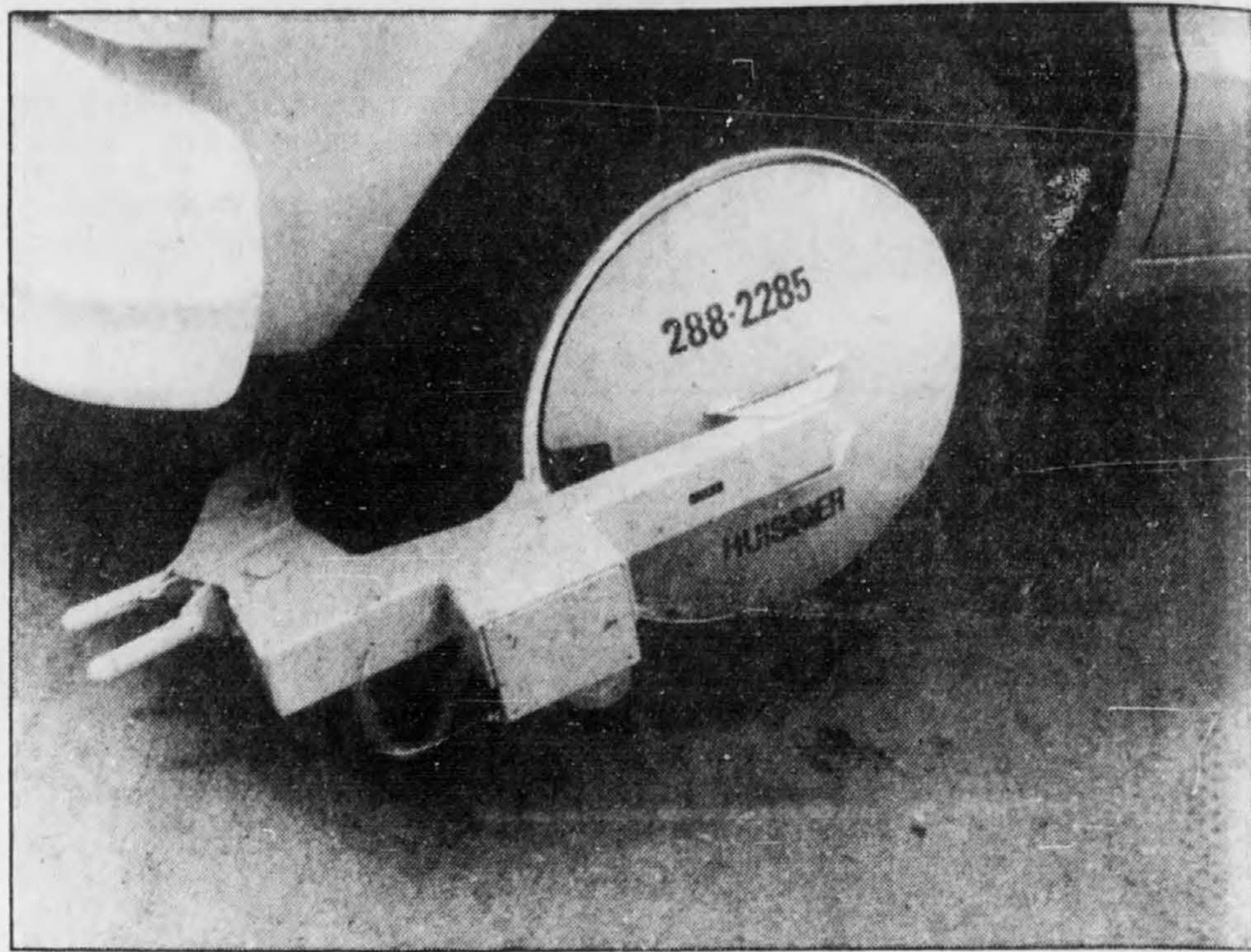
Si elle est adoptée, la nouvelle charte de la ville de Montréal restreindra l'utilisation du dispositif jaune qui est devenu le cauchemar des Montréalais et qui a été contesté devant plusieurs tribunaux.

Le projet de loi précise par ailleurs que lorsque le véhicule d'un contrevenant est immatriculé à l'extérieur du Québec il pourra être immobilisé en considérant seulement que quatre contraventions sont impayées, sauf si le contrevenant a signifié par écrit à la cour un avis d'intention de contester l'une de ces contraventions.

Mai 1980

Les contraventions pouvant entraîner l'immobilisation devront avoir été commises après le premier mai 1980.

Le «sabot de Denver» pourra toutefois être utilisé non seulement pour les infractions de stationnement mais à la suite de



Les amendements proposés à la charte de la ville de Montréal rendront plus sévères les critères autorisant le pose du sabot de Denver.

photothèque LA PRESSE

contraventions relatives à quelque disposition d'une loi ou d'un règlement de circulation.

La Charte actuelle de la ville de Montréal autorise l'immobilisation du véhicule à l'égard duquel plus de trois contraventions de stationnement ont été constatées et impayées.

Dans le cas où une personne change son véhicule, les contraventions non payées avec le véhicule précédent ne peuvent être transférées. Avec le projet de modification de la charte, le dossier des contraventions ne «suit» plus le véhicule mais plutôt son propriétaire.

Depuis l'introduction du sabot de Denver le 18 juillet dernier, la Ville de Montréal a recueilli \$1 million après avoir apposé 4,000 sabots.

La Ville de Québec songe également à recourir au sabot de Denver pour forcer les contrevenants à payer les amendes.

DRAPEAU

SUIVE DE LA PAGE 1

Invité, en conférence de presse, à préciser sa pensée, le maire a évité les questions. Il ne veut citer aucun événement récent. Même pas la Loi 101, ni la Loi 46 sur la Communauté urbaine de Montréal. Encore moins le gouvernement du Parti québécois au pouvoir depuis 1976 et que les hommes d'affaires ont tenu longtemps comme responsable de tous les maux dont a souffert la métropole. «Je n'ai pas à identifier les handicaps. Je dis qu'il y en a (...). Ce que je dis, c'est que l'état de morosité que nous connaissons à Montréal est en train de disparaître. Ça commence à changer.»

Le maire est-il satisfait des amendements que le ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, M. Gérard Godin, veut apporter à la Loi 101? «Nous sommes allés à Québec dire ce que nous avions à dire. S'ils décident d'ignorer ce que nous avons dit, ils peuvent l'ignorer.» Invité encore une fois à préciser, il a répondu: «Si Québec me demande si je suis satisfait des amendements, je répondrai à eux. Pas à vous...» (lire les journalistes)

Avant de rencontrer les journalistes, le maire Drapeau a lancé un cri du coeur aux hommes d'affaires: «Montréal, Montréal, Montréal, on y revient toujours!»

LOYERS

SUIVE DE LA PAGE 1

1984 sera différent parce que les surplus de logements vont se résorber à la faveur de l'absence de construction dans le secteur multifamilial.

À la SCHL, on note que la fin des programmes de subvention va ramener le nombre total de mises en chantier à environ 30 000 en 1984, comparativement à 37 000 cette année. Ce rythme devrait se maintenir pendant quelques années encore, et les mises en chantier n'atteindront que 20 000 à 22 000 à partir de 1990 en raison des changements démographiques, indique la SCHL.

Devant les modifications profondes du marché de l'habita-

tion, l'industrie de la construction domiciliaire doit se tourner, et au plus vite, du côté de la restauration des logements, considère l'agence fédérale, qui vient de commander une étude sur le marché de la restauration résidentielle en collaboration avec l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ). Le tiers du stock de logements au Québec est plus âgé que 30 ans, et il s'agira de 45 p. cent en 1990 (c'est là que se trouve le nouveau marché des entrepreneurs).

À Québec, le développement d'une industrie de la restauration préoccupe également le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur, qui vient de recevoir un rapport d'étude sur la question.

GILLES NORMAND

Ce projet, qui fait partie d'un vaste plan de revitalisation du quartier latin compris entre les rues Sherbrooke, Saint-Antoine, Amherst et Saint-Laurent, à Montréal, consiste essentiellement en l'aménagement d'une véritable Place du Quartier Latin et dont les travaux comprendront notamment la démolition du Palais du Commerce, sis à l'angle de la rue Saint-Denis et du boulevard de Maisonneuve.

Les promoteurs ont prévu une période de cinq ans pour la réalisation complète du projet, à compter du début de 1984, alors que l'importante somme de \$35 millions serait immédiatement injectée pour en accomplir la phase 1. Les \$20 millions supplémentaires seront ajoutés en 1986, pour permettre la réalisation de la deuxième et dernière étape.

Cette Place du Quartier Latin sera située dans un espace plus étroit que le vaste ensemble entourant l'Université du Québec, soit entre les rues Berri et Ontario, l'avenue Savoie et le boulevard de Maisonneuve. Il s'agit d'un projet dont l'exécution sera due à l'association de trois partenaires: la Fondation Saint-Denis, qui a pour principal mandat de revitaliser le quartier latin et dont le président est M. Claude Picolo, les Entreprises Duroc, le constructeur qui assurera tout le financement et dont le président est M. Jean-Paul Tessier, de Montréal, et enfin la firme d'architectes Lagacé, Massicotte et Gilon, représentée dans le dossier par M. Roland Massicotte.

Une place publique La Place du Quartier Latin sera une place publique contenant trois îlots d'édifices à vocations diversifiées, c'est à dire comprenant des espaces résidentiels, des espaces à bureaux et des aménagements destinés à des services gouvernementaux. Des négociations ont été amorcées avec le gouvernement du Québec, en décembre 1982. Deux



René Ste-Marie, coordonnateur de projets de recherche et d'animation à la Fondation Saint-Denis.



Claude Picolo, président de la Fondation Saint-Denis.

photos Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE

ministres en particulier sont intéressés par ce projet. Il s'agit de Clément Richard, pour les Affaires culturelles, et Rodrigue Biron, à l'Industrie et au Commerce.

Aucune subvention, aucune aide financière n'ont été demandées au gouvernement. On voudrait simplement que des services gouvernementaux viennent loger dans les nouveaux édifices qui seront érigés dans la Place du Quartier Latin, dont ils seraient locataires, ce qui constituerait un revenu important pour l'administration des lieux. On attend toujours la réponse de Québec.

La première étape, échelonnée sur deux ans, prévoit d'abord la démolition de l'immeuble du Palais du Commerce, à l'angle de la rue Berri et du boulevard de Maisonneuve. On réaménagera l'espace de stationnement sis à l'angle des rues Ontario et Berri, où sur une partie du site s'élèvera un édifice abritant une centaine d'unités de logement sur une surface totale de 100 000 pieds carrés. Ces logements seraient destinés à la population qui travaille dans le quartier ou qui le fréquente. Et, sur un emplacement représentant aujourd'hui les

deux tiers de l'espace occupé par le Palais du Commerce, on construira un édifice à bureaux, qu'on souhalterait occupé par des services gouvernementaux et par des organismes intéressés à la culture et aux communications.

Un vaste espace central, où la Place du Quartier Latin sera identifiée dès la phase 1 des travaux, sera aménagé de façon à favoriser la circulation piétonnière. Cette première étape nécessitera un investissement de \$35 millions.

La deuxième étape, elle, débutera en 1986 et se prolongera jusqu'en 1987. Elle consistera à grossir le bassin de logements et celui des espaces à bureaux, moyennant un autre investissement de l'ordre de \$20 millions.

La Place du Quartier Latin va déboucher sur la Place Borduas, qui s'étend sur l'ancienne rue Emery jusqu'à la rue Sanguinet. Plus tard, un deuxième axe piétonnier donnera accès à la bibliothèque nationale, rue Saint-Denis.

Toutes les études préparatoires à l'exécution du projet, ainsi que les propositions proprement dites ont été faites en consultation

avec les principaux services municipaux concernés, nous assure M. Picolo. Ces services sont, notamment: la CIDEM (Commission d'initiative et de développement économiques de Montréal), le comité exécutif, le service d'urbanisme, celui des travaux publics et la Commission de transport de la CUM.

En même temps qu'on annoncera le début des travaux, en 1984, la Fondation Saint-Denis rendra publique le contenu de cinq études menées dans le quartier depuis deux ou trois ans et qui concernent la population, les établissements commerciaux sur les rues Saint-Denis et Saint-Hubert, le design urbain et la notion de quartier latin, et l'histoire. Une quinzaine d'étudiants et quatre professeurs du module de gestion urbaine de l'UQAM ont collaboré vaillamment à ces recherches et études. Ont aussi participé aux travaux le groupe d'urbanistes Lahaie et Ouellet, de même que la société Sorecom qui a fait des études permettant d'apporter une notion du quartier latin.

La mise en chantier du projet devrait être annoncée officiellement au tout début de 1984.

Drummondville pourra encore servir de tête de Turc

■ QUEBEC (PC) — Les auteurs de la revue satirique CROC ont failli perdre le droit de se moquer gentiment d'une de leurs cibles préférées, la ville de Drummondville.

Un projet de loi privé est actuellement à l'étude devant l'Assemblée nationale et l'article premier de ce projet vise à interdire l'utilisation du nom de cette ville ou de ses armoiries sans l'autorisation du conseil municipal.

Mais le greffier de Drummondville, M. Laurent Bernier, a expliqué que le projet de loi ne visait nullement les auteurs du mensuel satirique.

«On ne veut pas s'en prendre à CROC. Leurs articles sur Drummondville sont parfois méchants mais ça nous fait connaître, ça nous donne de la publicité», a dit M. Bernier.

Il a expliqué que la Ville avait demandé un amendement à sa Charte pour interdire l'utilisation du nom et des armoiries de la ville à la suite des abus survenus lors de la dernière campagne électorale municipale, au début de novembre.

Des candidats ont utilisé le nom et l'écusson de la ville dans leur publicité de façon exagérée et susceptible d'induire les électeurs en erreur, a notamment signalé le greffier.

Mais il n'est aucunement question d'empêcher une revue ou un média d'information de parler de Drummondville dans ses pages, a conclu M. Bernier.

Depuis quelques années, la revue CROC, publiée mensuellement à Montréal, ironise sur la ville de Drummondville qu'elle décrit comme la ville la plus ennuyée du Québec et sur ses habitants.

L'île Biron deviendra une réserve écologique

■ QUEBEC (PC) — Le Québec a décidé d'acquérir par voie d'expropriation l'île Biron, dans l'archipel des Îles de la Madeleine, afin d'y créer une réserve écologique.

Selon le directeur des réserves écologiques à l'Environnement, M. Léopold Gaudraul, le gouvernement juge qu'il est essentiel d'agir rapidement dans ce dossier.

Il a précisé que la réserve écologique ne couvrira pas toute la superficie de l'île qui est de huit acres, une partie pourrait servir de réserve faunique ou de parc de conservation.

L'île Biron présenterait sur le plan écologique des caractéristiques rares et représentatives: elle aurait entre autres conservé sa forêt de conifères primiti-

ves. On y rencontre également les éléments végétaux caractéristiques des Îles de la Madeleine, des falaises abruptes et des dunes représentatives du milieu physique de ce territoire québécois.

L'île est actuellement propriété de la société Sarep, la société acadienne de recherches pétrolières et SOQUIP possède des actifs dans cette entreprise.

La réserve écologique est un territoire dont les terres sont protégées par une loi dont le but est la conservation permanente d'échantillon de la diversité des milieux naturels de la province.

Environnement-Québec s'est engagé à consulter la population des Îles de la Madeleine dès que la décision finale sur le statut de l'île sera prise.

La Quotidienne	à trois chiffres		à quatre chiffres	
	Tirage d'hier	115	2578	

LA MÉTÉO

DATE: Vendredi 2 décembre 1983
AUJOURD'HUI: Min.: -6 Max.: 2
NÉBULOSITÉ CROISSANTE
SUIVIE DE FAIBLE NEIGE

DEMAIN: VENTS MODÉRÉS

Québec			États-Unis			
Min.	Max.	Aujourd'hui	Min.	Max.	Min.	
-10	-4	Nuag., neige	Boston	-1	8 N.-Orléans	13
-7	-2	Nébul., neige	Buffalo	-4	0 Pittsburgh	-4
-7	-1	Nuag., neige	Chicago	-7	-4 S. Francisco	9
-7	-2	Nuag., neige	Miami	-20	29 Washington	3
-9	-2	Nuag., neige	New York	4	8 Dallas	2
-9	-2	Nuag., neige				
-9	-2	Nuag., neige				
-9	-2	Nuag., neige				
-9	-2	Nuag., neige				
-9	-2	Nuag., neige				
-10	-2	Nuag., neige				
-11	-4	Nuag., neige				

Canada			les capitales			
Min.	Max.	Aujourd'hui	Min.	Max.	Min.	
-3	6		Amsterdam	-4	7 Madrid	4
-11	-13		Athènes	8	11 Moscou	-8
-22	-11		Acapulco	22	32 Mexico	11
-22	-11		Berlin	-6	0 Ocho	-10
-19	-7		Buenos Aires	-3	6 Paris	1
-6	2		Copenhague	-2	8 Rome	2
-3	4		Genève	-8	-2 Séoul	-3
-1	7		Hong Kong	15	20 Tokyo	8
-1	7		Le Caire	15	25 Trinidad	25
-1	7		Lisbonne	12	19 Vienne	3
-1	7		Londres	-4	7	

Le taux de la taxe baissera, mais le fardeau fiscal augmentera, à Laval

■ Le maire de Laval a déclaré hier qu'il n'était pas question qu'en 1984 son administration laisse le taux de la taxe municipale à \$2,53 1/2 par \$100 d'évaluation, dans le seul but de

le garder le plus près possible de celui qu'impose Montréal.

«Il a déjà été décidé, dit-il, que le taux actuellement en vigueur sera abaissé à un niveau maximal \$2,20. Nous aurions certaine-

ment pu le laisser comme il est présentement (\$2,53 1/2) afin de le garder près de celui de la métropole. Mais notre politique est de ne pas taxer inutilement nos con-

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

tribuables. Nous avons réalisé des économies de \$4,3 millions durant l'exercice qui prendra bientôt fin et nous allons les employer».

Etant donné la hausse importante du rôle d'évaluation, les autorités municipales ont pensé à plusieurs hypothèses afin de ne pas augmenter de plus de \$100 le fardeau fiscal des Lavallois.

Un bon système... avec le bon numéro

■ Le merveilleux système téléphonique dont s'est dotée LA PRESSE fonctionne vraiment très bien... quand on donne le bon numéro. En effet, dans le bas de vignette annon-

çant hier la mise sur pied du nouveau service téléphonique, une erreur s'est glissée: pour joindre les annonces classées, il faut signaler 285-7111.



Les anges gardiens imposent le respect, du moins auprès des jeunes, s'il faut en croire la démonstration qu'ils ont faite hier.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Les anges gardiens font fuir les petits diables du métro

Les anges gardiens ont fait fuir les petits diables du métro en se présentant à la station Villa-Maria, hier midi. Les jeunes ont assimilé ces hommes aux bérets rouges à des policiers. Ils ont eu peur d'une nouvelle rafle.

MARTHA GAGNON

La scène était plutôt cocasse. En les apercevant, un petit groupe d'étudiants du collège privé Villa-Maria a quitté la station à toute vitesse. Inquiets, d'autres jeunes sont restés à l'extérieur, le nez collé à la vitrine pour observer ces anges étranges, costumés, décorés de médailles, qui se promenaient ici et là, sur les différents étages. « C'est comme la police; ils veulent nous faire peur », a lancé un garçon qui figurait parmi ceux qui ont été appréhendés, mardi. Par bravade, il a ensuite fait un signe de la main démontrant qu'il ne craignait rien. Quelques minutes plus tard, il disparaissait lui aussi.

Désireux sans doute de profiter de l'occasion qui leur était offerte de faire mousser leur

publicité, les anges gardiens ont fait une apparition éclair qui a étonné même les usagers. Certains ont trouvé leur présence quelque peu gênante. « Ce n'est pas eux qui vont régler les problèmes; on ne les voit jamais », a laissé échapper une dame.

Quartier général

L'un des membres du groupe a confirmé que c'était la première fois qu'ils mettaient les pieds à Villa-Maria. Pourquoi? « Simplement pour exercer une surveillance, parler avec les jeunes, leur donner notre numéro de téléphone ». Selon eux, il est vrai qu'il y a de plus en plus d'enfants et d'adolescents qui font du métro leur quartier général. « L'autre soir à Berri-Dumontigny, ils étaient une vingtaine qui s'amusaient à barbouiller des affiches, à briser du matériel et à déranger les passants. Nous sommes intervenus pour les calmer ».

L'opération policière qui s'est déroulée à Villa-Maria a suscité bien des commentaires. Plusieurs usagers du métro ont téléphoné à LA PRESSE pour se plaindre des agissements des

jeunes. Tous les gens interrogés à l'intérieur de la station, le lendemain de la rafle, ont déclaré qu'ils étaient satisfaits de la décision des autorités policières.

L'an dernier, une opération semblable avait eu lieu au même endroit, au cours de l'hiver. À la suite de plaintes de citoyens, la police avait appréhendé quelques jeunes. L'incident avait fait peu de bruit à l'époque, le nombre de jeunes arrêtés étant beaucoup moins élevé.

A-t-on exagéré?

La question qu'il convient de se poser est la suivante: a-t-on exagéré les faits? Si l'on se fie aux nombreuses réactions des gens il semble bien que les jeunes méritaient leur semonce. Quant à savoir si la police a utilisé les bons moyens, les opinions divergent. Un chauffeur d'autobus qui travaille dans le secteur espère que les choses vont changer: « Ça n'avait plus de sens; on ne pouvait même plus téléphoner tellement il y avait de la turbulence certains jours. La station est surtout fréquentée par des personnes

âgées qui ont le droit de se promener en toute tranquillité. Pour assurer la sécurité des usagers, il est arrivé que l'on soit obligé de stopper les escaliers mobiles qui s'étaient transformés en glissoires, en terrains de jeux ».

Comme à l'habitude, la Commission de transport de la CUM a déclaré que le nombre de plaintes concernant le « flânage » des jeunes est minime. Selon un porte-parole du service des relations publiques, on ignorait qu'il y avait des problèmes à la station Villa-Maria. « Le personnel affecté à la sécurité ne peut être partout à la fois; il y a 60 stations de métro. Comment voulez-vous assurer une surveillance adéquate. C'est impossible », explique M. Auclair.

La police, elle, maintient qu'elle a agi correctement en sensibilisant les parents au phénomène. Et selon elle, la seule façon de créer un impact important, c'était d'arrêter tout le groupe.

Hier, à Villa-Maria c'était le calme après la tempête! Il y avait plus de jeunes à l'extérieur qu'à l'intérieur.

PROCÈS LE 13 DÉCEMBRE

Bernard Beaulieu attendu pour Noël

Bernard Beaulieu, actuellement en liberté sous caution à Ankara, est très optimiste sur l'issue de son procès qui se tiendra le 13 décembre. Il espère, en effet, qu'il pourrait s'en tirer sinon avec un acquittement, du moins avec une peine minimale avec sursis; hier, son père Emile Beaulieu estimait qu'il serait parmi les siens à Noël.

GEORGES LAMON

C'est du moins ce que jeune homme a fait savoir à son ami Pierre Carrier, dans la nuit de mercredi à jeudi (quatre heures du matin à Québec) au cours d'une conversation téléphonique.

Rappelons que Bernard Beaulieu, un Québécois de 29 ans, informaticien à la Régie de l'Assurance-automobile du Québec (RAAQ), avait été arrêté le 22 octobre à Denizli, à 400 km d'Ankara, la capitale de la Turquie pour avoir insulté l'État turc et son chef, le général Kenan Evren. Et selon M. Carrier, si Beaulieu a pu être libéré sous une caution de \$250, le 22 novembre, c'est parce que son avocat, assuré qu'il s'en tirerait sans trop de difficultés, s'est porté garant pour lui qu'il se présenterait à son procès le 13 décembre.

Un gros soulagement

D'abord Bernard était très ému en parlant à un ami, moi aussi d'ailleurs, confiait hier, M. Carrier, au cours d'une entrevue à LA PRESSE; c'était déjà un gros soulagement autant pour lui que pour moi. Ça été dur pour lui, ces derniers temps en prison, il souffrait du froid et de l'humidité. Bref, ça n'a pas été facile ni du côté physique ni du côté moral.

Selon M. Carrier, Bernard Beaulieu a été ébranlé par son arrestation. Ainsi durant un bon bout de temps il n'a pas compris ce qui s'était passé, inconscient qu'il était de la gravité des accusations qu'on retenait contre lui.

POUR ÉVALUATION

Gilles Grégoire est hospitalisé à Sherbrooke

QUEBEC (PC) — Le député indépendant de Frontenac, Gilles Grégoire, est hospitalisé depuis hier au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

M. Robert Diamant, sous-ministre adjoint au ministère de la Justice et directeur général de la probation et des établissements de détention, a déclaré que cette décision avait été prise sur la recommandation du médecin du Centre de détention d'Orsainville, où M. Grégoire purge depuis le 14 juillet une peine d'emprisonnement de deux ans moins un jour pour avoir incité sept jeunes filles mineures à commettre des actes d'immoralité sexuelle.

Ce n'est rien d'alarmant. Le

(articles 158 et 159 du Code pénal turc). Ce n'est qu'en passant devant le juge qu'il a commencé à se rendre effectivement compte de sa situation.

Frais d'avocat de \$2 000

Bernard Beaulieu, faisant état de sa difficulté de communiquer soit en français soit en anglais — il ne parlait que très peu le Turc — s'est néanmoins dit très satisfait des services rendus par les hauts fonctionnaires de l'ambassade canadienne à Ankara et son avocat, Me Veli Dfveguoglu. Des services d'avocat qu'il estime quand même à environ \$2 000, sans compter les frais d'interprète et autres frais inhérents à sa cause.

« À l'ambassade canadienne, on a fait vraiment le maximum pour lui, car, semble-t-il, on ne prévoyait pas sa libération de si tôt, a signalé encore M. Carrier. Ce qu'il souhaite maintenant c'est qu'au Québec on n'interprète pas trop sa situation de manière à éviter toutes sortes d'ennuis avant la tenue de son procès. Il souhaite que les médias fassent preuve de prudence dans leurs informations. Car il semble penser que son cas se règlera rapidement, sans trop de difficultés. »

Où se trouve Beaulieu?

LA PRESSE a tenté d'entrer en communication avec l'ambassade canadienne à Ankara, hier, mais sans toutefois pouvoir parler à qui que ce soit. Par ailleurs, au ministère des Affaires extérieures à Ottawa, on n'avait absolument aucun renseignement à communiquer relatif à la situation de ce touriste québécois qui en était à son troisième voyage en Turquie depuis quelques années.

Il a été impossible de savoir où se trouvait actuellement Bernard Beaulieu. Il est à Ankara, mais où exactement? Nul ne le sait pour le moment et aux Affaires extérieures on se retranche derrière une sorte de mur du silence.

Détenu arrêté pour meurtre

Un détenu de l'institut à sécurité minimum de Sainte-Anne-des-Plaines, Alain Buissière, 26 ans, profitait d'une journée de liberté lorsqu'il aurait poignardé, puis tué à coups de hache deux hommes qui se trouvaient dans une maison de chambres du secteur de la Main, dans le centre-sud de Montréal.

Les policiers croient qu'un vol d'argent ou de drogues, peut-être même les deux à la fois, pourrait expliquer ce double meurtre survenu dans la nuit du 10 septembre dernier. Les deux victimes, le concierge de l'immeuble, Henri Boileau, 40 ans, et Théodore Cha-

peron, 59 ans, avaient été presque décapités par leurs assassins, au nombre de deux.

Buissière, qui avait été mis sous arrêt à la prison de Sainte-Anne-des-Plaines par les policiers de la CUM, a comparu hier comme témoin important devant le coroner Rock Héroux qui a fixé au 11 janvier prochain la tenue d'une enquête publique concernant cette affaire.

Entre-temps, les enquêteurs espèrent bien mettre la main au collet du second suspect, dont ils refusent toutefois de révéler l'identité pour l'instant.

Fouiller un homme parce qu'on le sent nerveux, constitue un... abus!

Richard Houle, un jeune homme qui avait été accusé de possession de trois grammes de Haschisch, qu'un policier avait saisis dans ses goussets, dans la rue, a été acquitté par le juge Marc Choquette, hier, après avoir plaidé que la fouille exécutée sur sa personne, à cette occasion, avait été abusive. Et cela — on l'aura deviné — en vertu des dispositions spécifiques de l'article 8 de la Charte Canadienne des droits et libertés.

Le policier effectuait une patrouille régulière de quartier lorsqu'il a aperçu le jeune homme, qu'il connaissait, et qui lui parut nerveux, en passant près de lui en voiture.

L'agent descendit alors de son véhicule, intercepta le prévenu, puis, le plus facilement du monde, tira la petite quantité de résine brune de ses goussets...

Pour ce faire, le policier s'était apparemment reposé sur l'article du code criminel qui permet une arrestation sans mandat lorsque l'agent de la paix a des motifs raisonnables et probables de croire qu'un crime a été commis par un individu, ou que ce dernier

est sur le point d'en commettre un.

Mais, dans ce cas, le tribunal est d'avis que rien n'a été établi dans ce sens par la poursuite. On n'a pas prouvé que l'accusé avait des antécédents judiciaires, qu'il faisait usage de stupéfiants ou en avait déjà possédés pour fins de trafic, qu'il fréquentait des gens en faisant usage, qu'il semblait en voie de se livrer à des transactions suspectes ou que le policier avait obtenu préalablement des informations défavorables à son endroit.

Le magistrat rappelle que, comme tout citoyen libre dans une société démocratique, Houle avait parfaitement le droit, ce soir-là, de se trouver à l'endroit où il a été aperçu, et de circuler en toute quiétude, d'autant plus qu'il avait une conduite irréprochable.

La cour en vient donc à la conclusion que les éléments de preuve soumis par la poursuite, soit la drogue elle-même, ont été obtenus dans des conditions qui portent atteinte aux droits et libertés garantis par la Charte aux citoyens, même s'ils peuvent être pris de nervosité à l'approche d'un policier.



Hans Strembel et son fils Werner, de Kronbul, en Suisse, ont été autorisés par la police espagnole à fouiller les débris du Boeing des lignes Avianca qui s'est écrasé dimanche à Madrid. M. Strembel est le second fils, Kurt, âgé de 21 ans, se trouvait à bord en compagnie de sa fiancée, et craint de retrouver des effets personnels ayant appartenu à ce dernier.

(téléphoto UPI)

Le 747 volait-il trop bas?

MADRID (AP) — Selon le quotidien espagnol à grand tirage El País, l'avion colombien qui s'est écrasé dimanche près de l'aéroport de Madrid, causant la mort de 181 personnes, volait trop bas, et la tour de contrôle omit d'aviser le pilote de cette erreur.

Le journal madrilène précise que la tour responsable du trajet du Boeing 747 avait transféré celui-ci au contrôle de Madrid trop tôt, et que ni l'une ni l'autre des deux tours ne se rendit compte du désastre avant que quatre minutes au moins ne se soient écoulées.

Le 747, qui assurait la liaison Paris-Bogota, s'est écrasé en pleine nuit alors qu'il approchait de l'aéroport de Madrid, où il devait faire escale.

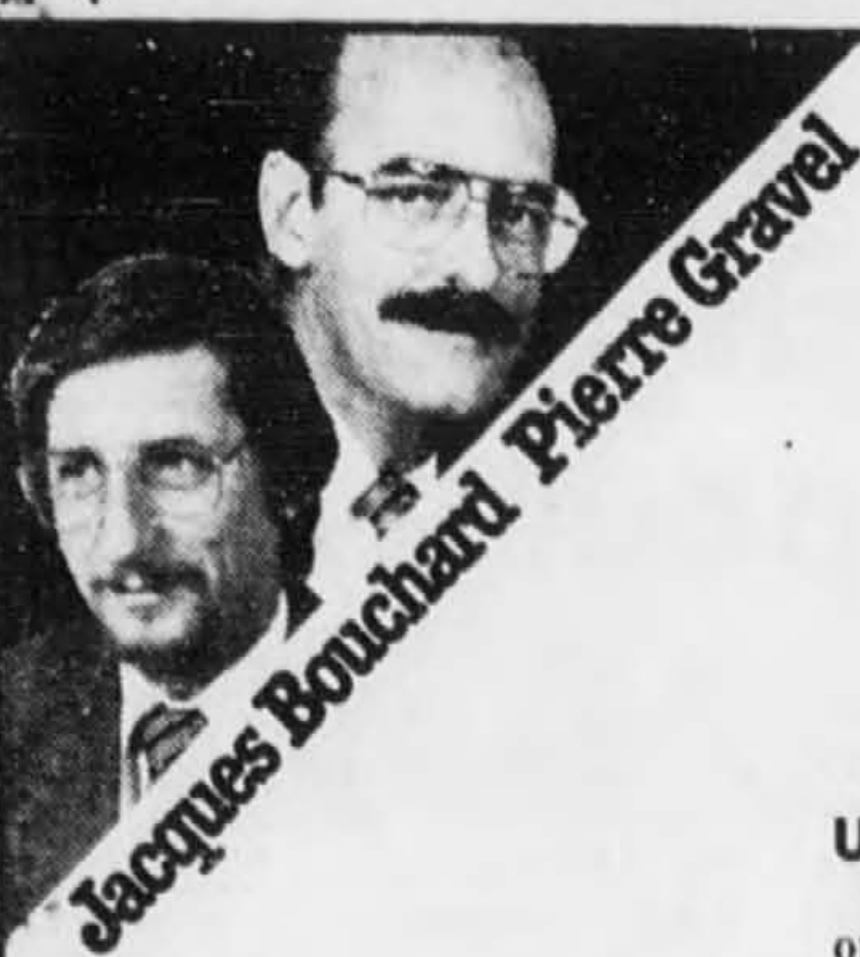
Onze de ses occupants seulement ont survécu au désastre, et tous sont encore hospitalisés.

Citant des sources proches de la commission d'enquête sur la tragédie, El País souligne que l'appareil des lignes Avianca volait à une altitude d'environ 790 mètres avant l'accident, c'est-à-dire près de 240 mètres plus bas qu'il n'aurait dû le faire.

Selon le quotidien, la tour de contrôle de Paracuelles, à quelques milles de l'aéroport, aurait dû déceler une brusque perte d'altitude de la part du Boeing.

Les conclusions préliminaires de la commission d'enquête ont été établies, écrit El País, que si cette perte d'altitude avait été due à une erreur de pilotage, l'accident aurait probablement pu être évité.

L'objectif du PC au Québec: faire élire 20 députés



Le Parti conservateur du Canada est tellement convaincu que les prochaines élections générales auront lieu en juin 1984, soit trois mois avant la visite du pape Jean-Paul II au Canada, que le nouveau responsable de la campagne électorale au Québec, **Bernard Roy**, a élaboré toute sa stratégie en fonction de cette éventualité.

Au cours d'une entrevue avec LA PRESSE, ce vieil ami de **Brian Mulroney**, qui s'est vu récemment confier la présidence de l'aile québécoise du PC, a affirmé que sa formation politique se portait très bien au Québec et que les séquelles du congrès à la direction du mois de juin dernier ne se manifestent pratiquement plus. « Tout le monde, ou presque, est rentré dans le rang. L'attitude de **Joe Clark**, à cet égard a été exemplaire. Il a été remarquable et il nous a été d'une grande utilité pour refaire l'unité du parti ».

Bernard Roy est un néophyte en politique. Il le reconnaît lui-même. Il a été d'ailleurs le premier surpris lorsque le nouveau leader lui a demandé de prendre la responsabilité de la campagne au Québec. Son premier commentaire a été: « Es-tu fou? ». Mais il s'est rendu rapidement aux arguments de son ancien collègue de l'Université Laval qui a pratiqué le droit pendant dix ans dans la même étude d'avocats que lui, à Montréal.

Un homme apolitique...

Cet avocat de 43 ans est originaire de la Vieille capitale. Il n'a jamais été membre actif d'aucune formation politique. Il a cependant participé, par amitié pour M. Mulroney, à deux activités partisans du Parti conservateur depuis quelques années.

La première remonte au congrès de leadership de 1976 qui avait élu Joe Clark à la tête du parti. M. Mulroney, alors peu connu, était aussi candidat. Bernard Roy avait la responsabilité de l'animation des groupes de partisans de M. Mulroney sur le parquet du congrès. Dans le jargon politique partisan, il était responsable de « la claque ».

Lors du congrès de juin dernier, M. Mulroney lui avait confié un rôle plus valorisant. Il était conseiller juridique avec la responsabilité de représenter son candidat auprès du comité des créances appelé à statuer sur la légalité du choix des délégués dans certaines circonscriptions.

« Je ne suis pas ce qu'on peut qualifier de bête politique, avoue-t-il. En 1964, j'ai participé aux élections fédérales. J'étais alors chargé de prendre la parole pour les libéraux afin de contrer la campagne de **Réal Caouette** dans la région de l'Abitibi. L'histoire a prouvé que je n'ai pas eu beaucoup de succès et mon incursion en politique s'est arrêtée là. Du moins jusqu'au dernier congrès à la direction du PC qui m'a donné



Bernard Roy

Photo Robert Nadon, LA PRESSE

la véritable pique », a-t-il précisé.

Entouré de vieux routiers

Peu connu des militants de la base, Bernard Roy estime que cette absence de notoriété n'est pas un handicap. Il a entrepris une tournée des 75 circonscriptions fédérales au Québec. Cette opération, a-t-il confié, lui permet de rencontrer et de connaître tous les militants et d'évaluer cette réalité politique avec un oeil neuf.

En véritable campagne électorale depuis maintenant dix jours, il a cependant eu la prudence élémentaire de s'entourer de vieux routiers conservateurs du Québec. Cela ne l'empêchera pas d'avoir un mot important à dire dans le choix des futurs candidats.

L'un de ses objectifs est de susciter la candidature de plusieurs noms prestigieux dans chaque comté. Il préconise de véritables réunions de mise en candidature, dans le but de créer le plus d'intérêt possible dans la population. Bernard Roy veut aussi que toutes les associations de comtes soient vraiment impliquées dans cette opération et qu'il n'y ait pas de parachutage.

Deux critères de base ont déjà été retenus pour cette opération. D'abord identifier les personnalités impliquées dans leur milieu et susceptibles d'être intéressées par une candidature. Ces personnes devront être d'une intégrité à l'abri de tout reproche.

M. Roy, sans doute conscient que le PC n'a pas eu de véritables assises au Québec depuis fort longtemps, veut aussi « ouvrir les portes et les fenêtres de ce club privé dont l'action est devenue un peu sclérosée avec les années ». Une opération de recrutement se fera à tous les niveaux. A ce sujet, il note déjà qu'un bon nombre de personnalités identifiées jadis au Parti libéral ont déjà commencé à travailler dans les rangs conservateurs, en vue des prochaines élections. Pour lui, c'est le signe que les temps ont véritablement changé. Le PC, dit-il, est plus ouvert que jamais aux nouveaux adhérents.

Il est confiant de faire élire au moins 20 députés au Québec. Il importe, selon lui, que le prochain gouvernement représente vraiment toutes les régions du Canada, ce qui n'est pas le cas avec le régime Trudeau.

M. Roy a aussi l'intention de corriger une lacune trop tenace dans ce parti. Il veut susciter des candidatures féminines et leur donner vraiment un rôle important dans les associations. Il estime aussi que les groupes ethniques ont aussi été très négligés au sein du PL. Il entend y remédier. Sous des dehors un peu naïfs, M. Roy apporte au Parti conservateur au Québec une certaine fraîcheur qui pourrait bien correspondre à la volonté des dirigeants du parti de rendre crédible aux électeurs québécois l'idée d'un PC renouvelé et vierge de tous les préjugés retenus contre lui.

Qu'est-ce qui
VOLE
ROULE
DORT
sur ses deux oreilles?

Qui?
Vous!

Dès maintenant et jusqu'au 31 mars prochain, vous pouvez bénéficier de prix d'aubaines à chacune des destinations d'Air Canada au Canada. Voici comment.

Votre Prêt-à-partir

plein tarif d'Air Canada vous permet d'économiser sur les tarifs de l'auto de location et la chambre d'hôtel.

L'autolocation

Budget
30 \$ par jour

Présentez votre billet ou votre carte d'accès à bord au bureau de location Budget participant. Cela vous donne droit à une auto de location Budget de n'importe quelle taille (sous-compacte, compacte, intermédiaire et régulière — sauf la Lincoln) pour aussi peu que 30 \$ par jour sans frais de kilométrage. L'essence, les taxes et les assurances sont en sus.

L'hôtel moitié prix

Oui. Moitié prix du tarif dans près de 120 hôtels incluant la plupart des hôtels des chaînes Sheraton et Delta. Ce privilège vous est accordé sur présentation de votre contrat de location Budget et s'applique sur le plein tarif affiché.

Cette offre spéciale est conditionnelle à la disponibilité des voitures et des chambres.

Pour plus d'informations, mentionnez la promotion DRF 492 à votre agent de voyages ou au bureau d'Air Canada. Demandez-leur de s'occuper de votre réservation. Ainsi, vous pourrez voler, rouler, dormir sur vos deux oreilles.

AIR CANADA



Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada. Détenteur d'un permis du Québec.

EN BRIEF

Réciprocité

■ Ce n'est sans doute pas avant février prochain que le gouvernement du Québec pourrait ouvrir ses écoles anglaises aux ressortissants de l'Ontario. Le ministre responsable du chapitre de la loi 101 portant sur la langue d'enseignement, le Dr Camille Laurin, a indiqué hier à quelques journalistes qu'il n'avait toujours pas rencontré le ministre ontarien de l'Éducation, Mme Bette Stephenson, pour s'enquérir des garanties accordées aux Franco-Ontariens en ce qui concerne la langue d'enseignement. M. Laurin a expliqué que les possibilités de rencontre en fin de session sont restreintes et qu'il faudra probablement attendre jusqu'en janvier.

Moratoire

■ La Commission de surveillance de la langue française a dû s'abstenir durant 10 mois, en 1982, de transmettre au ministère de la Justice les dossiers d'entreprises contrevenant à l'article 60 de la Loi 101, traitant de l'affichage dans les entreprises de quatre employés et moins. Selon Mme Lise Chicoine, directrice des communications à la commission, c'est une directive du ministre Camille Laurin, alors responsable de l'application de la loi, qui aurait imposé un tel moratoire à la commission.

Discrimination

■ Le commissaire aux langues officielles s'est dit favorable, hier, à un amendement à la Charte des droits qui interdirait la discrimination à cause de la langue parlée par une personne. « Je suppose que je serais en faveur, évidemment, en principe, de toute protection supplémentaire contre n'importe quelle discrimination linguistique », a déclaré M. Max Yalden dans une interview. La suggestion d'inclure un tel amendement a été faite la première fois par le Barreau canadien, en 1977, au moment où le Parlement rédigeait la Charte. Elle a été reprise, récemment, par le député conservateur Dan McKenzie dans une proposition de loi qui s'est éteinte avec la fin de la session.

Favoritisme

■ Il existe un « système de favoritisme teinté de népotisme » pour l'attribution des emplois dans les bureaux d'aide sociale, a soutenu hier le député libéral de Laurier, M. Christos Sirros. Le député a demandé à la nouvelle ministre de la Main-d'Oeuvre, Mme Pauline Marois, de faire enquête à ce sujet. M. Sirros a été particulièrement parcimonieux de détails à ce sujet, en expliquant qu'il allait revenir à la charge dans les prochains jours à l'Assemblée nationale dans ce dossier. Il a toutefois fourni quelques explications en Chambre, puis aux journalistes à sa sortie de l'Assemblée nationale. Il en ressort que l'ancien ministre, M. Pierre Marois, était « au courant depuis un an » de l'existence de ce système de favoritisme.

Des hommes d'affaires canadiens profiteraient de la guerre Iran-Iraq

MUSCAT, Oman, (PC) — La guerre ruineuse que se livrent depuis plus de deux ans maintenant l'Iraq et l'Iran pourrait faire la fortune des hommes d'affaires canadiens. C'est du moins ce qu'a appris, hier, le premier ministre Trudeau à l'occasion de sa visite de deux jours à Oman, l'un des quatre pays producteurs de pétrole des Emirats arabes unis.

EDISON STEWART

Face à la menace iranienne de bloquer l'entrée du golfe Persique si l'Iraq utilise les Super-Étendards armés de fusées Exocet, fournis par la France, pour pillonner les raffineries et puits de pétrole iraniens, les pays situés sur la rive sud du golfe Persique envisagent la possibilité de construire un pipeline de surface pour acheminer leur production sans aucune entrave.

On songe aussi à construire une raffinerie et un système de distribution de gaz et les officiels canadiens affirment que les divers projets, s'ils se réalisent, représentent des investissements évalués à plusieurs centaines de millions de dollars.

Près du sixième de la production de pétrole destinée au monde non-communiste doit emprunter le détroit de Hormuz, à l'embouchure du golfe Persique.

Une décision sur la faisabilité du projet de pipeline doit être prise d'ici à la fin de l'année.

M. Trudeau a été mis au courant de ces projets dès la première journée de sa visite de deux

jours à Oman, l'un des quatre pays constituant les États arabes unis ou il passera en tout cinq jours avant de rentrer à Ottawa lundi.

Des officiels canadiens, qui ont cependant demandé de conserver l'anonymat, ont confié aux journalistes qui accompagnent M. Trudeau dans sa tournée internationale, que si les projets se concrétisent, des ministres omanais ont donné l'assurance que des compagnies canadiennes seraient invitées à se joindre à un consortium. Le premier ministre Trudeau a cependant refusé de commenter la nouvelle lorsqu'il en a été personnellement informé.

L'Iran ne bluffe pas

Les fonctionnaires canadiens ont ajouté que le Canada souhaite que les hostilités entre l'Iran et l'Iraq prennent fin le plus tôt possible. Le Canada croit d'ailleurs que l'Iran est sérieux lorsqu'il menace de bloquer le détroit d'Hormuz. « Plus le conflit se prolongera, plus la menace iranienne risque de se concrétiser », a dit un officiel.

Le chef du gouvernement canadien a reçu un accueil impressionnant à son arrivée à Oman où des mesures de sécurité exceptionnelles avaient toutefois été prises. Une flotte de limousines Mercedes Benz formait le cortège de M. Trudeau et de sa suite jusqu'à la maison mise à sa disposition par le gouvernement omanais. Des policiers à moto ouvraient la marche tandis que des hélicoptères survolaient le secteur. Une ambulance faisait

partie du cortège juste en cas de besoin. Il s'agit là de normes habituelles pour accueillir les chefs d'État étrangers à Oman, un pays montagneux et désolé situé à l'extrémité méridionale de la péninsule arabe.

Présence britannique

Des traces de la présence britannique, qui a dominé la région pendant des décennies, étaient évidentes pendant les cérémonies de bienvenue. Après avoir habilement joué les deux hymnes nationaux, l'orchestre a entonné Scotland The Brave.

Le premier arrêt de M. Trudeau fut le palais du sultan Kabous Bin Saïd, un édifice moderne, magnifiquement niché entre deux collines et faisant face à un petit port.

Deux anciens forts juchés sur le dessus de la colline assurent la garde de la crique. Le sultan Kabous, qui a évincé son père en 1970 à la suite d'un coup d'État sanglant et conduit peu après le pays de 1.5 millions d'habitants à l'indépendance, est celui à qui revient le mérite d'avoir fait entrer l'Oman dans le vingtième siècle et lancé sur une grande échelle le développement auquel son père s'opposait.

Guerre

Des porte-parole ont indiqué que le premier ministre et le sultan avaient eu une discussion approfondie sur la guerre irako-iranienne et le premier ministre a semblé particulièrement inquiet du conflit qui pourrait s'étendre, entraînant possiblement une ou deux des superpui-

sances et d'autres pays dans la bataille si les fournisseurs de pétrole sont menacés.

Ils ont précisé que M. Trudeau désirait également renforcer les liens de l'Oman avec l'Ouest compte tenu de sa situation stratégique à l'entrée du golfe.

Un peu plus tard, le premier ministre a abordé la raison principale de sa visite dans le golfe : les affaires. Il a rencontré hier après-midi plusieurs ministres omanais et évoqué des projets pétroliers.

Oman est le plus pauvre des quatre pays du golfe persique auxquels M. Trudeau rend visite et à l'inverse d'Abu Dhabi, l'arrêt principal du premier ministre mercredi dans les Emirats arabes unis, les bidonvilles n'y sont pas rares.

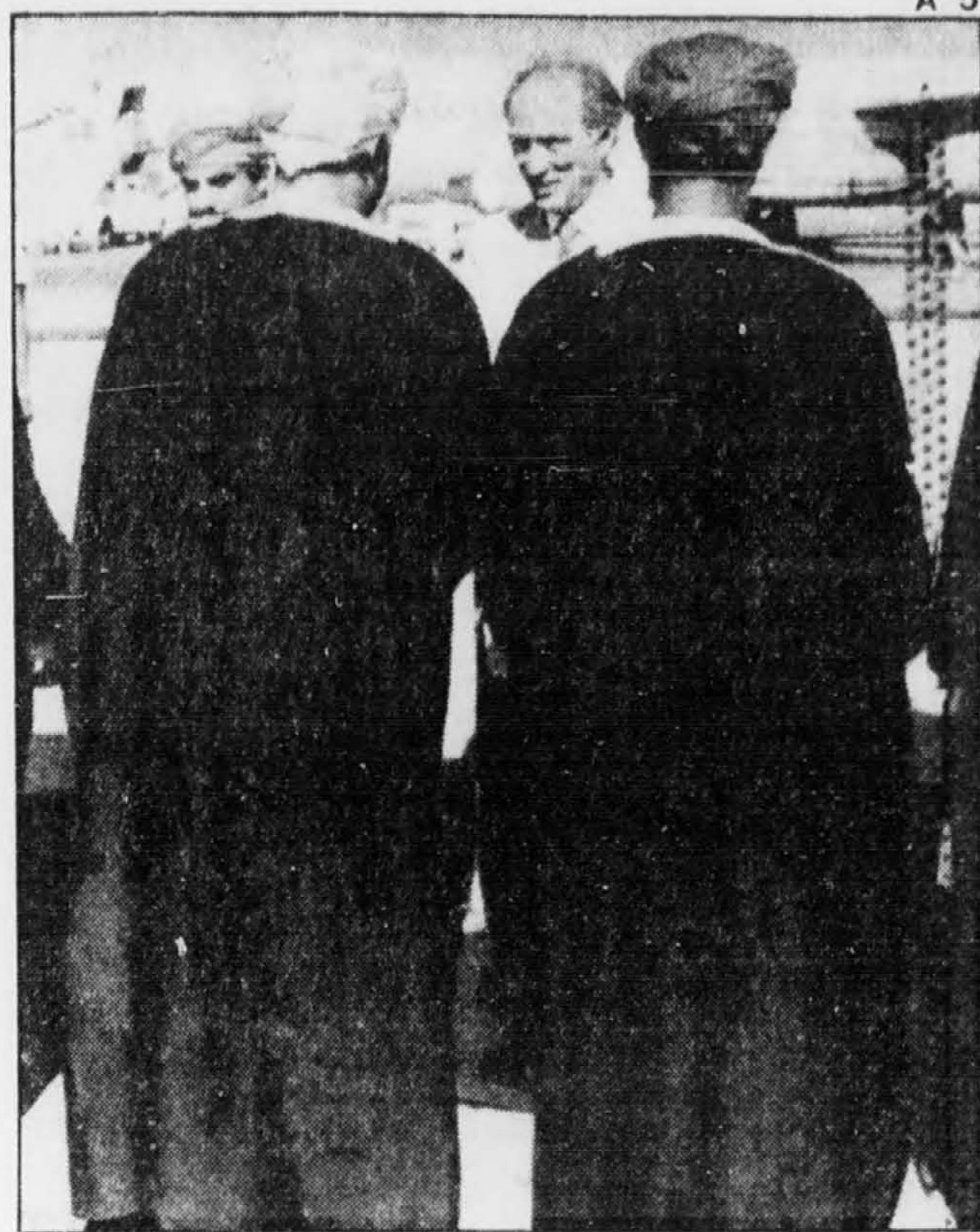
Mais comme marché pour les produits canadiens Oman prend rapidement de l'expansion.

Alors qu'elles étaient presque inexistantes en 1979, les ventes de marchandises en Oman ont augmenté à \$27.5 millions et trois firmes de consultants en ingénierie sont impliquées dans des projets de plus de \$125 millions.

Le premier ministre passera trois jours en tournée avant de rencontrer plus tard des hommes d'affaires canadiens.

Aucune autre conférence avec des dirigeants du gouvernement n'est prévue parce qu'aujourd'hui est une fête religieuse islamique.

Demain, le dirigeant canadien s'envolera pour Bahrain, puis pour le Koweït et devrait être de retour à Ottawa lundi après-midi.



Le premier ministre Trudeau a été accueilli hier par les dirigeants du sultanat d'Oman à son arrivée à Mascate, la capitale de cet État de l'extrémité orientale de l'Arabie.

Qu'il reste ou non, Trudeau annoncera ses intentions au début de l'année

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Pierre Trudeau soutient ne pas avoir encore décidé s'il dirigera le Parti libéral lors des prochaines élections générales.

C'est ce qu'il affirmait, plus tôt cette semaine, au Toronto Star, dans une entrevue dont le texte a été rendu public hier, par le bureau du premier ministre.

MICHEL C. AUGER

Parlant de sa mission de paix, le premier ministre a affirmé qu'on saurait dans une couple de mois si ce serait plus utile que je continue ou pas. Et, à cette époque, je suppose que nous saurons aussi si je serai ou non candidat aux prochaines élections.

Le premier ministre ajoute que pour être honnête, il ne connaît pas la réponse à cette question, mais il croit que s'il décidait d'être candidat lors des prochaines élections, « je devrais l'annoncer pas trop tard dans la nouvelle année ».

« Et si je ne suis pas candidat, je devrais également (l'annoncer). Cela ne veut pas dire que je vais le faire, mais c'est ce que je penserais si j'avais à donner des conseils de l'extérieur », affirme M. Trudeau.

L'entrevue a été réalisée mardi dernier par le chroniqueur Richard Gwyn, du Toronto Star, dans l'avion qui amenait le premier ministre de Pékin à New Delhi.

Promesse de 1980

Lorsqu'il avait accepté de revenir sur sa décision de démissionner, avant les élections de 1980, M. Trudeau avait promis que cette campagne serait la dernière à la tête des troupes libérales, mais il a été très vague sur cette question depuis lors.

Selon M. Trudeau, il était es-

sentiel qu'il entame sa mission de paix alors qu'il était toujours premier ministre, mais il n'est pas essentiel qu'il soit toujours à son poste pour qu'elle puisse continuer. La mission de paix « sera dynamique en elle-même », a-t-il expliqué.

Par ailleurs, M. Trudeau affirme qu'il ne se voit pas dans un rôle de médiateur entre les deux super-puissances. « Je n'ai pas le goût de faire cela. Je ne veux pas perdre mon temps à expliquer (les positions) de l'un à l'autre », soutient-il.

Sommet de l'OTAN

M. Trudeau affirme également attendre beaucoup de la réunion des pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) qui se tiendra la semaine prochaine à Bruxelles.

Son ministre des Affaires extérieures devrait alors demander aux pays de l'Alliance Atlantique de s'engager formellement dans le sens des propositions de paix de M. Trudeau, en particulier la présence politique aux négociations sur le désarmement aux conférences de Stockholm et de Vienne.

Ce n'est qu'après la rencontre de Bruxelles que M. Trudeau pourra envisager de se rendre à Moscou ou à Washington pour soumettre ses propositions aux deux super-puissances.

« Je serai disponible à partir de la mi-décembre et j'irai voir quelconque des deux veut me rencontrer », a soutenu le premier ministre.

Enfin, M. Trudeau n'est nullement découragé par la réponse des dirigeants chinois à son initiative de paix. Selon lui, l'important est d'avoir relancé le débat politique sur ces questions, débat qui pourra prendre des années et dont il ne sera pas le principal artisan.

Missiles Cruise: la cause portée devant la Cour suprême

OTTAWA (PC) — La coalition de groupes pacifistes et de syndicats qui veulent faire déclarer inconstitutionnels les essais du missile Cruise en territoire canadien porteront leur cause devant la Cour suprême du Canada.

C'est ce qu'ont annoncé le procureur de cette coalition, Me Lawrence Greenspon, et le président du groupe « Operation Dismantle », M. Jim Stark, lors d'une conférence de presse, hier.

MICHEL C. AUGER

Les pacifistes se présenteront donc en Cour suprême le lundi 19 décembre prochain pour demander au plus haut tribunal du pays d'entendre l'appel de la décision de la Cour fédérale d'appel, qui déclarait les essais du Cruise constitutionnels dans un jugement unanime, lundi dernier.

En surface, on croit qu'il y a une décision unanime contre nous, mais en fait il y a cinq décisions différentes et des divergences majeures entre eux quant à savoir pourquoi cette décision du cabinet ne doit pas être soumise aux tribunaux », a soutenu M. Stark.

Pour Me Greenspon, la décision de la Cour fédérale démontre que deux juges ne peuvent s'entendre sur une question aussi difficile et importante.

Selon lui, la Cour fédérale a erré en droit en donnant une interprétation trop restrictive de l'article 7 de la Charte des droits, qui garantit le droit à la vie et à la sécurité.

La Cour fédérale a également fait erreur quand elle n'a pas voulu accepter que la légalité elle-même était l'un des éléments de justice fondamentale qui a été violé dans la décision du cabinet de permettre les essais du Cruise.

Les pacifistes ne voient aucunement d'un mauvais oeil le fait que le ministre fédéral de la Justice, Mark MacGuigan, les ait, en quelque sorte, encouragés à aller devant la Cour suprême pour régler cette question une fois pour toutes.

Selon Me Greenspon, le gouvernement fédéral a tout de même perdu en Cour fédérale, parce que trois juges ont décidé que les décisions du cabinet devaient être soumises aux tribunaux.

« Sur le principe général, c'est



James Stark (à droite) et Lawrence Greenspon ont annoncé qu'ils porteraient la cause devant la Cour suprême.

eux qui ont perdu alors que nous avons perdu sur la question spécifique du Cruise », a-t-il soutenu.

D'autre part, Me Greenspon ne verrait aucun problème à accepter que le gouvernement fédéral contribue financièrement aux frais encourus par cette contestation juridique.

« J'ai simplement dit que Jean était le ministre le plus complet à cause de l'importance des ministères qu'il a eus, je l'ai appelé Monsieur Canada, alors quelqu'un a crié « Il ira au 24 Sussex » », d'expliquer M. Pinard.

« Et la toile de fond de ces priorités sera encore le principe libéral d'aider ceux qui en ont le plus besoin », pense le député de Drummond.

Pour le ministre Pinard, la session qui s'est terminée hier demeure, par l'ampleur des mesures adoptées, la plus productive de l'histoire parlementaire canadienne.

Prudent, M. Pinard a toutefois repoussé farouchement toutes les questions portant sur l'éventualité d'une course au leadership. Lors d'une assemblée de comté récente, M. Pinard, en présence du ministre de l'Énergie et probable aspirant au poste, Jean Chrétien, avait fait l'apologie du député de la Mauricie.

« J'ai simplement dit que Jean était le ministre le plus complet à cause de l'importance des ministères qu'il a eus, je l'ai appelé Monsieur Canada, alors quelqu'un a crié « Il ira au 24 Sussex » », d'expliquer M. Pinard.

« Et si je ne suis pas candidat, je devrais également (l'annoncer). Cela ne veut pas dire que je vais le faire, mais c'est ce que je penserais si j'avais à donner des conseils de l'extérieur », affirme M. Trudeau.

L'entrevue a été réalisée mardi dernier par le chroniqueur Richard Gwyn, du Toronto Star, dans l'avion qui amenait le premier ministre de Pékin à New Delhi.

Promesse de 1980

Lorsqu'il avait accepté de revenir sur sa décision de démissionner, avant les élections de 1980, M. Trudeau avait promis que cette campagne serait la dernière à la tête des troupes libérales, mais il a été très vague sur cette question depuis lors.

Selon M. Trudeau, il était es-

Cartographie: vive opposition au déménagement à Sherbrooke

OTTAWA — Même s'ils ont été prévenus des intentions du gouvernement il y a 6 ans, les employés du Service fédéral de cartographie à Ottawa ne veulent toujours pas entendre parler du transfert de leurs bureaux à Sherbrooke.

GILLES PAQUIN

de notre bureau d'Ottawa

« S'ils ne veulent pas déménager on va en engager d'autres », a rétorqué le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Jean Chrétien. Selon lui, les préparatifs sont déjà en cours afin de muter la moitié de la division de la cartographie à Sherbrooke.

Annoncé pour la première fois en 1977, ce déménagement a depuis été reporté à plusieurs reprises devant le refus de certains fonctionnaires anglophones d'inscrire leurs enfants à l'école française.

D'après M. Chrétien, ce problème sera réglé sous peu. On s'attend ici à ce que la Cour suprême du Canada se prononce bientôt sur la constitutionnalité d'un article de la Charte de la langue française obligeant les citoyens des autres provinces à inscrire leurs enfants aux écoles francophones lorsqu'ils viennent s'installer au Québec.

Cet article, mieux connu sous le nom de « Clause Québec », serait alors remplacé par un autre du nom de « Clause Canada » les exemptant de cette obligation.

Le président du syndicat regroupant les 2 300 employés de ce ministère, M. Marcel Longtin, a déclaré que ceux-ci avaient l'intention de « lutter de toutes leurs forces » contre ce déménagement.

Selon lui, le député libéral de Sherbrooke, M. Irénée Pelletier, a fait toutes sortes de promesses

de retombées économiques à ses électeurs. « C'est lui qui exerce des pressions pour que ça se fasse maintenant ».

Un telle opération n'apportera toutefois pas nécessairement les retombées espérées à Sherbrooke de dire M. Longtin, surtout si les conjoints des fonctionnaires se retrouvent en chômage dans leur ville d'adoption.

Représentant une partie de ces fonctionnaires aux Communes, le député d'Ottawa-Ouest, M. Lloyd Francis, s'est empressé d'endosser la prise du position du Syndicat.

« S'il n'en tient qu'à moi le déménagement n'aura pas lieu », a-t-il dit. Le caucus ontarien du parti ministériel s'est d'ailleurs prononcé contre la décision de M. Chrétien récemment.

Pour M. Francis il est illégitime d'effectuer un tel déménagement,

Mesures concrètes à Ottawa

OTTAWA (PC) — Le prochain Discours du Trône du gouvernement fédéral, mercredi prochain, contiendra des mesures concrètes qu'Ottawa pourra appliquer avec célérité, a indiqué hier le leader en Chambre du gouvernement, M. Yvon Pinard.

« Je ne dis pas que ce sera un discours électoral, mais c'est une vérité de La Palice que de dire qu'il devra tenir compte de la proximité d'une élection », a dit M. Pinard, qui prévoit toutefois que « plusieurs mois s'écouleront avant le prochain scrutin ».

« Et la toile de fond de ces priorités sera encore le principe libéral d'aider ceux qui en ont le plus besoin », pense le député de Drummond.

Pour le ministre Pinard, la session qui s'est terminée hier demeure, par l'ampleur des mesures adoptées, la plus productive de l'histoire parlementaire canadienne.

Prudent, M. Pinard a toutefois repoussé farouchement toutes les questions portant sur l'éventualité d'une course au leadership. Lors d'une assemblée de comté récente, M. Pinard, en présence du ministre de l'Énergie et probable aspirant au poste, Jean Chrétien, avait fait l'apologie du député de la Mauricie.

« J'ai simplement dit que Jean était le ministre le plus complet à cause de l'importance des ministères qu'il a eus, je l'ai appelé Monsieur Canada, alors quelqu'un a crié « Il ira au 24 Sussex » », d'expliquer M. Pinard.

« Et si je ne suis pas candidat, je devrais également (l'annoncer). Cela ne veut pas dire que je vais le faire, mais c'est ce que je penserais si j'avais à donner des conseils de l'extérieur », affirme M. Trudeau.

L'entrevue a été réalisée mardi dernier par le chroniqueur Richard Gwyn, du Toronto Star, dans l'avion qui amenait le premier ministre de Pékin à New Delhi.

Promesse de 1980

Lorsqu'il avait accepté de revenir sur sa décision de démissionner, avant les élections de 1980, M. Trudeau avait promis que cette campagne serait la dernière à la tête des troupes libérales, mais il a été très vague sur cette question depuis lors.

Selon M. Trudeau, il était es-

SOLDE DE LIQUIDATION

ÉPARGNEZ JUSQU'À 50% SUR DE MAGNIFIQUES PLAFONNIERS, LUSTRES, LAMPES, MIROIRS et PANNEAUX

TIFFANY



EXTRA-SPECIAL



Ord.: 130 \$ 65 \$
diamètre 18" — 8 panneaux
pas toutes les couleurs

ILLUMINEZ VOTRE INTÉRIEUR POUR NOËL

MORRIS a obtenu l'inventaire entier de LA FAILLITE DE « LA MAISON DE LAMPES TIFFANY INC. », une des plus importantes compagnies au Canada à fabriquer des lampes Tiffany suspendues, Tiffany de table, de pièces électriques et de panneaux de verre fini au plomb avec feuille de cuivre, et elle tient à en liquider des centaines à des prix SPÉCIAUX. Venez à notre centre d'éclairage aujourd'hui et choisissez la vôtre parmi une des plus vastes sélections jamais offerte au public montréalais.

CADEAU (Valeur jusqu'à 10 \$ sur présentation de cette annonce GRATUIT à notre centre, un par famille).

MORRIS 9172, boul. Saint-Laurent

(entre Legendre et Chabanel) stationnement gratuit
Ouvert du lundi au samedi inclusivement de 9h à 17h
(GRAND CHOIX D'ABAT-JOUR EN TISSU)

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse
100 ans

MICHEL ROY
éditeur adjoint

CLAUDE GRAVEL directeur de l'information
JEAN-GUY DUBUC éditorialiste en chef

Le consommateur décide du progrès

Quand la CSN parle de progrès technologique, elle donne l'impression de vouloir l'arrêter. Ses revendications pour une loi-cadre sont telles que toute velléité de changement technologique au Québec pourrait être étouffée. C'est du moins ce qui ressort de son dernier conseil confédéral.

Le souci de la CSN pour la sécurité de l'emploi de ses membres et des travailleurs en général semble lui faire oublier que la société est extrêmement souple et qu'elle ne peut pas rester longtemps dans un cadre rigide. Pour se convaincre de cette souplesse, on n'a qu'à songer au fait qu'en deux générations les agriculteurs ont baissé de 27 pour cent à moins de 3 pour cent de la population québécoise. Les capacités d'adaptation de la main-d'œuvre sont énormes, pourvu qu'elle en ait l'occasion.

En cherchant à protéger les travailleurs des changements technologiques, la CSN est bien consciente qu'on pourrait l'accuser de freiner le progrès. En réalité, elle veut contrôler le changement technologique, de peur que d'autres l'utilisent à leur avantage au détriment des travailleurs. Elle dit notamment: «Nous sommes surtout convaincus d'une chose. C'est que la révolution technologique qui est effectivement inéluctable sera profitable à la majorité dans la mesure où la majorité interviendra pour faire entendre son point de vue et l'imposer à ceux qui veulent la contrôler en fonction d'autres intérêts.»

On se demande au nom de quelle majorité la CSN veut parler. S'il s'agit de la majorité des Québécois, leur comportement en tant que consommateurs montre bien qu'ils acceptent volontiers l'innovation technologique. La radio à \$10 ne leur fait pas regretter l'ère des superhétérodynes à \$100, qui étaient bien moins pratiques. Dans tous les domaines, le consommateur est à la recherche de ce qui est plus utile et moins cher.

Les entreprises commerciales doivent faire de leur mieux pour répondre aux besoins des consommateurs. Si elles sont en retard quant au prix ou quant à la qualité, elles risquent de disparaître. Les exigences des consommateurs se font aussi sentir par les services publics. Bien que l'État jouisse d'un monopole dans ses services, il n'est pas à l'abri du mécontentement d'un public qui estime qu'il paie trop cher pour des services médiocres.

La CSN a tout à fait raison de veiller à ce que les travailleurs ne fassent pas les frais du progrès technologique, mais elle s'y prend avec une maladresse qui risque d'aller à l'encontre des intérêts des travailleurs. Elle estime que le changement est une atteinte au travailleur et qu'il mérite d'être compensé. En réalité, le progrès technologique améliore la production du travailleur et c'est à ce titre qu'il a droit à une rémunération plus élevée.

Vu sous cet angle, le devoir d'un syndicat est de susciter les changements technologiques, sans parler du fait que les innovations dans la production cherchent surtout à éliminer les tâches répétitives, dangereuses et insalubres.

Quant aux pertes d'emplois à la suite de changements technologiques, le meilleur service qu'un syndicat peut rendre à ses membres est d'aider à les préparer à temps à un changement de travail, et à participer au progrès technologique, au lieu de les bercer dans l'illusion que l'inévitable n'arrivera jamais.

La prise de position de la CSN est très décevante, car elle n'apporte aucune idée fraîche à un moment où le Québec cherche sa voie économique.

Frédéric WAGNIÈRE

Mme Thatcher face à l'insubordination

La presse britannique traverse une crise. Une crise politique en forme de crise de relations du travail. Grèves, lock-out, injonctions pleuvent sur une dizaine de titres de grands journaux qui paraissent un jour, sont absents le lendemain. Le conflit comporte ses violences, ainsi qu'en font foi les images transmises par la télévision. Les affrontements peuvent mobiliser jusqu'à 4,000 syndiqués de l'imprimerie se heurtant à plus de 1,000 policiers. Bilan d'une seule manifestation: plus de deux douzaines de blessés, 80 arrestations.

Voilà qui n'est pas fait pour plaire à Mme Thatcher, qui est d'ailleurs la première visée dans ce déferlement de colère.

L'impression domine que les deux camps se menaçaient mutuellement depuis fort longtemps. En ce qui concerne la position du gouvernement Thatcher, aucune ambiguïté. Il ne faut pas oublier que les conservateurs ont été portés au pouvoir après les grandes grèves de l'hiver 1979, qui avaient paralysé à peu près complètement l'Angleterre.

Mme Thatcher a été réélue en juin de cette année sur la promesse qu'elle continuerait son action en vue d'abaisser le pouvoir des unions ouvrières. Elle n'a jamais fait mystère de la profonde répugnance que lui inspire ce qui, à ses yeux, n'est rien d'autre que de l'anarcho-syndicalisme, et elle a confirmé à maintes reprises sa détermination d'en finir avec ce qui lui apparaît comme les excès insupportables du militantisme. Elle ne s'est pas contentée de paroles, elle a fait voter des lois. Des lois contre lesquelles les syndicats de l'imprimerie s'insurgent en ce moment.

C'est ainsi qu'il n'est plus permis aux employés d'une entreprise d'aller prêter main-forte à d'autres employés d'une entreprise en grève pour grossir les piquets de grève. Les syndicats passent outre. Les tribunaux servent des injonctions à leur encontre. Les unions les ignorent. C'est l'amenée. Ils ne la paient pas. Résultat: les cours de justice ordonnent la saisie des avoirs des syndicats.

Le cas est clair. Il s'agit de manifestations d'une opposition extra-parlementaire, partant de la «base», pour employer le langage des agitateurs. Les instances suprêmes des «Trade Unions» restent néanmoins timides, et n'osent pas s'engager à fond. Probablement parce que le côté illégal des opérations en cours modère leur enthousiasme.

Les spectateurs du match, c'est-à-dire tous ceux qui n'ont rien à voir de près ou de loin avec le conflit, suivent les étapes de cette féroce empoignade avec un intérêt mêlé de détachement.

Les syndicats de l'imprimerie passent pour remarquablement puissants et fiers. Même si l'habitude du journal est une habitude profondément ancrée chez le lecteur, l'absence des grands titres ne crée pas automatiquement une situation d'urgence nationale. On se passe plus facilement de la presse que d'hôpitaux et de transports. Une journée sans métro est une journée plus triste qu'une journée sans le Times.

Mais il y a peut-être aussi quelques fêlures dans la cuirasse de la «dame de fer». L'épopée patriotique des Falkland n'a pas compté pour peu dans la victoire des conservateurs.

Or, ce n'est pas tous les jours fête, et ce n'est pas tous les jours qu'on peut organiser de glorieuses expéditions punitives dans des îles lointaines. Fut-on Margaret Thatcher. Si le mouvement des grèves prend de l'ampleur, le gouvernement devra trouver les moyens de refaire l'unité perdue. Car, le cas contraire, la grève de l'imprimerie restera comme une péripétie sans importance décisive.

Guy CORMIER



Jean-Guy Dubuc

Ce mal de l'école faussement structurel

«Redonner l'école aux parents...» L'ambition est certes noble; d'autant plus qu'elle est celle du ministre de l'Éducation du Québec. On la trouve dans son projet de loi 40; et elle semble séduire une partie des parents.

Mais le projet est-il réaliste? Est-il la réponse au besoin?

Des enseignants en doutent; et ils ont de bonnes raisons pour en douter. Car ils savent pertinemment comme il devient de plus en plus difficile d'intéresser les parents aux préoccupations scolaires de leurs enfants. On compte un taux de participation de sept à huit pour cent chez les parents de la plupart des milieux: participation aux réunions, aux rencontres organisées pour eux, aux divers mécanismes de collaboration entre eux et l'école. Ce qui signifie que neuf enfants sur dix ne trouvent pas, à la maison, le lien qui les aiderait à s'épanouir normalement; et qu'autant de parents ne trouvent pas utile de faire ce lien. La proportion est grande, inquiétante.

Le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Rodrigue Dubé, va encore

plus loin: selon lui, les enfants ne trouvent pas chez eux, dans un nombre important de cas, le minimum d'éducation qui permettrait à l'école de poursuivre son but. Le professeur ne peut pas combler le vide causé par l'absence des parents. L'enseignant de première année ne peut suppléer à tout ce que l'enfant n'a pas reçu au cours des années préscolaires. Il ne peut transmettre un savoir qui n'a ni écho ni suite. Il transmet un savoir auquel il manque des assises.

Si l'enfant commence l'école avec un tel handicap, il risque fort de le traîner avec lui. Il terminera son cours primaire sans avoir assimilé ce que ses maîtres ont voulu lui transmettre. Tout simplement parce que ses parents étaient incapables de compléter l'école. En d'autres termes, ses parents étaient incapables de prendre leurs responsabilités de parents. Ils ont échoué à l'épreuve; leur enfant risque fort d'échouer aussi.

Les causes de ce malaise semblent difficiles à identifier. On peut accuser les mass médias, les familles monoparentales, l'absence de principes ou de valeurs de référence et bien

d'autres caractéristiques de la société actuelle; on reconnaît l'effet mais on ignore finalement ce qui l'engendre. D'autant plus que tous les milieux et toutes les classes sociales souffrent du même mal.

Ce qui signifie que le remède au désintérêt des parents ne se trouve pas dans une transformation de structure mais dans une refonte des mentalités. En d'autres termes: ce n'est pas la structure qui est déficiente mais le parent en tant que parent. Et ce n'est pas le projet de loi 40 qui peut trouver réponse à ce problème social dont souffre le Québec.

L'Alliance des professeurs voudrait qu'un débat public s'engage sur cette question. Mais trop peu de gens sont sensibilisés à ce mal que l'on tait ou que l'on cache, tant chez les parents que dans les écoles. On le nie et on le fausse.

Comment? On nous dit que dans certaines écoles, dans une proportion de 20 pour cent, des élèves passent du primaire au secondaire sans avoir les connaissances suffisantes pour faire le saut. À la demande de

certaines directions d'écoles, inspirées par des instances supérieures, les enseignants soufflent les notes des élèves qui n'ont pourtant pas réussi à toucher le minimum décrété. Les bulletins servent à la fausse représentation d'une appréciation maintenant inutile: les promotions deviennent automatiques, sans référence avec la réalité.

On peut accuser les enseignants complices; mais non, ils sont, eux aussi, victimes du système. Il faut beaucoup de courage pour s'opposer à un système.

On supporte alors, au secondaire, des enfants qui créent un climat négatif, faisant la preuve qu'il n'est pas nécessaire de travailler pour obtenir la note de passage, des enfants qui retardent le rythme des autres et qui nuisent à tout un ensemble.

Encore là, ce ne sont pas les structures qui font défaut mais les personnes. Et dans les personnes, les mentalités. Des mentalités déformées par la vie et dont l'unique effort consiste à cacher leur fausseté.

Voilà ce que croient présentement bon nombre d'enseignants. Ils ont très probablement raison: ce n'est pas en s'attaquant aux structures scolaires qu'on peut résoudre un problème aussi grave, mais plutôt en sensibilisant la société au mal qu'elle engendre et nourrit en elle. On entretient le mal quand on nourrit le malade de faux remèdes et d'illusions.

POINT DE VUE

L'avenir n'est à personne

C'est la saison. Comme à chaque fin d'année, les extra-lucides nous annoncent les événements des prochains mois. Réunis en congrès à Turin, ces mages prévoient pour 1984 une explosion du Vésuve, un attentat contre Kadhafi, une victoire importante contre le cancer et la chute du gouvernement italien. À ce dernier égard, ils jouent à coup sûr!

ROGER DUHAMEL

Bien que redoutant l'avenir, les hommes sont impatientes de découvrir ce qu'il recèle. Ils ont inventé une foule de trucs plus ou moins simplistes pour pénétrer avec efficacité dans le futur. Dans l'Antiquité romaine, les aruspices examinent les entrailles des victimes pour en dégager des présages. Depuis toujours, devins, augures, astrologues, sybilles, pythonisses, sorciers et visionnaires font recette en spéculant sur la crédulité populaire. Le tout souvent associé à un remugle religieux, comme en fait foi le vers de Victor Hugo: Elle est princesse, elle est pythie, elle est prêtresse.

Quand une année s'apprête à sombrer, des prophètes improvisés multiplient les prédictions dans les gazettes. Le principe est

indiscutable: tout demeure toujours possible, le vrai est souvent invraisemblable, la réalité dépasse la fiction! Au reste, les voyants ne bénéficient-ils pas de cinquante pour cent de chances de voir juste? C'est une bonne moyenne.

Le seul inconvénient de cet exercice de haute voltige, c'est qu'il y a toujours de braves gens prêts à croire dur comme roc à ces vaticinations. Le mal n'est pas grave aussi longtemps qu'il s'agit des mariages ou des divorces des vedettes de la politique ou du cinéma; autant en emporte le vent d'une actualité fragile. Il n'en va pas ainsi pour les prévisions dans le domaine économique. Il est malheureusement démontré que les soi-disant experts se trompent avec une constance étonnante dès qu'ils s'appliquent à pressentir les tendances du marché, le mouvement des échanges commerciaux, les fluctuations de l'emploi, la courbe de l'inflation.

Comment leur en tenir rigueur, puisqu'ils s'attaquent à l'inconnaissable! Toujours le grain de sable qui se loge imprévisiblement dans la vessie de Cromwell... ce que nous devons toutefois reprocher à ces praticiens téméraires de la futurologie, c'est de se prononcer avec

une assurance qui se veut voisine de l'inaffabilité. Ils entretiennent des espoirs erronés ou ils alimentent des craintes sans fondement.

La prévoyance demeure un attribut essentiel de la sagesse. Il est donc excellent de tenter de vivre deux ans d'avance, comme Napoléon prétendait non sans fatuité pouvoir le faire. Mais cette vertu prudentielle exige beaucoup d'humilité d'esprit, sinon le risque est grand de s'embourber dans les chausse-trappes d'un hasard capricieux. La vie est peut-être une symphonie merveilleusement logique et équilibrée, mais il est grand dommage que nous éprouvions tant de mal à déchiffrer la partition.

Ce qui nous amène aux sondages dont nous faisons une consommation abusive. Dans un article retentissant du Monde, Maurice Druon dénonçait il y a un lustre ou deux l'avènement de cette puissance nouvelle au sein de l'État. Passe encore que les spécialistes de la mise en marché s'ingénient à découvrir les préférences de la clientèle en faveur de telle bière ou de tel détergers. Mais quand c'est le choix d'un gouvernement qui est en jeu!

Ce qui est malsain dans le sondage, ce n'est pas qu'il vise à

percer les sentiments du public, c'est qu'il les influence insidieusement. Il est de psychologie élémentaire que la majorité des gens détestent se retrouver dans le camp des vaincus. Il s'ensuit que les résultats d'une consultation préliminaire et forcément partielle inclinent les indécis à rallier l'étendard de la victoire présumée.

Cette intoxication par les sondages peut aller très loin, et ce n'est plus seulement un vain peuple qui y succombe, mais les plus hautes autorités. Un gouvernement retardera jusqu'à l'extrême limite la tenue d'élections, dans l'attente d'un Gallup favorable. Encore un pas et il n'y aura plus qu'à supprimer le scrutin et se fier à l'avis exprimé par un échantillonage d'un ou deux milliers de citoyens. À la limite, un ordinateur bien programmé suffira à la besogne. Pavane pour un bulletin de vote défunt...

Pour en revenir aux visionnaires, nous aurons l'outrecuidance de leur recommander la modération, en leur rappelant le mot de Jacques Bainville, l'un des esprits les plus déliés du premier tiers de ce siècle: «Conseil aux prophètes: surtout pas de dates!» En n'emprisonnant pas leurs anticipations dans la géole du temps, ils ont beau jeu de se mettre à l'abri de toute réclamation éventuelle. Bah! dans cent ans, nous ne serons plus là pour leur reprocher leur superbe et leur sottise!

Une ville en danger de mort

À ceux qui demeurent perpétuellement sourds, muets et aveugles devant les horreurs perpétrées par les suppôts du totalitarisme contre des populations qui connaissent à présent le fond du gouffre du désespoir...

À ceux qui continuent de taxer de «guerre civile» l'agression caractérisée perpétrée contre le Liban et son peuple par les visées annexionnistes de la Syrie...

À ceux qui, comme notre Secrétaire d'Etat aux Relations extérieures, M. Allan McEachan, s'obstinent à reconnaître un visage humain à une politique sauvage de «syrianisation par le vide»...

Il y a 123 ans déjà, en 1860, comme cela fut le cas au mois de septembre dernier, les populations chrétiennes du Chouf au Liban avaient été déjà massacrées par les Druzes.

Comme cela fut le cas au mois

de septembre dernier, les populations survivantes se réfugieront dans la ville de Deir el Kamar qui fut aussitôt encerclée. Comme ce fut le cas au mois de septembre dernier, les ancêtres de Walid Joumbatt donneront toutes les assurances pour la sauvegarde de leur vie, de leurs biens et de leur honneur.

Comme c'est hélas le cas à présent, le monde retint son souffle... et son geste dans l'attente de l'horrible. Dans Deir el Kamar (trad. Couvent de la lune) qui fut un temps la capitale du Liban, joyau de la montagne, ville de 5000 habitants classée monument historique et actuellement habitée par 50000 réfugiés auxquels les assaillants ne laissent parvenir des vivres qu'au compte-goutte, où règnent aujourd'hui la maladie, les épidémies et la mort, sans compter les bombardements aveugles des assiégeants.

Dans Deir el Kamar et comme il y a 123 ans déjà, un des pires génocides de l'histoire moderne se prépare. Un hallali monstrueux destiné à faire fuir tout chrétien de la région à mille kilomètres à la ronde.

L'histoire ne peut pas et ne doit pas se répéter, car sinon, le monde ne pourra pas se regarder dans la glace.

En 1860, la lenteur des communications fit que les troupes françaises arrivèrent trop tard.

Aujourd'hui, ni la France, ni les États-Unis, ni aucun pays civilisé n'auront cette excuse, car non seulement les nouvelles circulent vite, mais les troupes de la multinationale sont sur place pour y représenter la civilisation face à la barbarie.

Deir el Kamar est en danger de mort et avec elle notre conscience.

Alberto S. DELBURGO
Ecrivain libanais en exil

Contre le désarmement unilatéral

«Si tu veux la paix, prépare la guerre.» Ce vieux proverbe romain est de plus en plus actuel. Tous, nous voulons la paix, personne ne veut la guerre. Mais pour que les nations vivent dans la paix, il faut que toutes soient d'accord.

Si tu as une maison et quelque bien, et si tu sais qu'un bandit rôde aux alentours, vas-tu ouvrir toute grande la porte pour lui épargner l'effort de briser tes serrures? Ne vas-tu pas, au contraire, barrer tes portes, acheter une arme et te procurer un chien de garde? Qui peut être assez naïf pour croire que la magnanimité de l'éventuelle victime attendra le bandit au point de renoncer à son projet de l'attaquer? Qui peut être assez fou pour

soutenir qu'on n'attaque que les forts et jamais les faibles? Saint François d'Assise a apprivoisé le fameux loup de Gubbio, mais la nature humaine est plus féroce qu'un loup.

Nous pouvons citer un exemple dans l'histoire de la Pologne du XVIIIe siècle; c'était la période la plus sombre dans l'histoire de notre patrie d'origine: gouvernement faible, querelles intestines, armée inexistante, trésor vide. Et ses citoyens angéliques aimaient répéter avec volubilité: «Notre patrie est sauvegardée par sa faiblesse même.» Résultats? Le pays fut déshonoré par ses trois voisins et le nom de la Pologne rayé de la carte d'Europe.

La question qu'on voudrait poser à tous ceux qui s'opposent à l'essai des missiles de croisière sur notre territoire, est: qui va nous défendre, si l'idée vient à l'ennemi de nous attaquer? Et une autre question: si nous étions vraiment forts et bien armés, est-ce que l'ennemi ne perdrait pas l'envie de nous attaquer? C'est à ce moment-là que la paix serait sauvée.

Soyons forts! armons-nous! et armons-nous jusqu'aux dents! C'est le seul moyen de dissuader le bandit-ennemi qui rôde aux alentours de nous attaquer.

La Fédération des femmes polonaises
Montréal
Tamara RAWICZ, présidente

Chypre: plus de fermeté du Canada

J'ai lu avec intérêt le reportage «La CEE envisage de boycotter les produits du nord de Chypre» (LA PRESSE, 23 nov.). C'est un exemple que le Canada devrait imiter.

L'Etat fantoche de M. Denktash, le soi-disant «président», n'est reconnu que par la Turquie qui a envahi Chypre en 1974 et occupe toujours 40% de son territoire pour «protéger», dit-elle, la minorité chypriote-turque qui ne compose que 18% de la population de l'île.

La vraie raison de l'invasion était le partage de Chypre.

Nous les Québécois devons comprendre que la déclaration unilatérale d'un «Etat indépendant» dans les terres sous occupation militaire turque n'est pas un acte d'autodétermination. Les 120.000 Chypriotes turcs ne sont pas libres d'exprimer leurs propres désirs, quand ils se trouvent sous la botte d'une armée d'occupation de 35.000 hommes; si celle-ci se retirait,

M. Denktash ne serait plus là.

Le gouvernement du Canada, qui a déjà exprimé son regret en ce qui concerne l'acte provocateur et illégal de M. Denktash, devrait aller plus loin, en imposant des sanctions contre l'Etat fantoche ainsi que contre la Turquie qui est la seule responsable de la perpétuation du problème chypriote.

Michel PAIDOUSSIS
Montréal

Pendant que l'Occident reste inerte

Lorsque les Etats-Unis ont décidé d'occuper la petite île de Grenade, ils connaissaient très bien les intentions militaires soviétiques-cubaines. L'aéroport en construction sur cette île serait sans aucun doute utilisé comme base militaire pour toutes les opérations terroristes, subversives et d'espionnage que planifiait quotidiennement l'Union soviétique et sa satellite Cuba.

On peut se rendre compte, par cette intervention, que tous les doutes du gouvernement Reagan sont fondés et que celle-ci était nécessaire.

Il est temps que le gouvernement américain débarrasse toute l'Amérique centrale et les Caraïbes de la présence communiste, car d'agir en tant que simple observateur, menacera la sécurité de ce territoire.

Pendant que l'Occident dort, le bloc communiste est au travail: intervention (Afghanistan), subvention armée (El Salvador) et terrorisme (la mort de 200 soldats américains et français à Beyrouth).

Quel dommage que les gouvernements dits «démocratiques» ne

comprennent pas l'intervention des Etats-Unis à l'île de Grenade.

Cependant, il semble que plusieurs d'entre eux ont bien compris l'intervention russe en Afghanistan et la destruction du Boeing sud-coréen qui a entraîné la mort de 269 innocentes personnes. Quel dommage également que quelques gouvernements démocratiques tremblent quand la Russie parle et applaudissent quand elle intervient dans d'autres pays. (...)

Guillermo BELLO
Association des Cubains démocrates de Montréal

À la défense des animaux à fourrure

Lettre ouverte de M. Marcel Duquette, président du Comité de la faune, de la Société canadienne de protection des animaux, en réponse à l'allocation de M. Victor Topper, président du Conseil canadien de la fourrure, dans le cadre de la semaine de la fourrure.

Le profane qui a lu l'exposé publicitaire pourrait certes se sentir coupable de ne pas porter un de ces manteaux de fourrure puisqu'on lui laisse pratiquement entendre qu'il est responsable des prétendus fléaux que subiraient ces bêtes si on ne les trappait pas: famine, maladie, surpopulation, risques d'atteinte à l'environnement.

À en croire M. Topper, endosser une fourrure, c'est aider les espèces exploitées. Quel paradoxe! Le public aurait intérêt à savoir que l'on exploite les animaux à fourrure depuis la colonisation et que l'on continue de le faire en utilisant les mêmes instruments de supplice

décriés comme tels depuis longtemps. En 1869, Charles Darwin, décrivait le piège attrape-jambe comme un engin diabolique n'ayant d'égal que le supplice de la roue et de l'écartèlement.

Aujourd'hui, 120 ans plus tard, ce piège est encore utilisé pour capturer les bêtes à fourrure au Canada. Si ces géants de la fourrure, par le biais des médias, font un tel battage publicitaire, c'est sans nul doute qu'ils sont conscients que la société évolue et qu'elle est de plus en plus sensibilisée à l'immoralité de cette activité irrationnelle et barbare, pratiquée comme elle l'est encore actuellement.

Nous, des mouvements humanitaires, nous nous devons de faire contrepoids en sensibilisant de plus en plus les gens sur le respect que nous devons porter aux animaux de la faune. Notre cheptel de bêtes à fourrure est agressé de toutes parts par la pollution, les pluies acides, les coupes à blanc dans l'industrie forestière, le dé-

frichement, le piégeage, la chasse... etc.

On a aucun respect pour ces créatures et pourtant il y va de notre survie car tout est relié sur cette planète. Avant le 15e siècle, une espèce animale disparaissait de la terre à tous les mille ans; du 15e siècle à 1950 une espèce s'éteignait au 20 ans; de 1950 à nos jours, c'est une espèce par année qui disparaît. (Source: «L'Agonie des bêtes phoques», de M. Alain Bougrain-Dubourg, publié aux éditions Presse de la Cité.)

Il faut également savoir que les trappeurs sont exploités au même titre que les bêtes, car ceux-ci courent à peine leurs frais. Alors qui profite vraiment des revenus de cette ressource? Ceux-là mêmes qui investissent chaque année des sommes considérables en publicité.

Le trappeur canadien, fort connu, Frank Connibear, disait que chaque manteau de fourrure coûtait 150 heures de torture: triste constatation! Je suis assuré que les personnes qui portent ces manteaux le feraient avec beaucoup moins de fierté et d'arrogance si elles connaissaient les atrocités que recèlent ces produits de luxe: pattes coupées, fractures ouvertes, souffrances causées par la faim, le froid, le stress, cela pendant des jours coincés dans des mâchoires d'acier ou étouffés dans des collets de fil de fer.

Au Canada, plus de quatre millions de bêtes sont ainsi sacrifiées de façon aussi inhumaine chaque année. Il est plus que temps que notre société dite hautement civilisée prenne position contre cette sauvagerie et ramène à l'ordre les responsables de l'industrie de la fourrure qui promouvoient cette activité aussi disgracieuse qu'immorale et naturellement en profitent.

Marcel DUQUETTE

Pour une véritable école de journalisme

Monsieur Michel Roy
Editeur adjoint

Quelle ne fut pas ma surprise et ma satisfaction d'apprendre, à la lecture de votre journal du 11 novembre, que quelques journalistes et directeurs de médias, dont vous-même, s'étaient réunis en vue de mettre éventuellement sur pied une véritable école de journalisme du Québec. Je ne peux qu'applaudir cette initiative, d'autant plus que vous vous intéressez personnellement à ce projet.

À la suite de mes nombreux entretiens avec des journalistes et des étudiants en journalisme, au cours des dernières années et, tout particulièrement durant mon mandat à la présidence du Conseil de presse du Québec, à plusieurs reprises, j'ai émis le vœu qu'une telle école soit créée le plus tôt possible. Plusieurs maisons d'enseignement, au niveau collégial et universitaire, ont beau offrir des cours à l'intérieur desquels sont abordés certains aspects du journalisme, j'ai toujours regretté que l'on ne puisse pas faire davantage dans ce domaine au Québec. Pour ma part, j'ai toujours pensé que le Québec se devait d'avoir une véritable école de journalisme au niveau universitaire, qui préparerait les aspirants à la profession et qui, aussi, permettrait aux professionnels de l'information d'élargir leurs connaissances ou même de se spécialiser. Affiliée à une université, cette école pourrait être parrainée conjointement par les journalistes et les médias et fonctionnerait un peu sur le modèle coopératif adopté par certaines universités canadiennes. C'est-à-dire que cette école dispenserait à la fois un enseignement théorique et pratique. C'est ainsi, à titre d'exemple, que les universités de Sherbrooke et de Waterloo, Ontario, envoient régulièrement leurs étudiants en génie faire des stages en usine, ces stages faisant partie intégrante de leur programme d'études. Il me semble que des stages identiques devraient être offerts par les médias du Québec.

Si une telle école était éventuellement mise sur pied, elle devrait au moins décerner un baccalauréat en journalisme et être très sélective dans le choix des étudiants et exiger d'eux, au départ, une bonne maîtrise de leur langue maternelle, ainsi qu'une assez bonne connaissance de la langue anglaise. Elle ne devrait recruter que les meilleurs candidats plutôt que de rechercher le nombre.

Comme vous l'avez suggéré, cette école devrait être administrée par un comité tripartite (patrons, syndicats et universitaires). Aux syndicats, je substituerai la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, laquelle m'apparaît mieux qualifiée pour s'occuper de la formation des journalistes, car les syndicats sont plus intéressés aux relations de travail et aux revendications salariales plutôt qu'à la formation professionnelle.

Bref, tout cela pour vous dire combien je me réjouis de l'initiative que l'on vient de prendre. Je souhaite vivement qu'elle ne reste pas sans lendemain. Bien que j'aie quitté le Conseil de presse du Québec, je continue à m'intéresser à tout ce qui a trait à l'information et, en particulier, à l'amélioration de la pratique de la profession.

Aimé GAGNE

Le permis de conduire

La Régie de l'assurance automobile du Québec désire, par la présente, rassurer votre correspondante ainsi que les jeunes conducteurs de 16 à 18 ans quant à l'âge minimal d'obtention du permis de conduire au Québec. (Référence à une lettre de Nathalie Ducharme, parue le 24 novembre).

L'article 69 du Code de la sécurité routière est toujours en vigueur et aucune modification de cet article n'est prévue à ce jour. Cet article se lit comme suit: «Pour obtenir un permis de conduire, une personne doit être âgée d'au moins 16 ans, avoir suivi avec succès un cours de conduite approuvé par la Régie et correspondant à la classe de permis demandé, avoir réussi les examens de compétence de la Régie et avoir satisfait aux autres conditions prescrites par règlement du gouvernement».

La directrice des Communications, Cécile COULOMBE

De l'humour

J'ai été révoltée d'apprendre qu'il y a eu plus de témoignages défavorables que favorables. Personnellement, j'ai fait une petite enquête auprès de 40 personnes environ. Toutes étaient d'accord pour qualifier l'émission (Le mercredi des Ha! Ha!) d'excellente.

A ceux qui n'ont pas le sens de l'humour, S.V.P., lors de la télédiffusion des Ha! Ha! le dernier mercredi de chaque mois, couchez-vous plus tôt. Laissez-nous au moins une bonne émission humoristique par mois. Ce n'est pas trop demander, je crois.

Nicole BÉLAND
Saint-Hubert

«The Day After»
L'heure n'est plus à la pure fiction

Il est à la fois facile et difficile de comprendre les raisons du battage publicitaire entourant la diffusion du film: «The Day After» sur le réseau américain. Le problème majeur c'est que ce film était dénué de toute information, pire que cela il en donnait de fausses.

On se serait cru en train de regarder une télé-série du genre Dynasty ou Dallas. Quand on sait ce qui s'est réellement passé à Hiroshima, on était plutôt mort de rire devant son petit écran le dimanche soir 20 novembre. Il reste à souhaiter que les tristement célèbres victimes du premier massacre nucléaire ne visionneront pas cette sinistre plaisanterie.

Le documentaire: «Si cette planète vous tient à coeur» nous a pourtant montré de quoi les victimes d'Hiroshima avaient l'air après l'explosion. Les gens étaient loin de se balader dans la campagne, de se pavaner dans les décombres en chemise blanche immaculée et leurs blessures étaient

autrement plus horribles que tout ce qu'on peut imaginer.

Quant à l'initiative du Montreal Jewish Hospital d'offrir un service aux enfants en détresse qui pouvaient être à l'écoute de ce terrible film, elle est certes louable mais elle fait tout de même sourire. Est-ce que cette même institution offre le même service si l'enfant est terrorisé le soir devant les nouvelles alors qu'il voit Beyrouth en flammes avec ses morts et ses blessés, la plupart des civils dont plusieurs enfants? Pourtant ça c'est de la véritable horreur, le sang coule pour vrai et les morts ne se relèvent pas.

Le nucléaire est là tout près de nous. Il fait partie de notre environnement; c'est pourquoi nous devrions avoir à ce sujet l'information la plus pertinente qui se puisse offrir. Au moment où la situation internationale s'aggrave, l'heure n'est plus à la fiction; à l'eau de rose et aux larmes de crocodiles.

Danièle LORAIN
Sciences politiques UQAM

Menace inacceptable

«The Day After», comme le rapportait Jean-Guy Dubuc dans son éditorial du 22 novembre 1983, est effectivement un film sobre; il ne montre pas toute l'horreur des conséquences d'un conflit nucléaire généralisé qui, sans doute, romprait l'équilibre de la planète et détruirait du même coup l'espèce humaine. De toute évidence, le cadre spectaculaire et l'allure hollywoodienne de ce document en sont responsables.

Toutefois, pour un auditeur sensible à la menace de l'utilisation d'armes nucléaires, certains plans du film ont un impact significatif. Il n'échappe à personne qu'une guerre nucléaire serait brève sinon spontanée. Ainsi, ces images qui montrent des missiles prendre leur envol sont saisissantes; l'absurdité d'une pareille situation est glaçante. Personne ne souhaitait, ni ne souhaite dans la réalité, cette issue. La seule présence de l'arsenal nucléaire semble avoir justifié son utilisation.

Il faut s'interroger sur les sombres perspectives d'une guerre inter-puissances et, en l'occurrence, sur les mécanismes qui, prétendu-

ment et théoriquement, préviennent l'utilisation de la bombe atomique. On se doute qu'en cas de conflit, la décision d'appuyer sur le «bouton» ne pourra être débattue, puisque les missiles sont capables d'atteindre leurs objectifs en moins d'une heure. De sorte que, on peut concevoir que l'arme nucléaire provoquera, par la menace qu'elle suscite, une perte de contrôle de la situation. L'un des belligérants voudra porter le premier coup, pensant éviter la destruction massive de son territoire par l'autre.

Finalement, il n'y a qu'une véritable conclusion: la menace que représente la bombe atomique en elle-même est inacceptable. Il s'agit maintenant de rechercher le moyen de désarmer efficacement et de façon multilatérale et d'installer des mécanismes de contrôle internationaux rapidement. Il faut que la course aux armements cesse et que le dialogue s'installe; la confiance dans l'avenir est fondamentale à l'équilibre de l'homme.

Pierre SAINT-GERMAIN
Montréal

La réalité: pire

Le visionnement du film «The Day After» aura sûrement suscité des questions chez bien des téléspectateurs. C'est précisément mon cas. En fait, je me suis demandé si le sort que réserve le film aux survivants est plausible.

Après avoir effectué quelques recherches, j'en suis arrivé à la conclusion que l'issue du film n'est possible qu'à moitié. Voici pourquoi: les concepts américains et soviétiques de guerre nucléaire se fondent sur une stratégie de «double frappe». C'est-à-dire une première attaque, puis éventuellement une seconde.

La première frappe ferait, chez les Américains, entre 25 et 165 millions de morts, chez les Soviétiques, entre 24 et 100 millions.

Si l'on tient compte de la possibilité d'une seconde attaque, la su-

perpuissance qui aurait la première appuyé sur le bouton, à dessein (dans le but évident d'annihiler l'autre), pourrait fort bien appuyer une seconde fois sur le bouton, question de finir la besogne. L'autre belligérant se voyant attaqué de nouveau, pourrait, lui aussi, riposter. Si l'on sait que les États-Unis et l'URSS possèdent ensemble 2500 ICBM à ogives multiples, on peut aisément concevoir une seconde attaque qui serait, elle, finale et sans retour.

Voilà pourquoi on aurait pu, dans la conclusion de «The Day After», voir les quelques malheureux qui ont survécu à l'holocauste atomique, recevoir une autre ogive sur la tête...

Patrick QUINTAL
Chambly

La faute de qui?

Après avoir vu le film (The Day After), on peut se rendre compte jusqu'à quel point une guerre nucléaire serait effroyable. (...) Les missiles américains et soviétiques peuvent causer beaucoup plus de pertes humaines et matérielles que nous avons pu voir. Le film lui-même fait trop «soap opera» et perd de son sérieux. Après une heure, rien ne s'est passé, sauf que

l'on sait qu'un jeune couple veut se marier. (...)

On remarque aussi que dans ce film, c'est uniquement la faute des Soviétiques, que les Américains sont sans reproches et qu'ils ne feront rien, bien entendu, pour déclencher une guerre nucléaire.

Benoit CLÉMENT
Pointe-Claire

Un timbre pour la visite du pape

M. Michael Warren, président Société canadienne des Postes Ottawa

Monsieur le Président, En parcourant le catalogue des timbres-poste du Canada, nous sommes heureux de constater que 72 timbres ont été émis par notre pays, de 1898 à 1983, à l'occasion de la fête de Noël. Puis, plus de 14 autres timbres, à caractère religieux, ont fait leur apparition de 1972 à 1983.

Vous savez, sans doute, que le pape Jean-Paul II, chef suprême de l'Église catholique et souverain de l'Etat de la cité du Vatican, rendra visite aux Canadiens l'année prochaine, soit du 9 au 19 septembre 1984. Événement sans précédent dans l'histoire de notre pays.

Nous voulons attirer votre attention sur le fait que 24 pays ont déjà émis des timbres-poste pour honorer le pape Jean-Paul II. Est-ce

que la Société canadienne des Postes ne pourrait pas poser un geste semblable, pour souligner le voyage du pape au Canada en septembre 1984?

Les catholiques du pays, 43.9% de l'ensemble du Canada, soit 10,458,732 sur 23,802,918 (cf Almanach Populaire Catholique 1984) ne pourraient que se réjouir de cette initiative de la Société canadienne des Postes.

Plusieurs milliers de collectionneurs de timbres-poste religieux du monde entier seraient très heureux, comme nous, de se procurer ce nouveau timbre à l'effigie de Jean-Paul II au Canada.

Une émission de qualité serait à l'honneur de la Société canadienne des Postes et un enrichissement pour les collectionneurs de timbres-poste de notre pays.

Louis SAMSON
Joseph LAPIERRE
Cap-de-la-Madeleine

la presse 100 ans

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction et des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

Table with 2 columns: Service and Phone Number. Includes ABONNEMENT (285-6911), RÉDACTION (285-7070), PROMOTION (285-7100), COMPTABILITÉ (285-6892), and ANNONCES CLASSÉES (285-7111).

LA PRESSE

100 ans d'actualités



Inauguration de l'hôpital Victoria

Au pied du Mont-Royal

Au pied du Mont-Royal sur l'un de ses plateaux où l'œil embrasse la métropole du Canada, le grand fleuve et les campagnes des environs, où l'air est plus pur, la brise se fait plus douce, s'élève un édifice aux dimensions imposantes. À l'architecture légère. C'est le monument que lord Mount Stephens et sir Donald A. Smith ont élevé à l'humanité qui souffre. C'est l'hôpital Victoria qui sera cette apres-

L'inauguration de cet hôpital se fait cet-après-midi, mais à l'heure où le journal va sous presse nous ne pouvons donner tous les détails de cette fête qui verra grouper (sic) autour de Lord et de Lady Aberdeen l'élite de la société montréalaise. Le maire, les échevins et les principaux citoyens répondront à l'appel des directeurs de la nouvelle institution et pourront alors juger par eux-mêmes des prodiges qu'opère la charité bien placée.



LORD MOUNT STEPHEN

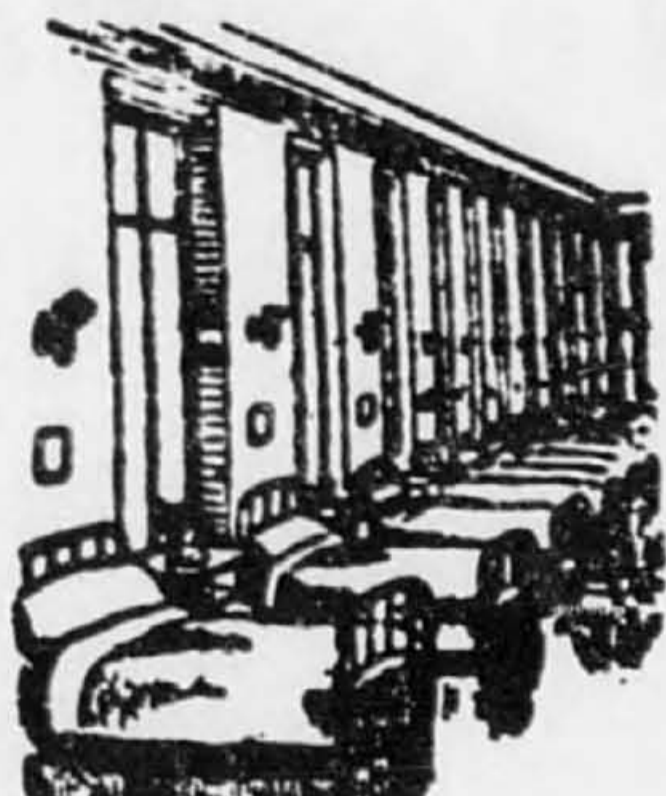


SIR DONALD SMITH

mi-di ouvert officiellement par Son Excellence le Gouverneur-Général de la Puissance.

Parcourez ces longs corridors où la lumière est ménagée avec un art parfait; visitez ces dortoirs spacieux, ces dispensaires complets, ouvrez ces salons luxueux, ces salles d'opération en amphithéâtre; pénétrez dans cette cuisine propre et dont les ustensiles feraient l'envie de nos plus riches maîtresses de maison et vous admirerez le plan général de l'édifice, l'ordre et le jugement qui ont présidé à sa construction. Certes, des fidèles sujets de Sa Majesté ne pouvaient laisser (sic) à la postérité meilleur et plus utile souvenir du jubilé royal de leur souveraine. Au reste, les œuvres philanthropiques de ces deux bienfaiteurs

En effet, à une réunion du comité de direction jeudi on a décidé des derniers arrangements. L'hôpital sera ouvert à 1.30 p.m. A deux heures et demie son Honneur le gouverneur général et Lady Aberdeen arriveront accompagnés de leur suite. Une adresse de bienvenue sera alors présentée au représentant de Sa Majesté



Une des Salles communes de l'Hôpital

et après la réponse de ce dernier et les présentations des directeurs, l'hôpital Victoria sera déclaré ouvert et commencera la visite de l'institution. Il est probable, sinon certain, que Son Honneur le maire fera le discours de remerciement au nom des citoyens de Montréal.



La Salle des Opérations de l'Hôpital

À l'occasion de l'inauguration de l'hôpital Victoria, le 2 décembre 1893, LA PRESSE du jour proposait le texte et les illustrations précédentes à ses lecteurs.

Le Canadien Pacifique remplacera la gare Dalhousie par une gare-hôtel

L'ADMINISTRATION municipale approuvait, le 2 décembre 1895, les plans soumis par le Canadien Pacifique pour la construction d'une nouvelle gare pour remplacer la petite (on utilisait le mot chétive dans le texte) gare Dalhousie par un édifice sous le toit duquel on retrouverait la nouvelle gare surmontée d'un hôtel, à l'encoignure des Craig et Berri, pour reprendre l'expression de l'époque.

Cette gare était alors connue sous le vocable de « Gare de l'est », mais éventuellement, elle devait porter le nom de gare Viger (cet édifice a été cédé à la Ville de Montréal, et il est maintenant occupé par des services municipaux). La compagnie ferroviaire n'allait occuper que le rez-de-chaussée. Le bâtiment projeté mesurait 300 pieds de longueur par 66 de profondeur,



Le plan définitif adopté en 1895 par le Canadien Pacifique pour sa nouvelle gare-hôtel.

et sa façade se trouvait sur la rue Craig. La proposition du Canadien Pacifique comportait quelques

obligations pour la Ville. En voici les principales, comme les rapportait alors LA PRESSE.

1 — La Ville devra exproprier le carré borné par les rues Craig, Berri, Notre-Dame et La-croix et le céder à la compagnie pour l'érection de la nouvelle gare.

2 — La Ville devra jeter un pont sur la rue Notre-Dame, au-dessus des voies ferrées, pour donner libre cours au trafic.

3 — La Ville contribuera \$150.000 (comme on peut le constater, le phénomène des subventions gouvernementales n'est pas totalement nouveau...) à la compagnie pour aider à construire la gare qui ne devra pas avoir moins de 300 pieds de façade sur la rue Craig et 66 pieds de profondeur, avec quatre étages, et ne coûtant pas moins de \$350.000.

En retour, la compagnie cédera à la cité le parc Bellerive, la propriété Macdonald, la propriété des Magasins militaires sur la rue des Commissaires et un lopin de terre au coin des rues Berri et Saint-François contenant 3.265 pieds carrés.

La Compagnie sera tenue de laisser l'accès de la gare libre aux autres lignes. De plus, les trains directs, lorsque la gare Windsor et la nouvelle gare seront reliées entre elles, devront tous partir de ou passer par la nouvelle gare.

L'importance accordée à cette nouvelle par LA PRESSE dans ses éditions des 2 et 3 décembre est d'autant plus facile à comprendre que LA PRESSE avait obtenu la primeur deux ans plus tôt, en publiant un croquis du projet du Canadien Pacifique. C'était un fleuron de plus pour le journal, qui venait à peine de célébrer son 12e anniversaire.

LE TOUR DU MONDE DE SANTA CLAUS



SANTA CLAUS POURSUIVI PAR UN OURS POLAIRE

Plus que 23 jours pour faire vos emplettes de Noël...

John Brown et l'esclavage

LE 2 décembre 1893, LA PRESSE consacrait plus de la moitié de sa première page au 34e anniversaire de la mort de John Brown. Ce dernier s'était illustré en consacrant sa vie à l'émancipation des esclaves aux États-Unis. Profondément religieux, choqué par le sort réservé à ses concitoyens de race noire, il consacra le plus clair de son temps à augmenter les rangs des abolitionnistes de l'esclavage. On ne compte plus ces faits d'armes entre 1831 et 1854, alors qu'il a favorisé, avec ses amis, la fuite de centaines d'esclaves. À partir de 1854 et jusqu'à sa mort, il commande de nombreuses expéditions au Kansas et au Missouri afin de libérer d'autres esclaves. Mais à quel prix puisqu'il y laisse deux de ses fils. Mais il

était inévitable qu'il succombât devant l'adversaire dont les rangs se gonflaient de nouveaux arrivants après chacune de ses opérations armées. En 1859, cerné par les Virginiens sur une petite ferme près de Harper's Ferry, il lutta héroïquement pendant deux jours avec une poignée d'hommes, et deux autres de ses fils trouvent la mort en tentant de prévenir l'inévitable. Condamné à mort, John Brown monte sur l'échafaud à Charleston le 2 décembre 1859, pour y être pendu. Et comme le disait l'auteur de cette page, à l'époque, nous le représentons sur cette page marchant à l'échafaud, et embrassant au passage — suprême témoignage de sympathie donné à la race noire — un petit négriillon que lui tendait sa mère esclave.

C'EST ARRIVÉ UN 2 DÉCEMBRE

1981 — Le projet de loi demandant au Parlement britannique de voter une loi donnant au Canada le pouvoir d'amender sa propre constitution est adopté par une forte majorité à la Chambre des Communes.

1975 — Après une grève de six semaines, la plus longue de l'histoire des Postes canadiennes, les 22 000 postiers rentrent au travail.

1975 — Des terroristes tuent trois otages et en détiennent 60 autres à bord d'un train, aux Pays-Bas.

1961 — Fidel Castro annonce qu'il endosse le marxisme-léninisme et que Cuba devient une dictature du prolétariat.

1960 — Une première: le révérend Geoffrey Francis Fisher, chef de l'Église anglicane, visite le pape Jean XXIII au Vatican.

1959 — Le barrage de Malpasset, se rompt. Des milliards de gallons d'eau

annéantissent la ville historique de Fréjus, et font 300 morts.

1954 — Signature d'un accord de défense mutuelle par les États-Unis et Taiwan, à la condition que Tchang Kai-Chek renonce à attaquer la République populaire de Chine.

1949 — L'Implacable, ancien navire français capturé à Trafalgar, coule à Portsmouth.

1943 — Accueil délirant de 217 Canadiens, y compris 75 missionnaires, arrivés du Japon où ils étaient retenus prisonniers depuis la déclaration de la guerre.

1931 — Le compositeur Vincent d'Indy meurt subitement à 80 ans.

1907 — Le Mount Temple du Pacifique Canadien s'éventre sur un récif près de Halifax.

1903 — L'Université d'Ottawa est ravagée par les flammes; les dégâts sont évalués à \$500 000.

BABILLARD

Une lectrice qui se souvient

Le 17 novembre dernier, il était question, dans cette page, de l'inondation de 1927 au village Turcot. Pour Blanche Deslauriers-Loiselle, ce fut là l'évocation d'un curieux souvenir.

Mme Deslauriers-Loiselle avait un oncle du nom de Calixte Gravel qui était mourant. Pendant que la famille du malade récitait les prières des malades, on voyait l'eau monter, au point d'atteindre une hauteur de quatre pieds dans la rue Victor-Hugo. Les meubles des gens d'en bas, dit notre collaboratrice, flottaient jusqu'au plafond. Et pour se rendre jusqu'à la rue Notre-Dame, il fallait se déplacer en chaloûpe.

M. Gravel devait finalement succomber et les funérailles devaient se dérouler en l'église Sainte-Clothilde. Le problème, c'était de s'y rendre. On décida donc d'utiliser la chaloûpe, seul moyen de transport disponible. Ce n'est toutefois pas sans une certaine appréhension que la dépouille mortelle de Calixte Gravel fut transportée jusqu'à l'église. En effet, comme le dit notre

collaboratrice d'un jour, on craignait surtout que le cerceuil tombe à l'eau, car on l'avait installé... sur deux chaloûpes!

Précision d'un lecteur

Un lecteur de Montréal, M. François Hudon, a noté une faute dans la page du centenaire du 12 novembre dernier. On y disait qu'en 1911, le même jour, on avait assisté à l'inauguration solennelle de l'École sociale populaire, fondée par Edouard Montpetit. Il aurait fallu lire présidée par plutôt que fondée. Merci à M. Hudon pour cette importante nuance.

ACTIVITÉS

■ Congrès de la FPJQ

Exposition de photos, aujourd'hui et demain, dans le hall de l'Hôtel du Parc, choisi par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec pour y tenir son congrès annuel. Présence d'un terminal nomade du système de traitement de texte utilisé pour la composition du journal.

Jeupées Articulées



Jouets poupées articulées avec beaux cheveux, valant 20c. Spécial 12c.

Services à Laver



Services à laver, complets, pour enfants, valant 40c. Spécial 27c.

Services à Thé



Par milliers, tous les genres, toutes les couleurs. Cettes, de 10c. Spécial 4c.

Voici quelques exemples de jouets que les parents pouvaient offrir à leurs enfants, pour la Noël de 1901.



NOUVEAU PLAN BIRON

Les banques devront prendre des risques accrus

■ QUÉBEC — Les institutions financières qui voudront participer au nouveau plan Biron de garanties de prêts aux entreprises devront prendre des risques accrus.

Mais, présents hier à la conférence de presse au cours de laquelle le ministre Rodrigue Biron dévoilait les détails du programme annoncé plus tôt par le premier ministre, leurs représentants se sont néanmoins dits prêts à s'y associer avec enthousiasme.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

Le programme prévoit en effet que les pertes découlant des prêts, pour un montant global de \$2 milliards, qui seront offerts aux entreprises, seront assumés aux deux-tiers par le gouvernement, via la Société de développement industriel (SDI) et au tiers par la société prêteuse.

Le premier plan Biron, un plan d'urgence qui s'adressait aux entreprises mal en point et qui risquaient de disparaître à la faveur de la crise, ne comportait à peu près aucun risque pour les banques et les caisses populaires. Les prêts étaient garantis aux deux-tiers par la SDI mais dans les faits c'est elle qui assumait toute la perte, les sociétés prêteuses ayant soin d'obtenir d'autres garanties des entreprises pour la part de risque qu'elles assumaient. Maintenant, a précisé le ministre, c'est la perte qui sera partagée, de sorte que chaque fois que la SDI devra passer à la caisse, les prêteurs devront en faire autant.

Mais elles sont prêtes à prendre ce risque qu'elles pourront calculer au moment de décider d'accorder le prêt. Et puis, le



Rodrigue Biron

Téléphoto CP

nouveau plan s'adresse à des entreprises saines, qui ne peuvent produire à pleine capacité ou doivent retarder des investissements à cause d'un manque de liquidités. De nombreux critères attachés au programme visent d'ailleurs à s'assurer que les sociétés emprunteuses sont saines, pas trop sous-capitalisées et que les propriétaires n'empocheront pas tous les profits à mesure qu'ils seront réalisés.

Le gouvernement prévoit perdre jusqu'à \$60 millions durant les 27 mois que durera le programme et il ne veut pas que ce soit en vain. Il souhaite plutôt que les deux milliards qui seront in-

jectés servent à bâtir des entreprises beaucoup plus solides et à créer des emplois. C'est pourquoi l'argent emprunté devra servir exclusivement à réaliser des investissements ou à augmenter le fonds de roulement, et non à refinancer des emprunts en cours.

Le ministre Biron a expliqué que les nombreux dirigeants de petites et moyennes entreprises qu'il a rencontrés au cours des derniers mois lui ont dit qu'ils pourraient faire beaucoup plus d'affaires et créer des emplois, pour peu qu'on consente à leur avancer l'argent dont ils ont besoin et qu'on leur garantisste que les taux d'intérêt ne feront pas des bonds jusqu'à 20 p. cent comme l'an dernier.

En plus de leur prêter jusqu'à \$2 milliards, à raison d'un maximum de \$10 millions par entreprise pour une période pouvant aller jusqu'à cinq ans, on leur offrira donc une police d'assurance facultative contre les hausses de taux d'intérêt. S'ils versent au départ à la SDI un p. cent du montant emprunté, celle-ci paie-

ra à leur place les trois-quarts des intérêts au-delà de 11 p. cent.

Pour être admissible, une entreprise doit faire affaire au Québec ou vouloir y investir. Elle doit de plus œuvrer dans le secteur manufacturier, dans le domaine touristique (à l'exclusion des hôtels et des restaurants!), dans le recyclage ou dans les services techniques si elles sont un potentiel exportateur. Il lui faudra aussi présenter un plan d'action visant à améliorer sa situation concurrentielle et ses perspectives de marché.

Si les banques se sont un peu fait tirer l'oreille — on en discute depuis deux mois — c'est qu'elles croient que le principal problème des entreprises québécoises en est un de sous-capitalisation, auquel le programme n'apporte aucune solution. M. Biron partage leur diagnostic et il a mis sur pied un comité conjoint qui devrait être en mesure de faire des propositions au printemps.

Le représentant de l'Association des banquiers canadiens, M. Napaul Poisson, n'a eu que des commentaires positifs à l'égard du nouveau plan. Le premier plan Biron a très bien fonctionné, a-t-il dit, et je crois qu'il en ira de même de celui-ci. Il est simple d'application et devrait amener les entreprises à accélérer leurs investissements, maintenant qu'elles ont une garantie contre la hausse des taux d'intérêt.

M. André Morin, du mouvement Desjardins, partage cet enthousiasme. Nous avons l'intention, dit-il à l'endroit des banquiers, de continuer à accroître notre part du marché du prêt aux entreprises. (C'est probablement l'autre raison qui a fait hésiter les banques. Un tel programme ne peut que favoriser la percée des caisses populaires dans ce domaine.)

Quant au ministre Biron, il ne cachait pas sa fierté. Son premier plan, qu'il est le seul à ne pas appeler Biron, a fonctionné au-delà de ses espérances et lui a valu les félicitations du milieu. Il est certain que le deuxième fera bien plus encore et permettra à la nouvelle génération d'entrepreneurs, mieux formés, de se faire une belle place au soleil tout en créant de nombreux emplois.

VOYAGE EN ITALIE

Lévesque aurait été pris au piège

■ QUÉBEC — Mais que va donc faire le premier ministre du Québec en Italie et au Vatican?

C'est la question qui vient naturellement à l'esprit quand on constate la minceur du programme de la visite de trois jours que M. Lévesque entreprend mercredi prochain.



LOUIS FALARDEAU

(de notre bureau de Québec)

Bien que ce programme ne soit pas encore officiel et qu'il reste toujours possible que des rencontres d'importance secondaire soient ajoutées, il faut bien se rendre à l'évidence. Les activités du premier ministre au cours des trois jours qu'il passera dans la péninsule italienne auraient pu prendre place dans la même demi-journée.

Qu'on en juge. Le 7, jour de son arrivée à Rome, il sera accueilli à l'aéroport par le chef du protocole de la république italienne. Puis, en après-midi, il présidera une réception au bureau romain de la délégation du Québec. Seront présentes des « personnalités » italiennes, vaticanes et québécoises.

Le lendemain, M. Lévesque ne fait rien, sinon rencontrer quelques journalistes italiens. Il devait originellement se rendre à Milan pour rencontrer des hommes d'affaires et participer à un quelconque dîner de chambre de commerce. Mais le tout est tombé à l'eau, en partie parce que le 8 décembre, Fête de l'Immaculée Conception, est un jour férié en Italie.

Le 9 est de loin la plus importante journée du voyage. En avant-midi, M. Lévesque sera reçu en audience privée par le Pape Jean-Paul II. Et en fin d'après-midi, il aura une rencontre en tête-à-tête avec le Président de la république italienne, M. Sandro Pertini.

On tente toujours d'ajouter un peu de contenu économique à la visite, et notamment d'aménager quelques rencontres avec des ministres italiens qui oeuvrent dans ce secteur. Mais on ne se fait pas trop d'illusions à Québec, instruits qu'on est par les difficultés rencontrées dans la préparation de ce périple qui devait commencer en Algérie.

Car, c'est là qu'il faut remonter pour comprendre comment à pu se produire ce qui ressemble fort à un gâchis. Le temps fort du voyage de M. Lévesque devait être la partie algérienne.

Des sociétés québécoises font d'importantes affaires dans cet immense pays et elles vont se développer de façon spectaculaire au cours des prochaines années. Notamment dans le domaine de l'éducation où la cons-

truction d'écoles et d'instituts « clé en main » vont se multiplier.

La visite de M. Lévesque avait pour but d'améliorer les relations déjà bonnes entre les deux gouvernements de façon à ouvrir encore plus l'Algérie aux entrepreneurs québécois. Il aurait également profité de l'occasion pour visiter quelques chantiers québécois et annoncer avec éclat des contrats déjà accordés ou en voie de l'être.

Mais voilà, tout a avorté, à cause du fédéral, affirme-t-on à Québec. À moins d'une semaine du départ, Ottawa, qui a la haute main sur l'organisation de telles visites, ne pouvait toujours pas dire qui M. Lévesque allait rencontrer.

À Québec on est persuadé qu'Ottawa l'a fait exprès et que s'il n'en avait tenu qu'à eux, les Algériens, Président et Premier ministre inclus, auraient fort bien reçu M. Lévesque. On dit même qu'Ottawa fait en quelque sorte chanter Alger en retardant depuis plusieurs mois — la visite est en préparation depuis le printemps — le renouvellement d'un contrat accordant un crédit de plus d'un milliard de dollars à l'Algérie.

Informé de toutes les tractations qui ont marqué la préparation de sa visite, et notamment des difficultés rencontrées par une mission, dirigée par le sous-ministre des Affaires intergouvernementales, Claude Roquet, qui avait été dépêchée en extrême en Algérie pour tenter de sauver le voyage, M. Lévesque a acquis la certitude qu'Ottawa était de mauvaise foi et lui préparait un piège. Plutôt que de passer quatre jours à attendre à l'hôtel ou à rencontrer des sous-adjoints, il a choisi de renoncer à un voyage qui lui tenait pourtant beaucoup à coeur.

Restait l'Italie et le Vatican. On a été bien tenté à Québec d'annuler également ces deux visites. Mais ça ne se fait pas comme ça. Il est difficile de refuser tout à coup des invitations qu'on avait d'abord acceptées avec plaisir. D'autant plus qu'au lendemain de l'annulation de la partie algérienne du voyage, un déblocage s'est produit du côté de l'Italie. Le Président Pertini se disait heureux de recevoir M. Lévesque alors que la veille Ottawa affirmait encore que ni lui, ni le Premier ministre Craxi, ne pouvaient le rencontrer.

On pensait alors à Québec qu'il serait finalement possible de donner plus de substance au programme du premier ministre. Et, pour donner un peu plus de corps à l'ensemble, on ajoutait une rencontre privée, à Paris, avec le Premier ministre Pierre Mauroy.

M. Lévesque pensait avoir évité l'essentiel du piège fédéral. Aujourd'hui, en lisant son mince programme, il ne peut que constater que si piege il y avait, il s'est pris les pieds dedans!

La réforme du mode de scrutin doit entraîner un débat sur le régime politique

■ C'est en définitive à une réflexion plus large sur la nature même de notre régime politique qu'invite le débat sur la réforme du mode de scrutin actuel.

PIERRE VENNAT

Cette conclusion de deux professeurs de l'École nationale d'administration publique, MM. Michel Bellavance et Maurice Patry, hier après-midi, traduit bien les préoccupations de plus en plus d'intervenants devant la Commission de la représentation électorale qui tiendra deux autres jours d'audience dans la métropole avant Noël. La Commission doit remettre son rapport à l'Assemblée nationale avant la fin de février 1984.

Les professeurs Bellavance et Patry ont souligné, hier après-midi, que l'adoption de toute réforme du mode de scrutin devrait, selon eux, être complétée par l'adoption d'autres réformes sans lesquelles celle-ci risque de perdre son sens véritable.

Ils rejoignent en cela les vues du Comité d'action politique des femmes du Parti québécois qui, lui, affirme qu'une réforme du mode de scrutin devra entraîner une réforme parlementaire laquelle devra, elle aussi, être fondée sur les besoins du milieu, de la base, plutôt que sur une simple modification des structures gouvernementales et parlementaires.

Rejoignant les vues de la Fédération des femmes du Québec, les femmes péquistes affirment qu'il serait illusoire de croire qu'une modification du mode de scrutin

entraînerait ipso facto un changement de mentalité et la tombée de tous les préjugés à l'égard des femmes en politique. « Quel que soit le mode de scrutin, elles savent que la lutte, tout comme avant, devra se jouer lors des congrès d'investiture. Et qu'ils soient locaux ou régionaux, les mêmes préjugés seront de la partie ».

Quant aux universitaires Bellavance et Patry, ils voudraient que la réforme du mode de scrutin aille de pair avec une « libéralisation » accrue de certaines législations et avec une plus grande institutionnalisation de la concurrence au sein de notre régime de type parlementaire.

Toutefois, au Conseil du travail de Montréal qui affirme sans ambage que la représentation la plus large possible de toutes les tendances doit prévaloir sur le principe de la stabilité gouvernementale et qui lui aussi insiste sur la nécessité d'une réflexion plus large, les deux professeurs de l'ENAP insistent sur le critère d'efficacité. En un mot, il ne faudrait pas que l'on transforme en forum de discussion tellement large qu'on ne pourrait plus y prendre de décisions.

Enfin, le directeur général du Secrétariat des conférences socio-économiques du Québec, Gilles Châtillon, a présenté un mémoire « philosophique » insistant sur la nécessité de doter les différentes régions du Québec « d'un espace politique pour développer le social et le culturel et pour reconstruire la relation entre l'économie et le territoire ».

Le Président de la Commission de la représentation électorale, Me Pierre-F. Côté, a affirmé aux journalistes hier après-midi qu'il tiendrait compte des remarques des nombreux intervenants sur la nécessité de réformer le parlementarisme et les mentalités de façon à assurer un meilleur respect de toutes les tendances, réflexe qu'il considère comme très sain. Me Côté, qui est également directeur général des élections au Québec, refuse toutefois d'aller jusqu'à y voir les indices d'un malaise certain dans la société.

Cela dit, sur les 162 mémoires reçus par la commission, environ 130 réclament une certaine réforme du mode de scrutin actuel, encore que les modalités varient considérablement d'un mémoire à l'autre.

A. Gold & Sons présente
UNE OFFRE UNIQUE ET VOUS ÉPARGNEZ \$14⁰⁰

Superbes gants en peau d'agneau le meilleur achat de la semaine

ordinaire \$50 **\$36** épargnez \$14

• BEIGE NATUREL • BRUN
• FABRIQUÉS AU CANADA • GANTS DE QUALITÉ

388, STE-CATHERINE O. • CENTRE ROCKLAND • 960, STE-CATHERINE O.
LES GALERIES D'ANJOU • LE CARREFOUR LAVAL • LES PROMENADES ST-BRUNO • FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE

A. Gold & Sons
DEPUIS 1899

American Express, Visa, MasterCard, Diners, Carte Blanche et la carte A. Gold & Sons

A. Gold & Sons
DEPUIS 1899

Épargnez \$251 sur les plus beaux manteaux en peau de mouton pleine longueur au Canada

UN LÉGER ACOMPTÉ RÉSERVÉRA VOTRE MANTEAU

TAILLÉS EXCLUSIVEMENT POUR NOUS, AVEC DES PEAUX DE PREMIÈRE QUALITÉ, PARFAITEMENT ASSORTIES, VENANT DES PLUS GRANDES TANNERIES AU MONDE

ORD. \$850 **\$599*** ÉPARGNEZ \$251

Ces somptueux manteaux en peau de mouton sont taillés d'après l'inimitable patron de A. Gold & Sons. Ce sont les plus beaux articles de notre rayon de cuirs et suèdes et leur prix est très attrayant. Ils vous donneront une allure jeune et vous garderont bien au chaud, même par les journées les plus froides de l'hiver de Montréal.

*N'oubliez pas: Un léger acompte réservera votre manteau.

388 OUEST, STE-CATHERINE • CENTRE ROCKLAND • 960 OUEST, STE-CATHERINE
LES GALERIES D'ANJOU • LE CARREFOUR LAVAL • LES PROMENADES ST-BRUNO • FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE

A. Gold & Sons
DEPUIS 1899

American Express, Visa, MasterCard, Diners, Carte Blanche et la carte A. Gold & Sons

Simpsons

ERRATA
Veuillez prendre note des corrections suivantes dans le cahier «Les Tendances» écarté dans La Presse du samedi 26 novembre 1983.
Page 4. Verras sur pied représentés. Motifs de gauche à droite devraient se lire: «Rhapsody», «Solitude», «Prelude» et «Lisbet». Les motifs «Blanche» et «Illusion» ne sont pas représentés.
Page 14. Le vase «Pinwheel» représenté correspond à l'article 5B; le vase en 5-14 n'est pas représenté.
Dans le cahier «Au temps des Fêtes» écarté dans La Presse du samedi 5 novembre 1983.
Page 69, article 1-69. Tableau 3 dans 1. L'illustration est fautive.
Simpsons regrette tout inconfort causé par ces erreurs.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

QUI FERA CONDAMNER LES ACCUSÉS DE VIOL ET D'INCESTE ?

Deux victimes se défilent le même jour et les prévenus sont donc libérés

Alors que commençait à se créer, à travers le pays, un tollé compréhensible contre la décision prise par un magistrat torontois d'envoyer en prison, pour sept jours, une jeune femme qui avait refusé de témoigner contre un motard qu'elle avait tout d'abord accusé de viol, et de renvoyer immédiatement le prévenu chez lui, deux individus ont également été libérés par des juges montréalais dans des circonstances semblables, ces dernières heures. Sans pour autant que les victimes ne soient incarcérées, comme dans la Ville-Reine.

LÉOPOLD LIZOTTE

Mais le refus de témoigner d'une jeune femme contre son agresseur, dans un cas, et la disparition d'une victime d'inceste, dans le second, ont créé un embarras évident chez les magistrats chargés dans ces dossiers, et incitent maintenant les forces policières à se demander comment elles pourront encore efficacement réprimer certaines vagues de délits sexuels, si, l'exemple aidant, cette néo-consigne du silence allait se généraliser.

En bref, voici ce qui s'est produit dans le premier cas. Mardi,

Daniel Béland, un jeune homme de 26 ans, devait subir son procès devant le juge Gérard Girouard pour agression sexuelle (l'accusation générique qui englobe maintenant l'ex-viol). Mais, dès la veille, le procureur de la Couronne, Me Hélène Morin, avait eu vent que la victime ne se présenterait pas à la cour. Liée d'amitié avec un autre jeune homme, depuis six mois, elle ne veut pour rien au monde que celui-ci apprenne son « aventure ». Me Morin l'assure qu'elle n'aura à déposer que pendant quelques minutes, et sous le huis clos le plus complet. Mais la récalcitrante se trouve une autre excellente excuse. Elle a été traumatisée par cette agression, elle ne veut pas raviver ces mauvais souvenirs. Elle veut tout oublier, et au plus tôt.

En cour, l'avocat de la poursuite suggère au tribunal d'émettre un mandat d'amener contre la jeune fille, afin qu'elle vienne au moins expliquer les raisons de son attitude. Mais le juge Girouard refuse carrément de le faire, et rappelle que le droit de ne pas accuser, et même celui de se taire, pour une victime, devraient être considérés comme partie de ceux qui garantissent la Charte, qui fait par ailleurs un

devoir aux tribunaux de « protéger » l'image de la justice. Puis il pose la question : « N'y a-t-il pas danger, lorsqu'on force ainsi une personne à témoigner, qu'elle ne dise pas effectivement la vérité, pour des raisons qui peuvent tenir autant de la crainte du déshonneur que de la peur des représailles ? »

La preuve étant impossible sans la déposition de la jeune fille, l'accusé est remis en liberté sur-le-champ.

Le deuxième cas est encore plus navrant.

C'est celui de... l'homme à la boîte. Eh oui, ce peintre en bâtiments du Sud-Ouest de la ville, Alfred Ducloux, qui avait été condamné à quinze mois de prison, en février dernier, pour avoir séquestré régulièrement sa femme dans un coffre de bois, au pied de son lit, et l'avoir même molestée.

Sorti de geôle après avoir interjeté appel de cette condamnation, il était appréhendé de nouveau quelques semaines plus tard, cette fois pour y être apparemment allé de jeux interdits avec l'une de ses filles. Mais, vendredi dernier, le procureur de la Couronne dans ce cas, Me Christian Charbonneau, se disait incapable de procéder parce que la jeune victime ne pouvait être

retracée. Elle était disparue deux jours plus tôt du centre d'accueil où on l'avait hébergée, au début de l'année.

On s'informa auprès de sa mère, qui avait repris la vie commune avec le prévenu lors de son élargissement de l'été dernier, mais en plus d'être inutile aux policiers pour retracer sa fille, elle « disparaissait » à son tour sans laisser de traces.

De retour en cour, et cette fois devant le juge en chef adjoint Rhéal Brunet, Me Charbonneau ne put faire part à ce dernier que de l'impuissance des policiers à repérer l'une ou l'autre des deux femmes, même après avoir ratisé pendant plusieurs jours le quartier où elles demeuraient auparavant.

A son tour, le juge Brunet devait libérer Ducloux, faute de preuve et surtout de témoins. Et pour la deuxième fois en quelques heures, un crime allait définitivement rester impuni, sans que personne n'ait de suggestion ferme à formuler pour contourner cette énorme difficulté que pourront continuer à provoquer ces jeunes femmes qui veulent bien se plaindre à la police en réclamant vengeance contre leurs agresseurs, mais choisissent ensuite de se taire ou de se cacher.

VICTIME DE SON PÈRE

Lynda : un premier vrai Noël après 20 ans de cauchemar

CAP-DE-LA-MADELEINE

— Lynda Lefrançois, à 20 ans, prépare son premier « vrai Noël ». Avec sa mère et ses six frères et sœurs, elle a connu l'enfer d'un foyer marqué par l'inceste, l'alcoolisme, la violence, les privations de toutes sortes. « Cette année, on se paie un premier cadeau : la joie d'être ensemble dans la paix, la sécurité, l'amour », confie-t-elle, avec un sourire encore fragile, équivoque.

ANDRÉ PÉPIN

Cette jeune femme est l'aînée d'une famille de sept enfants. Le bouleversant témoignage qu'elle a livré récemment aux policiers a permis l'arrestation du père, Gaston Lefrançois, 42 ans, de Saint-Théodore d'Acton, qui doit maintenant faire face à 58 chefs regroupés en huit actes d'accusation se rapportant aux gestes répréhensibles qu'il aurait commis au cours des dix dernières années. Cette histoire a défrayé la manchette des journaux et bouleversé l'opinion publique, au cours des derniers jours.

Le père aurait eu des relations sexuelles avec au moins deux de ses trois adolescentes qui auraient mis au monde deux enfants. On lui reproche également de s'être livré sur ses enfants et sur sa femme à des actes de cruauté indescriptibles : séance de photos obscènes, coups répétés, punitions révoltantes, menaces de mort, etc. Les adolescentes, prisonnières de cet enfer, auraient été forcées de participer à des orgies démentielles. Les quatre fils, pour leur part, auraient connu les sévères châtements d'un père colérique et alcoolique.

Depuis l'arrestation du père, le 16 novembre, la famille commence à respirer un peu mieux ; chacun essaie, tant bien que mal, de se refaire une vie.

La mère, Micheline Fortin, vit présentement avec l'aînée Lynda, le bébé de huit mois de l'une des filles — une adolescente de seize ans — ainsi qu'avec deux des garçons. Ils se sont installés dans un petit appartement confortable, fraîchement rénové, au Cap-de-la-Madeleine. Pour l'instant, ils vivent tous des prestations de l'aide sociale. Mais Lynda espère bien

tôt se trouver un emploi de secrétaire, à moins qu'elle ne retourne d'abord aux études.

Étonnante réaction

C'est avec beaucoup de réticence que Lynda a accordé, cette semaine, une entrevue à LA PRESSE. « Vous devez comprendre. J'ai vécu au fond de l'abîme. J'ai eu tellement peur... une peur plus grande que celle-là, c'est la mort ». Selon elle, c'est ce climat de terreur qui réduit toute la famille au silence. Il a fallu à la jeune fille un courage exceptionnel pour tout révéler à la police. Cette peur est encore incrustée en chacun d'eux. « Si jamais mon père revenait parmi nous, je ne sais pas ce que nous ferions ». D'ailleurs, en 1979, la mère de cette famille a obtenu le divorce sans rien raconter de ce qui se passait chez elle : « Il menaçait de tuer tous mes enfants si je racontais quoi que ce soit. Il a même obtenu la garde des enfants en me faisant passer pour folle. Ce n'est qu'après ces événements et après que Lynda soit venue me rejoindre, l'an dernier, que nous avons entrepris de sauver les autres », explique la mère.

Lynda est visiblement marquée. Sa maigreur, son teint pâle, son sourire triste sont des signes de ce passé encore récent. Seule lumière dans ce visage : un regard profond qui désarme au premier abord.

C'est Dieu qui m'a soutenue

Maintenant, c'est elle le pilier de la famille. Mais pas plus que les autres, elle ne sait où demander de l'aide. « Les services sociaux, c'est pour la survivance, pour l'argent. Nous devons nous prendre en main, avec nos énergies », dit-elle.

L'essentiel est toutefois réalisé : « Nous sommes sortis du tunnel, enfin réunis, capables de nous construire un avenir intéressant. C'est tout ce qui compte à mes yeux », explique-t-elle, avec une étonnante lucidité.

Elle est fière de souligner qu'elle apprend la dactylographie et tape 60 mots à la minute. « J'ai aussi appris à tricoter pour confectionner des vêtements au bébé de huit mois de ma sœur. Dans cette aventure, je n'ai pas eu d'enfant, mais j'ai choisi de m'occuper de Yannick, qui en a tellement besoin ». Elle espère aussi retourner aux études dès que possible. « Je veux que nous puissions un jour vivre sans être esclaves des prestations du Bien-Être social. Nous avons été maltraités parce que mon père voulait des chèques ; je ne veux pas entreprendre une vie dans ce piège ».

Elle raconte qu'elle se fait des amis dans son voisinage. Elle fréquente aussi la basilique Notre-Dame-du-Cap où elle se joint à des groupes de prières. « Dans le passé, c'est Dieu qui m'a soutenue. Je n'ai jamais fait la moindre confiance à qui que ce soit. Mais lui, je lui parlais, je lui demandais de transformer mon père car j'aurais tellement voulu qu'il soit comme les autres ».

Elle croit qu'elle pourra, dans des groupes restreints, aider d'autres jeunes qui traversent des difficultés. « J'aurais pu me révolter, me prostituer, me droguer, me tuer. J'ai choisi de me battre pour m'en sortir pour aider les autres, particulièrement les miens ». A ces propos, son frère, un jeune adolescent, esquisse un sourire pour dire, timidement : « on l'aime bien Lynda ».

L'amour ? Je ne sais pas ce que c'est

L'amour ? Lynda éclate de rire pour une première fois, en entendant ce mot. « Croyez-vous que je puisse encore y croire ? Quelqu'un peut-il me donner une belle définition de l'amour ? Moi je cherche. Elle tente de trouver une réponse en réfléchissant à haute voix. « Je m'occupe d'un bébé, je parle avec des amis, j'écoute mes frères, mes sœurs. Je prends soin de ma mère qui est ma grande amie. L'amour ? C'est un peu cela, pour le moment. Je ne sais pas vraiment ce que c'est ».

Lynda admet qu'elle n'a jamais connu de véritables moments de tendresse. « Je peux vous dire qu'un cadeau, une surprise, je n'ai jamais connu ça. Cette année, à Noël, j'en aurai, je serai entourée de toute ma famille ». L'adolescent intervient : « Il n'y aura pas de chicanes ici. Ni de bière, ni de violence. On va s'acheter de la liqueur, des chips, un peu de bonbons, puis on va se faire du fun ensemble ».

Cette jeune femme qui a traversé un véritable cauchemar, conclut : « Ce sera long, mais nous allons nous en sortir. Mais je veux que les gens sachent que nous n'avons jamais été des imbéciles sans défense : nous avons été terrorisés. Personne ne peut savoir ce qu'il aurait fait dans notre situation ».

LA CONDAMNATION POUR REFUS DE TÉMOIGNER

« Les médias n'ont présenté qu'un seul côté de la médaille »

— L'avocat du motard acquitté

OTTAWA (PC) — La condamnation à une semaine de prison imposée par le juge Joseph O'Brien à une jeune fille de 20 ans, présumément victime de viol, pour son refus de témoigner aux procès de ses présumés agresseurs, continue de soulever les passions.

Certains avocats prétendent que le magistrat est critiqué à tort, tandis que la majorité des avocats soutiennent que la jeune fille n'aurait pas dû être emprisonnée.

Me Don Bayne, l'avocat du motard qui a été acquitté dans cette cause, faute de preuve (la présumée victime ayant refusé de témoigner par crainte de représailles), s'en prend aux médias d'information qui, dit-il, n'ont exposé qu'un côté de la médaille dans cette affaire.

Selon Me Bayne, la publicité faite autour de la condamnation de la jeune femme à une semaine de prison a donné lieu à des critiques injustes, tant à l'endroit du juge O'Brien que du système judiciaire.

Un juge compétent est vilipendé. Je suis étonné par ce que je considère une réaction déraisonnable et hystérique qu'il attribue à des gens généralement bien pensants mais mal informés ».

Les médias ont représenté la femme comme étant une « innocente âgée de 19 ans » alors que la preuve au procès a démontré qu'elle s'est déjà livrée à la prostitution, qu'elle a déjà été associée à une bande de motards et qu'elle a avoué avoir pénétré par effraction chez sa mère et y avoir volé plusieurs articles, a affirmé Bayne.

Et l'enquête de la police a démontré que cette même jeune fille s'est fausement plainte, en 1980, d'avoir été enlevée sous la menace d'un couteau par un indi-

vidu qui aurait menacé de la violer, a-t-il ajouté.

Puisque les témoins qui refusent de témoigner sont généralement condamnés de six mois à un an de prison, la sentence de sept jours peut être considérée comme clémente, a soutenu l'avocat de l'accusé.

Bob Wakefield, président de l'Association des procureurs de la défense d'Ottawa, qui compte 60 membres, reconnaît lui aussi que la condamnation à une semaine d'emprisonnement est clémente.

Il soutient qu'il est important de protéger le système judiciaire

qui « ne pourrait pas fonctionner si les individus pouvaient refuser de témoigner sans en subir de conséquences ».

« Comment voulez-vous administrer la justice si les témoins clés refusent de témoigner ? »

Echos à Queen's Park

Toutefois, l'avocat Bill Carroll affirme pour sa part qu'il n'aura servi à rien d'avoir envoyé la jeune fille en prison.

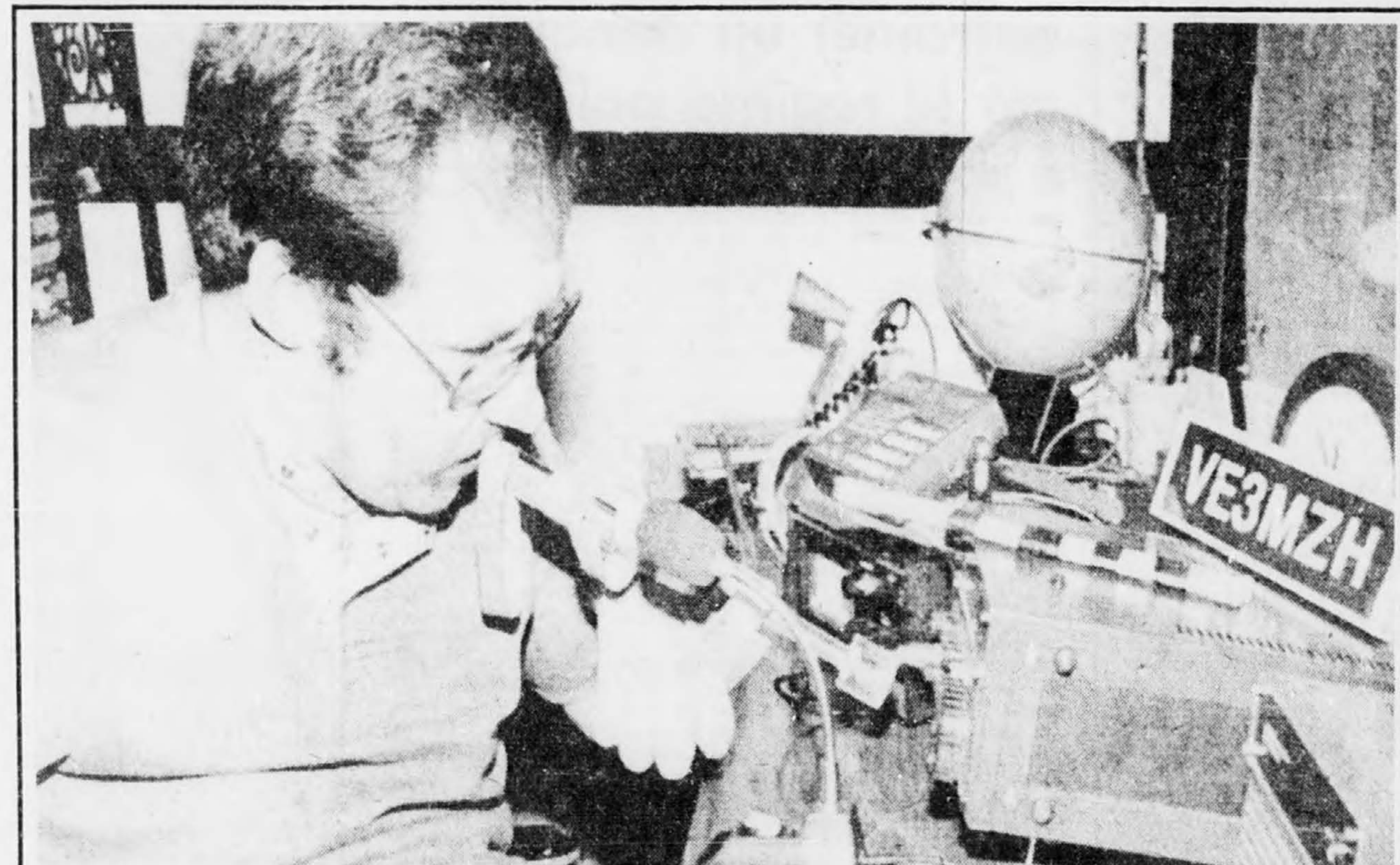
Selon le Centre de crise de cas de viol d'Ottawa, la jeune fille a été injustement emprisonnée et les présumées victimes de viol devraient être encouragées à se défendre plutôt que d'avoir la

frousse.

« Croyez-vous qu'elles se présenteront pour ensuite être punies ? », s'est demandé la directrice du Centre, Cindy Moriarty.

A Toronto, le député conservateur d'Ottawa-Carleton, Bob Mitchell, ainsi que son collègue de Carleton-Est, Bob MacQuarrie, ont réclamé un débat d'urgence à Queen's Park sur cette sentence.

Le procureur général de l'Ontario, Roy McMurtry, a demandé qu'on lui fasse parvenir une transcription du procès dans cette affaire et il devrait faire une déclaration en Chambre au sujet de cette affaire.



« Ce fut un simple coup de chance », affirme Mike Pecore, un radio amateur de North Bay, Ontario, qui a été le premier opérateur extérieur à atteindre la navette spa-

tiale. Pecore, un quadraplégique de 34 ans, s'est entretenu avec l'astronaute Owen Garriott, l'un des six membres de l'équipage de Columbia.

téléphoto CP

La mission Columbia-Spacelab pourrait être prolongée

HOUSTON (Reuter, AFP, PC) — La mission Columbia-Spacelab est un tel succès sur le plan scientifique qu'elle pourrait être prolongée de 24 heures, a-t-on appris hier de source proche de l'Agence spatiale européenne (ESA).

On souligne qu'aucune décision formelle n'a encore été prise à ce sujet, mais que cette éventualité fait actuellement l'objet de discussions entre les responsables de la NASA et de l'ESA.

La navette Columbia, qui emporte dans sa soute le laboratoire européen Spacelab, a été lancée de Cap Canaveral, en Floride, lundi dernier à 11 heures. Si son plan de vol n'est pas modifié, elle devrait atterrir le 7 décembre à 11 h 11 à la base aérienne d'Edwards, en Californie, neuf jours 11 minutes après

son lancement. Elle aura alors parcouru 145 révolutions autour de la Terre.

À la NASA, on précise que le vaisseau spatial possède suffisamment de carburant, d'oxygène et de vivres pour demeurer une journée de plus dans l'espace. Si le programme doit être modifié, la décision devra en être prise au moins 48 heures avant la date prévue à l'origine pour le retour.

Tout s'est bien passé hier à bord du « camion de l'espace », le seul problème ayant été causé par une « petite fuite » décelée dans l'une des mini-tuyères destinées à modifier l'assiette de la navette en vol. Pour des raisons de sécurité, cette tuyère a été condamnée, mais on précise que cela n'affectera rien le reste de la mission, Columbia étant dotée de 38 de ces dispositifs.

Par ailleurs, des images d'une grande netteté et d'une grande qualité, mais des liaisons radio difficiles et souvent inaudibles, ont caractérisé hier la conférence de presse donnée depuis le Spacelab par quatre des six membres de l'équipage de Columbia.

Les quatre astronautes, qui se livrent à une série d'expériences scientifiques à bord du laboratoire, ont été unanimes à louer la conception de celui-ci, et ont exprimé le souhait de voir leur mission prolongée au-delà des neuf jours prévus à l'origine.

Sur les écrans de télévision, on pouvait voir les quatre hommes flottant à travers le Spacelab ; puis, ils ont regagné le poste de pilotage de Columbia, en glissant comme des poissons devant les caméras.

Un outrage aux femmes, clament des manifestantes dans la cour du juge O'Brien

OTTAWA (PC) — « Nous accusons cette cour d'outrage envers les femmes. »

C'est ce que proclamait l'immense bannière qu'un groupe de femmes ont déroulé dans l'enceinte de la cour du juge Joseph O'Brien.

Visiblement courroucé, le juge O'Brien a menacé les 12 femmes de les accuser d'outrage à la magistrature si elles avaient l'audace de récidiver.

Les suffragettes ont été expulsées manu militari par les constables du sheriff et elles se sont jointes à la manifestation qui se déroulait en face du palais de justice, avenue Daly.

Le juge O'Brien présidait le procès d'un individu accusé de tentative de meurtre d'un couple d'Ottawa qui a été poignardé, lorsque le groupe de manifestantes s'est présenté devant son tribunal, interrompant les procédures.

300 employés de Bell Canada vont travailler à Laval

Bell Canada annoncera aujourd'hui qu'elle déménagera de Montréal à Laval quelque 300 de ses employés affectés aux services des abonnés du district Mille-Iles, desservant l'île Jésus et une partie de la région des Laurentides.

JEAN-PAUL CHARBONNEAU



Le maire Claude Lefebvre avait manifesté à plusieurs reprises dans le passé le désir de voir s'installer à Laval les employés de Bell Canada qui assurent le service des abonnés de cette ville. • La deuxième ville en importance du Québec est la municipalité de la province qui représente la plus forte croissance au point de vue téléphonique. Je trouve donc normal que les employés de Bell Canada affectés aux services aux abonnés dans Laval viennent y travailler.

La direction de Bell a étudié cette possibilité, car, selon un porte-parole des relations publiques, sa politique est d'être toujours le plus proche possible de ses clients. La décision est donc prise et les principaux points seront annoncés au cours d'une conférence de presse à l'hôtel de ville.

En plus de s'occuper de l'île Jésus, les employés du district Mille-Iles sont aussi responsables de la bonne marche du service téléphonique offert aux citoyens allant à l'ouest jusqu'à Pointe-Calumet, à l'est jusqu'à Lachenaie et, au nord, à Saint-Antoine-des-Laurentides.

Les secteurs qui seront regroupés dans Laval comprendront le service à la clientèle, celui des installations et des réparations, celui des études et le service médical.

Autre investissement de \$5 millions

Pour les cinq prochaines années, à compter du 1er avril prochain, ces 300 employés occuperont une superficie de 40 000 pieds carrés à l'édifice G-L, situé à l'angle des boulevards des Laurentides et Saint-Martin. Ces personnes travaillent actuellement à la Tour Jean-Talon, à Montréal, propriété de Bell Canada.

Le parc industriel Centre, de Laval sera pour sa part enrichi d'une nouvelle entreprise prochainement alors que la compagnie TransCanada, fabricant de chaussures, viendra y installer ses bureaux et son entrepôt.

Cette nouvelle entreprise construira un édifice, Montée Saint-Aubin, au coût de \$5 millions.



FINAL ENCAN PUBLIC DE TAPIS PERSANS ET ORIENTAUX

Par suite d'un manque de liquidités et à cause de défaut de paiement, un des plus importants importateurs et distributeurs du Canada a décidé de retourner environ 3000 tapis persans et orientaux noués main dans leur pays d'origine. Nous nous trouvons actuellement dans la situation suivante: — une partie du paiement pour lequel on avait fait défaut a déjà été couverte par la banque; — une partie de la cargaison a été envoyée aux États-Unis par Air Canada 014-02648170; — la compagnie canadienne dispose d'une période additionnelle pour disposer des tapis restants par voie d'encan.

SAMEDI 3 DÉCEMBRE 1983
DORVAL HILTON
 (Petit salon)
 À 14 HEURES — Inspection à 13 heures 15.

Mode de paiement: comptant, principales cartes de crédit et chèques
AHI 861-3123

Université de Montréal
 Faculté de l'éducation permanente

ADMISSION AU TRIMESTRE D'HIVER 1984

La période d'admission et d'inscription du trimestre d'hiver 1984 est prolongée jusqu'au 16 décembre 1983, 17h00.

Renseignements:
343-6090

'Perles'

Rien n'est aussi flatteur ou féminin que les perles. Présentement, Mappins offre un élégant collier à un rang de perles de culture de 24 pouces de long pour les occasions spéciales, au prix spécial de seulement 500\$. Mappins vous offre toujours de la valeur avec style.

JOAILLIERS
Mappins
 Le magasin du bon goût.

- 3131 Côte-Vertu (Place Vertu)
- 1000 ouest, rue Sainte-Catherine
- Carrefour de l'Estrie
- Sherbrooke
- Centre Fairview



Rabais d'automne sur électroménagers

GENERAL ELECTRIC



Buanderie «Encore»

Four à micro-ondes
 Modèle JX2195 **Épargnez 50⁰⁰**

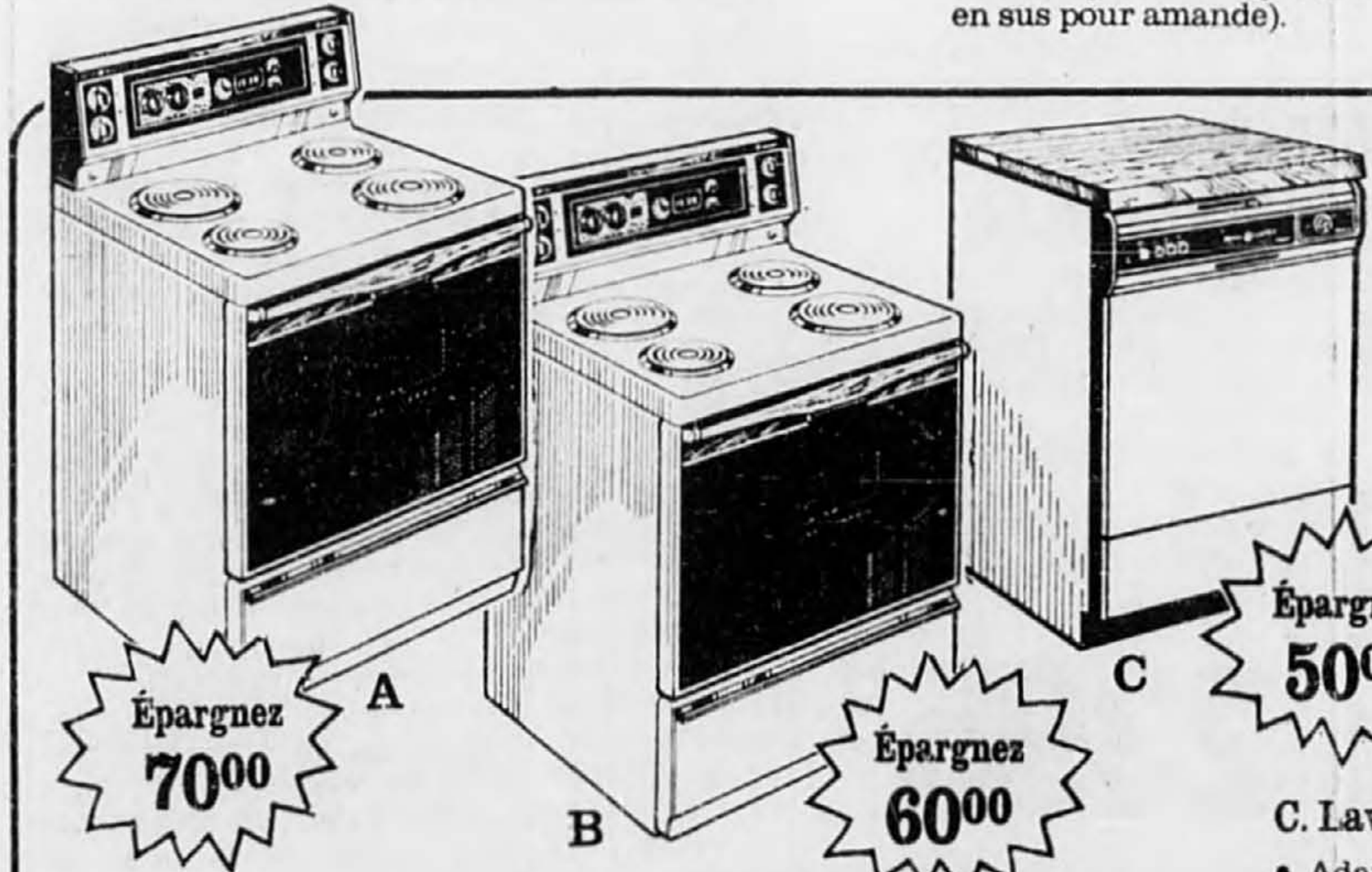
- Système «Dual Wave»
- Mémoire 3 étapes
- Horloge à l'heure du jour
- Rôtissage automatique
- Code de cuisson
- 10 niveaux d'énergie.



Sécheuse à grande capacité — Modèle D530V
 • 3 cycles • 3 sélecteurs de température • Grille de séchage • Tambour en émail vitrifié • Blanc (10.00 en sus pour amande).

Laveuse automatique — Modèle W540V
 • 3 combinaisons de vitesse lavage/essorage • 5 températures lavage/rinçage • 6 cycles de lavage • Mini-panier • Système Filter-Flo • Blanc (10.00 en sus pour amande).

379⁸⁸
579⁸⁸



Épargnez 80⁰⁰

C. Lave-vaisselle — Modèle SSC530
 • Adaptable • 3 niveaux de lavage • 7 cycles • Doseur de produit de rinçage • Amande seulement.

Épargnez 50⁰⁰

Aussi disponible — Modèle SSD530
 • Encastré • Mêmes points que modèle SSC530 • Épargnez 50.00.

D. Réfrigérateur — Modèle L17JMB
 • Capacité de 16.9 pi. cu. • Sans givre • Isolant moulé en place • Tiroir à viande • Clayettes ajustables • Amande seulement.

A. Cuisinière autonettoyante — Modèle J35MV
 • Four «Rapid Clean II» • Horloge à affichage numérique • Minuterie automatique • Panneau de commandes en verre • Porte du four en verre noir • Amande seulement.

B. Cuisinière conventionnelle — Modèle J34MV
 • Four conventionnel • Commandes de chaleur à réglages infinis • Lampe fluorescente • Porte en verre noir • Amande seulement.



Pascal Est 6800 E. Jean-Talon à l'ouest des Galeries d'Anjou

Pascal Ouest 3600 Côte-Vertu - Centre d'achats Le Bazar

'Bracelets'

Un exquis bracelet rigide. Ce bracelet Mappins vous offre le choix de 8 beaux saphirs ou rubis accentués de sept diamants ronds, tous sertis sur une monture en or 14K pour 695\$.

JOAILLIERS
Mappins
 Le magasin du bon goût.

- 3131 Côte-Vertu (Place Vertu)
- 1000 ouest, rue Sainte-Catherine
- Carrefour de l'Estrie
- Sherbrooke
- Centre Fairview

'Fantaisie'

Flatteuse et amusante, délicate et osée, la chaîne Mappins à festons, à motif délicat de bambou et festons de chaîne en or 10K mesure 16 pouces de long. C'est une offre sensationnelle Mappins à un prix fort abordable: 150\$.

JOAILLIERS
Mappins
 Le magasin du bon goût.

- 3131 Côte-Vertu (Place Vertu)
- 1000 ouest, rue Sainte-Catherine
- Carrefour de l'Estrie
- Sherbrooke
- Centre Fairview

L'EFFERVESCENCE DE QUÉBEC À TARIF RÉDUIT

Laissez-vous emporter en plein cœur de l'action... à l'hôtel Loews Le Concorde de Québec, bien entendu! Et profitez de tarifs inférieurs à ceux des week-ends. Vous cherchez de l'animation? Le Concorde est situé sur Grande Allée, tout près d'une vingtaine de cafés et de bars plus enlevants les uns que les autres. Vous ne voulez pas sortir de l'hôtel? Alors, montez manger à l'Astral, le seul restaurant-bar rotatif de la ville, et terminez la soirée en beauté à la discothèque Le Cabaret.

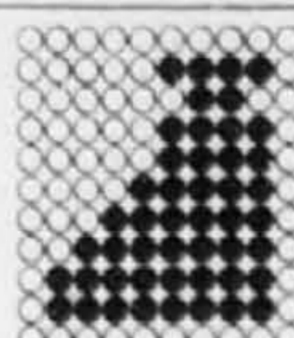


Des prix concurrentiels... une ambiance unique... Si vous voulez que votre prochain séjour à Québec soit inoubliable, réservez dès maintenant à l'hôtel Loews Le Concorde et profitez de nos tarifs "effervescence".

Tarifs en vigueur du 25 nov. au 26 déc.		
	Tarif rég	40% de rabais
Simple	71 \$	42,60 \$
Double	85 \$	51 \$
Simple VIP	95 \$	57 \$
Double VIP	109 \$	65,40 \$

Appelez directement à frais virés au (418) 647-2222

À l'intérieur on a vu à tout!
À l'extérieur on a vue sur tout!



Nombreux cas de rougeole à Longueuil

Une quarantaine de cas de rougeole ont été signalés ces dernières semaines dans une école élémentaire de Longueuil. Le département de santé communautaire de l'Hôpital général de Montréal souligne à ce propos l'importance de prendre les mesures appropriées pour limiter la propagation de cette maladie. Le Dr Robert Remis, coordonnateur du programme régional des maladies infectieuses des départements de santé communautaire du Grand Montréal, tiendra une conférence de presse à ce sujet à 10 h 30 ce matin, au D.S.C. de l'Hôpital général, 1597 ouest, avenue des Pins.

On fait remarquer qu'en dépit du fait que la rougeole ne soit pas une maladie mortelle, elle est la cause de plusieurs complications graves, dont les plus fréquentes sont des infections secondaires comme l'otite ou la pneumonie.

Les principaux symptômes de la rougeole sont une fièvre élevée, une éruption généralisée, une forte toux et des yeux rouges et larmoyants.

Le RCM réclame des armes pour lutter contre la pornographie

Le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) demande à l'administration Drapeau-Lamarre d'inclure dans les amendements à la Charte qui seront déposés sous peu à l'Assemblée nationale, un article qui permettrait à Montréal de lutter adéquatement contre l'affichage à caractère pornographique et l'étalage de revues du même type.

Dans une lettre qu'ils faisaient parvenir hier au maire Jean Drapeau, les conseillers Michael Fainstat et Jean Roy du RCM expliquent que la Charte actuelle de la Ville, pas plus d'ailleurs que les lois du Québec qui s'appliquent aux municipalités québécoises, ne confère à la Ville les pouvoirs pour régler ce genre d'affichage et d'étalage.

« Il nous apparaît donc opportun de vous suggérer de tirer parti de la prochaine commission parlementaire des affaires municipales pour soumettre, après consultation du Contentieux de la Ville, une demande d'amendement à la Charte qui établirait clairement les pouvoirs de Montréal concernant le contrôle de l'affichage et de l'étalage de revues à caractère pornographique. »

Le RCM suggère aussi l'utilisation de règlements de zonage pour encadrer le développement d'un tel secteur commercial. Les deux conseillers estiment que l'étude d'un tel projet d'amendement à la Charte pourrait être faite au comité tripartite (RCM, GAM et Parti civique) chargé jusqu'à récemment d'étudier la question des services aux conseillers.

« Une fois les pouvoirs nécessaires conférés à la Ville par Québec, écrivent MM. Fainstat et Roy au maire Drapeau, ce même comité pourrait travailler à la mise au point de projets de règlements à être soumis au Conseil municipal. »

Bijoux et pièces d'argent sans propriétaire

Les policiers de la Sûreté du Québec cherchent à retracer le propriétaire d'un lot de bijoux et de pièces d'argent de collection découverts au cours d'une perquisition effectuée dans le cadre d'une enquête sur ce que l'on croit être un double meurtre commis en juillet 1981.

L'argent et les bijoux ont été découverts dans un coffre de sûreté loué dans un succursale bancaire de Laval par un certain Daniel Denischuck, 28 ans, dont on est sans nouvelle depuis plus de deux ans. Il avait été vu vivant la dernière fois en compagnie de Réal Duchesne, dont le cadavre troué de balles a été trouvé dans un boisé de Saint-Calixte, le 15 novembre 1981.

Cinq jours après la disparition de Denischuck et Duchesne, en juillet 81, la police avait retrouvé leur camion dans la cour du Café Belhumeur, boulevard Gouin, à Montréal-Nord.

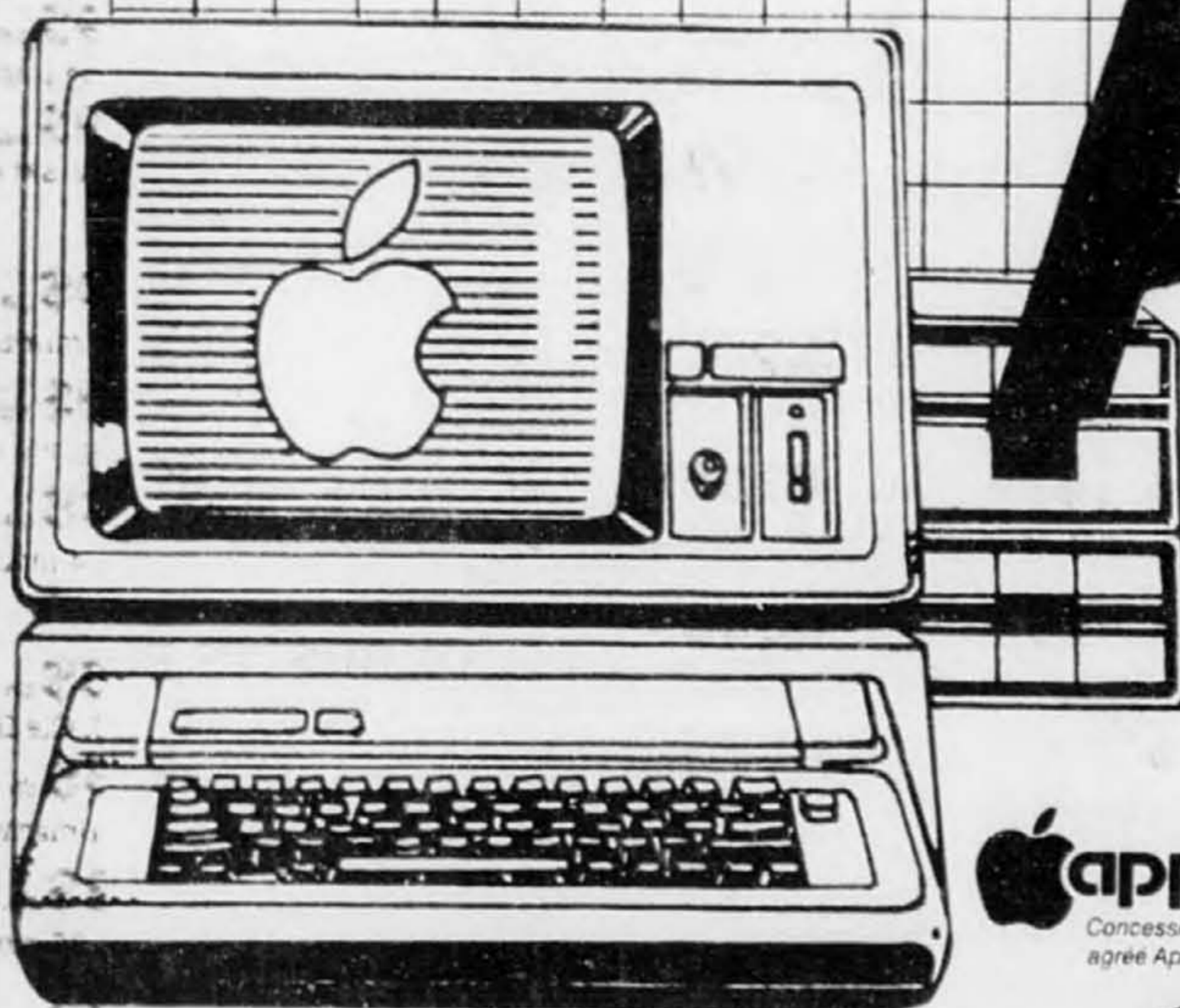
L'argent et les bijoux découverts dans le coffre de la banque avaient été placés dans des sacs de plastique qui servent habituellement de biberons. Ces sacs avaient été enfouis dans un étui de cuir noir avec une fermeture éclair portant le nom, à l'intérieur, d'une jeune fille Raymond.

Cauchemar dans une poubelle

DARTMOUTH, N.-É. (d'après CP) — Dormir dans une poubelle est non seulement peu hygiénique, mais aussi extrêmement dangereux, témoin la mésaventure survenue hier à un homme de 49 ans qui a ainsi été « déversé » dans un camion de vidanges muni d'un puissant dispositif de compactage.

Fort heureusement, le chauffeur décida d'attendre à la prochaine poubelle pour actionner son compacteur, ce qui sauva indubitablement la vie à l'individu, Augustine Gjerkes, sans adresse connue (et pour cause...).

CETTE ANNÉE ACCUEILLEZ VOTRE APPLE!



Aidez-nous à célébrer l'inauguration des nouveaux magasins d'Innovations en Informatique d'un littoral à l'autre. Profitez de nos offres spéciales d'ouverture sur les systèmes informatiques de l'ordinateur Apple IIe.

Lorsque vous achetez votre Apple chez nous, vous recevrez le Boni-Pak d'une valeur supérieure à 500 \$ d'économies supplémentaires sur une sélection très utile d'accessoires et de fournitures.

Économisez aussi sur les logiciels "Super Software-Paks" à prix spécial! Le logiciel Apple vous permettra de vous initier facilement... et économiquement à l'informatique.

Célébrez aujourd'hui votre année en vous procurant un Apple chez Innovations en Informatique!



*Les coupons-rabais sont valides jusqu'au 31 juillet 1984.

OFFRES SPÉCIALES D'OUVERTURE!*

SUPER SOFTWARE-PAKS

La meilleure façon de faire travailler ou jouer votre nouveau Apple! Ils constituent aussi des cadeaux idéals pour la famille qui possède déjà un Apple! (L'achat de Software-Paks n'inclut pas les primes des fêtes de Apple ou le Boni-Pak.)

Pour JOUER/le Games-Pak

- Hard Hat Mack
- Zaxxon
- Mystery House

99,95 \$

Pour APPRENDRE/le Student-Pak

- Hands on BASIC
- MasterType
- Compu-Spel
- Compu-Read
- Catch a Falling Star

219,95 \$

Pour TRAVAILLER/le Home-Pak

- Traitement de texte (Bank Street writer)
- F.C.M. (Classement, catalogue & adressage)
- Système financier et comptable (Home Accountant)

259,95 \$

ÉPARGNEZ encore plus avec le BONI-PAK!

Une offre exclusive d'Innovations en Informatique qui peut vous faire économiser plus de 500 \$ sur accessoires et fournitures.*

LE BONI-PAK DE

*Les coupons du Boni-Pak sont valides jusqu'au 31 janvier 1984.

SYSTÈME PROFESSIONNEL DOMESTIQUE

Ce système puissant peut effectuer des analyses financières complexes, faire votre bilan, mettre à jour votre liste d'adresses... et plus, beaucoup plus!

- Ordinateur Apple IIe à mémoire de 128K
- 2 unités de disques
- Carte de contrôle de l'unité de disque
- Monitor III monochrome Apple
- Carte de 80 colonnes

seulement 2995 \$

SYSTÈME DE BASE

Idéal pour les débutants... branchez tout simplement cet Apple à votre appareil de télévision et vous voilà prêt à vous joindre à la révolution des micro-ordinateurs!

- Ordinateur Apple IIe à mémoire de 64K
- Unité de disque Apple
- Carte de contrôle de l'unité de disque
- Modulateur RF (pour brancher votre Apple à votre appareil de télévision)

seulement 1995 \$

SYSTÈME POUR LA FAMILLE

Toute la famille va profiter de cet Apple. Jouer à des jeux, planifier les finances, classer des recettes, écrire des rapports... un potentiel sans limite! L'unité de visualisation est incluse.

- Ordinateur Apple IIe à mémoire de 64K
- Unité de disque Apple
- Carte de contrôle de l'unité de disque
- Monitor III monochrome Apple
- Carte 80 colonnes

seulement 2395 \$

OFFRE SPÉCIALE.

Achetez un système de 2.000 \$ ou plus... et recevez un bon de 100 \$ valable pour un cours à l'Institut International de la Communication. Appelez nous pour plus de détails.

innovations en informatique



- Simpsons, centre ville 288-7364
- Simpsons, Pointe Claire 694-4550
- la Baie, centre ville 288-7521

PROBLÈME avec L'ALCOOL?

Si vous voulez être aidé, appelez tout de suite à: PAVILLON DU NOUVEAU Point de Vue 652-3981

Nos conseillers vous aident à retrouver le bonheur dans une sobriété permanente. Nous sommes situés à Varennes au bord du fleuve à 20 km de Montréal.



Sears

VENTE D'UN JOUR

ET LIQUIDATION MODE
Le samedi 3 décembre 1983, de 9h à 17h.
Place Vertu seulement

Quantités limitées.
Magasinage en personne seulement

LE RESTAURANT

vous offre:

- Dejeuner.** Servi de 9h à 10h30. Deux oeufs brouillés avec bacon, toasts, pommes de terre rissolées, confitures, café. **1,75\$** seulement
- Dîner.** Servi de 11h à 15h. Petit bol de soupe, macaroni à la viande, dessert et café. **3,25\$** ch.
- OU: petit bol de soupe, dinde farcie, dessert et café. **3,99\$** ch.

MODE POUR DAMES

- Sélection de manteaux longs en laine et polyester. Couleurs variées, tailles 10 à 16. Qté 40. **Valeur 110 \$ pour 69,99\$** ch.
- Beaux tailleurs pour dames. Ensembles jupe et veste polyester et laine, motifs unis ou à rayures. Qté 40. **59,99\$** ch.
- Robes velours côtelé entièrement doublées. Marine, sarcelle, gris. Tailles 8 à 16. Qté 150. **Valeur 50 \$ et 55 \$ pour 24,99\$** ch.
- Liquidation de robes pour dames. Couleurs et tailles variées. Qté 200. **14,99\$ et 19,99\$** ch.
- Grand assortiment de blouses et chandails. Couleurs variées, tailles 8-16. Qté 90. **7,99\$** ch.
- Grand choix de pantalons en polyester. Bourgogne, noir, gris, cannelé. Tailles 8-18. Qté 150. **7,99\$** ch.
- Assortiment de pantalons polyester et coton et pantalons style Rugby. Couleurs variées, tailles 8-16. Qté 150. **7,99\$** ch.
- Robes de chambres jersey velours. Tailles P, M, G. Rose, marine, jade. Qté 100. **Valeur 50 \$ pour 29,99\$** ch.
- Robes de chambres et dormeuses en molleton. Bleu, rose, tailles P, M, G. Qté 200. **Valeur 25 \$ pour 12,99\$** ch.
- Chemises de nuit et pyjamas flanellette. Tailles désassorties. Imprimés variés. Qté 300. **9,99\$** ch.
- Tenues sport 1 ou 2 pièces. Acrylique marine, noir, rose à rayures blanches. Tailles P, M, G. Qté 100. **Valeur 40 \$ pour 24,99\$** ch.
- Chemises de nuit et pyjamas en nylon brosse. Couleurs variées, tailles P, M, G. Qté 500. **8,99\$** ch.
- Assortiment de soutiens-gorge Playtex de très bonne qualité. Blanc et beige, tailles variées. No 39129. Qté 200. **8,99\$** ch.
- Liquidation de culottes. Nylon, ordinaires, bikini ou taille basse P, M, G. Couleurs variées. Qté 1 000. **3/3,99\$**
- Sous-vêtements d'hiver en polyester/coton. Tailles P, M, G. Nos 7313 et 1313. Qté 100. **4,99\$** ch.
- Liquidation de jupons, combinaisons, camisoles. Tous en nylon, en couleurs et tailles variées. Qté 100. **5,99\$ et 9,99\$** ch.
- Gaines-culottes Daisy Fresh. No 10009, maintien moyen. Qté 130. Beige, en M, G et TG. **Valeur 12 \$ pour 5,99\$** ch.

ACCESSOIRES MODE

- Sélection de montres Phasar. Qté 37. **Valeur 34,95 \$-84,99 \$ pour 19,99\$-39,99\$** ch.
- Rabais 25% sur sélection de coffres à bijoux. Qté 30. **Ord. 9,99 \$-100 \$ 7,49\$-75\$** ch.
- Liquidation d'une sélection de réveille-matin. Qté 40. **Valeur 34,95 \$ - 79,95 \$ pour 17,99\$-30,99\$** ch.
- Miroir Solaray recréant 4 types d'éclairage. No 59901. Qté 48. **Ord. 31,98 \$ 21,97\$** ch.
- Rabais de 25% sur une sélection de montres Cardinal. Qté 50. **Ord. 24,95 \$-69,95 \$ 18,71\$-52,46\$** ch.
- Rasoirs électriques pour hommes de marque Philishave HP 1132. No 96063. Qté 90. **Ord. 54,98 \$ 39,99\$** ch.
- Rasoirs rechargeables pour hommes. De marque Philishave HP 1320. No 96060. Qté 50. **Ord. 76,98 \$ 56,99\$** ch.
- Sauna facial. No 59995. Qté 50. **Ord. 25,98 \$ 13,97\$** ch.
- Purificateur d'air Sears. No 57150. Qté 100. **Ord. 24,98 \$ 13,97\$** ch.
- Liquidation finale de bagages Fashion-lite et Cruisair. Qté 30. **Valeur 30 \$-105 \$ pour 9,99\$-39\$** ch.
- Porte-documents en cuir véritable. No 52323. Qté 25. **Ord. 50 \$ 25\$** ch.

MODE POUR HOMMES

- Assortiment de pulls. Laine et acrylique. Tailles et couleurs assorties. Qté 100. **7,99\$** ch.
- Chemises de travail à carreaux. Coupe régulière. Couleurs et tailles assorties. Qté 150. **5,99\$** ch.
- Chemises sport. Coupe régulière. Couleurs et tailles assorties. Qté 125. **Valeur 18 \$ à 22 \$ 6,99\$** ch.
- Pantalons 'rugby'. Couleurs assorties. Tailles 30 à 38. **Valeur 24 \$ à 28 \$ 13,99\$** ch.
- Jeans de marques connues. Couleur: bleu. Tailles 28 à 38. Qté 150. **Valeur 28 \$ à 40 \$ 14,99\$** ch.
- Jeans en denim de couleur. Couleurs variées. Tailles 28 à 38. Qté 80. **Valeur 38 \$ à 44 \$ 9,99\$** ch.
- Parkas de travail. Marine ou vert. Qté 80. **Ord. 55 \$ 34,99\$** ch.
- Pantalons pour hommes. Modèles sport. Style et couleurs variés. Qté 60. **9,99\$** ch.
- Assortiment de chaussettes de travail. Qté 125. **99c** paire
- Assortiment de complets pour hommes. Tailles et couleurs assorties. Qté 150. **Valeur 115 \$ à 175 \$ 79\$** ch.
- Vestons en tweed. Tailles et couleurs variées. Qté 70. **Ord. 90 \$ à 115 \$ 59\$** ch.
- Pantalons pour hommes. Couleurs et tailles variées. Qté 150. **14,99\$** ch.
- Chemises habillées. Manches longues. Couleurs et tailles variées. Qté 300. **7,99\$** ch.
- Assortiment de chaussettes. Modèles sport ou habillés. Couleurs variées. Une taille. Qté 400. **1,49\$** ch.

ENFANTS ET ADOLESCENTS

- Assortiment de jeans en denim pour jeunes filles. Assortiment de tailles. Qté 100. **Valeur 19,99 \$ 9,99\$** ch.
- Vestes de ski pour fillettes. Modèles et couleurs variés. Tailles 12 à 14. Qté 30. **Valeur 45 \$ 24,99\$** ch.
- Manteaux pour jeunes filles. Tailles et couleurs assorties. Qté 100. **Valeur 44 \$ à 82 \$ 29,99\$ à 49,99\$** ch.
- Jeans en denim ou velour côtelé pour garçons. Tailles 8 à 18. Modèles variés. Qté 100. **Ord. 19,99 \$ à 24 \$ 13,99\$** ch.

Attention! Amateurs de musique!

Chris Gorman sera en visite à notre magasin de Place Vertu de 13h jusqu'à 15h30. Ne manquez pas cette occasion de venir le rencontrer!

- Parkas pour garçons. Tailles et couleurs variées. Qté 100. **Valeur 51 \$ 29,99\$** ch.
- Chemises pour garçons. À carreaux. Tailles 8 à 18. Qté 600. Tailles et couleurs assorties. **3,99\$**
- Maillots numérotés pour garçons. Genre football. Tailles et couleurs variées. Qté 80. **Valeur 7,99 \$ 4,99\$** ch.
- Pantalons rugby pour garçons. Tailles et couleurs variées. Qté 150. **Valeur 11,99 \$ 7,99\$** ch.

Rabais 10 \$ sur matelas pour lits de bébé. No 63114-63126. Qté 20. **Ord. 45 \$ et 50 \$ 35\$ et 40\$** ch.

Assortiment de chaussettes et sous-vêtements pour fillettes. 2 à 14 ans. Couleurs variées. Qté 2 600. **Valeur 88c à 1,29 \$ pour 3/99c**

MODE POUR LE FOYER

- Mobilier de salle à manger. Comprend table et 4 chaises. Fini chêne. No 25576. Qté 2. **Ord. 1 199,98 \$ 999,98\$** ch.
- Buffet et vaisselier. No 25579. Qté 2. **Ord. 1 249,98 \$ 1 099,98\$** ch.
- Élément mural. Avec bibliothèque à portes. Fini pacanier. Qté 3. No 31057. **Ord. 369,98 \$ 269,98\$** ch.
- Mobilier de salon modulaire. Couleur gris. Qté 2. No 55179. **418\$** l'ens.

Rabais de 35 \$ à 80 \$ sur lits de bébé. Qté 10. No 65195. **Ord. 125 \$ 89,99\$** ch.

Pardeus style trench-coat pour hommes. En melton de laine et fibres synthétiques. Autre modèle manteau aspect tweed en mélange laine nylon viscose polyester et acrylique. Tailles et teintes variées. Qté 100. **Valeur 115 \$ et 145 \$ 79,99\$** ch.

Paletot pour hommes. En melton de laine, doublure et col en peluche. Fait au Canada. Qté 125. Beige et gris, tailles 36 à 46. Moyen ou long. **Valeur 110 \$ et 120 \$ pour 49,99\$** ch.

Rabais de 110 \$. Barbecue-grill à gaz de 30 000 B.T.U. Surface de cuisson 400 po. ca. No 33420. Qté 100. **Ord. 309,99 \$ 199,99\$** ch.

33 1/3% de rabais sur fragrances et produits de maquillage. "Tuxido", "Epris", "Wind Song" et "Aviance", "Matchabelli" pour hommes. Bonne Bell et Formula II de Revlon. **70 \$ 3,99\$** ch.

Pardeus style trench-coat pour hommes. En melton de laine et fibres synthétiques. Autre modèle manteau aspect tweed en mélange laine nylon viscose polyester et acrylique. Tailles et teintes variées. Qté 100. **Valeur 115 \$ et 145 \$ 79,99\$** ch.

Sélection de vestes et d'ensembles 2 pièces de ski pour dames et hommes. Couleurs mode, tailles variées. Qté 100. **Valeur 49 \$ à 80 \$ pour 34,99\$** ch.

Scie radiale 10" Craftsman no 27041. Scie à table Craftsman no 27497. Qté 30. Prix courants respectifs: 649,98 \$ et 614,98 \$ pour **389,98\$** ch.

Soutiens-gorge Warner's et Daisy Fresh avec légères imperfections. Modèles nos 39114 et 39700. Qté 700. Tailles variées. Si parfaits: **70 \$ 3,99\$** ch.

LIQUIDATION DE BOTTES POUR TOUTE LA FAMILLE

- Grande sélection de bottes pour dames. Modèles habillés ou sport. Qté 250. **Valeur 30 \$-125 \$ pour 19,99 \$-39,99 \$-59,99 \$** paire
- Bon choix de modèles de chaussures pour dames. Couleurs variées. Qté 200. **Valeur 40 \$ à 65 \$ pour 19,99 \$ et 29,99 \$** paire
- Choix de bottes pour enfants. Qté 200. **Valeur 25 \$ et 60 \$ pour 19,99 \$ et 29,99 \$** paire
- Liquidation de chaussures pour enfants. Qté 100. **Valeur 16 \$ à 22 \$ pour 6,99 \$ et 9,99 \$** paire
- Chaussures mode pour hommes. Qté 150. **Valeur 70 \$ à 90 \$ pour 49,99 \$** paire
- Bottes d'hiver pratiques pour hommes. Qté 150. **Valeur 65 \$ à 80 \$ pour 29,99 \$ et 49,99 \$** paire
- Certaines pointures et couleurs pourraient manquer. Rayons 54,67, Chaussures.

Vestes pour dames en velours côtelé 100% coton. Tailles 8 à 16, couleurs variées. Qté 150. **9,99\$** ch.

Manteaux matelassés très légers. Bourne de polyester doublée nylon. Bleu, gris, rouge, vin. Tailles 10-18. Qté 75. **Ord. 80 \$ 59,99\$** ch.

Torchons à vaisselle en coton, grands et couleurs variées. Qté 1 000. **66c** ch.

Liquidation de pneus d'hiver. 33 1/3% de rabais. Dimensions et modèles variés. Choix de pneus radiaux ou ordinaires. **Ord. 52,99 \$ à 154,99 \$ 35,29\$ à 103,22\$** ch.

ARTICLES DE TOILETTE

- Essuie-tout. Paquet 2 rouleaux. Qty 200. **99c** paq.
- Papier-mouchoirs Kleenex. Boîte de 100. Qté 288. **49c** ch.
- Dentifrice Crest. 150 ml. Qté 300. **Ord. 2,59 \$ 1,49 \$** ch.
- Dentifrice Aim. 100 ml. Qté 300. **Ord. 1,99 \$ 1,59 \$** ch.
- Shampooing Johnson & Johnson. 850 ml. Qté 100. **Ord. 6,99 \$ 4,59 \$** ch.
- Lotion Jergens. 180 ml. Qté 100. **Ord. 2,39 \$ 1,99 \$** ch.
- Savon Irish Spring. Qté 120. **4/1,49 \$** Rayon 03.

Rabais 10 \$ à 15 \$ sur chaise haute. No 68068-074. Qté 9. **Ord. 50 \$ et 55 \$ 39,99\$** ch.

Couches Curly en tissu. Avec légères imperfections. Paquet de 12. Qté 100. **Valeur 12,99 \$ 6,99\$** ch.

Assortiment de dormeuses. Tailles et couleurs assorties. Qté 400. **Valeur 8 \$ à 12 \$ 3,99\$ et 6,99\$** ch.

Économisez 30% à 40% sur sélection de landaus et poussettes. Qté 16. **Ord. 25 \$ à 164,99 \$ 16,99\$ à 89,99\$** ch.

- Canapé-lit style colonial. Beige. No 48324. Qté 4. **Ord. 849,98 \$ 599,99\$** ch.
- Moquette à envers caoutchouc. Choix de couleurs: gris, rouille, beige ou bleu. **Ord. 10,99 \$ m² 5,49\$** m²
- Tapis d'entrée. Choix de 2 grandeurs: 2X3' et 3X5'. Rebord non fini. Choix de couleurs et motifs. No 99999. Qté 200. **1,99\$ et 2,99\$** ch.
- Coupons de tapis. Envers jute. Couleurs variées. Qté 10. Exemple: Tapis 9X12'. **Valeur 398,98 \$ 199,98\$** ch.
- Assortiment de couvre-lits. Lit 1 place. 2 places ou grand lit 2 places. Qté 80. **Ord. 17,99 \$ à 22,99 \$ 7,99\$** ch.

Couvre-lits à un seul bas prix! 1 place, 2 places, grand lit 2 places et très grand lit 2 places. Qté 50. **19,99\$** ch.

Panneaux de dentelle Chantilly Lace. Ivoire et blanc. 115X83". Qté 70. **22,99\$** ch.

Tringle décorative. Genre brise-bise. 50-90". Qté 15. **10,99\$** ch.

Couverture chauffante. Lavable en machine. Pour lit 1 place et 2 places (un contrôle). Qté 30. **Ord. 69,98 \$ et 79,98 \$ 49,98\$** ch.

Ensembles draps. Permaprest polyester et coton. Choix d'imprimés. Qté 150. Lit 1 place **16,99\$** ch.

Grand lit 2 places **27,99\$** ch.

75% de rabais sur draps en percale. Assortiment de couleurs et dimensions. Qté 400. **Ord. 20,99 \$-35,99 \$ 5,24\$-8,99\$** ch.

APPAREILS ELECTRO-MÉNAGERS

- Machine à coudre à bras libre. No 81211. Qté 6. **Val. 229,98 \$ 149,98\$** ch.
- Aspirateur traîneau avec balai mécanique. No 2272. Qté 7. **Val. 279,98 \$ 189,98\$** ch.
- Aspirateur vertical de luxe. No 20950. Qté 5. **Val. 369,98 \$ 269,98\$** ch.
- Télécouleur 20" remise à neuf. No 14387. Qté 1. **Val. 729,98 \$ 525\$** ch.
- No 14283. Qté 1. **Val. 479,98 \$ 430\$** ch.
- No 14091. Qté 1. **Val. 599,98 \$ 449,98\$** ch.
- Magnétoscope remis à neuf. No 30312. Qté 3. **Val. 999 \$ 830\$** ch.
- Magnétoscope remis à neuf. No 30212. Qté 4. **Val. 799 \$ 600\$** ch.
- Four à micro-ondes automatique. No 99000. Qté 2. **Ord. 999,98 \$ 799,98\$** ch.
- Laveuse automatique. No 42600. Qté 1. **Val. 719,99 \$ 619,98\$** ch.
- Laveuse automatique. No 42318. Qté 1. **Val. 649,98 \$ 549,98\$** ch.
- Sècheuse automatique. No 82600. Qté 2. **Ord. 489,99 \$ 399,99\$** ch.

CENTRE DU FOYER

- Scie à ruban mû par perceuse. No 22124. Qté 30. **Ord. 99,99 \$ 69,99\$** ch.
- Pelle à neige électrique. No 52380. Qté 30. **Ord. 159,99 \$ 129,99\$** ch.
- Scie à ruban 10" motorisée. No 28818. Qté 30. **Ord. 449,98 \$ 349,99\$** ch.
- Tour à toupie. No 24045. Qté 200. **Ord. 99,99 \$ 44,99\$** ch.
- Toupie Craftsman 1.5 HP. Sans aspirateur. Qté 20. **Ord. 159,99 \$ 79,99\$** ch.
- Jeux de 4 ciseaux à bois Sears. No 90044. Qté 20. **Ord. 41,99 \$ 21,99\$** ch.
- Rallonge électrique 30 m. 10 Amp. Qté 75. **Ord. 14,99 \$ 7,49\$** ch.
- Jeu d'outils Craftsman 19 pièces standard ou métriques. No 42049. Qté 15 de chaque. **Ord. 59,99 \$ 24,99\$** ch.
- Peinture pré-mélange. Choix de couleurs. Bidon de 4 litres. No 13000. Qté 100. **Ord. 24,99 \$ à 39,99 \$ 6,99\$** ch.
- Papiers peints. Modèles de fin de série. No 26000. Qté 200. **Ord. 7,99 \$ à 17,99 \$ 1,99\$** rouleau.
- Rabais 50% sur tuiles de céramique pour plancher. Modèles fin de série. Choix de couleurs et de dimensions. No 75000. Qté 25 boîtes. **Ord. 23,99 \$ à 53,99 \$ 11,99\$ à 26,99\$** ch.
- Sacs à ordures. Paquet de 40. No 45001. Qté 100. **Ord. 5,09 \$ 2,49\$** paq.
- Planche à repasser. No 40442. Qté 24. **Ord. 34,99 \$ 24,99\$** ch.
- Ensemble de 4 bols à soupe à l'oignon. No 15295. Qté 100. **Ord. 8,99 \$ 5,99\$** ens.
- Détergent concentré Sears. Format de 36 lb pour 157 lessives. No 54218. Qté 60. **Ord. 42,99 \$ 24,99\$** ch.
- Rabais 50% sur un assortiment de tasses. No 36026. Qté 93. **Ord. 9,98 \$ 4,99\$** ch.
- Rabais 45% sur ensemble 7 pièces carafe et verres. En cristal à 24% de plomb au motif "diamond". No 88314. Qté 50. **Ord. 49,98 \$ 24,99\$** ch.
- Service de vaisselle 20 pièces. No 20131-20121. Qté 35. **Val. 120 \$ 39,99\$** ch.

Assortiment de poteries 'Country Gold'. Qté 48. **Val. 5,98 \$ à 32,50 \$ 1,49\$ à 7,99\$** ch.

Rabais 10 \$ sur lampes en céramique. Choix de couleurs. No 84960. Qté 75. **Ord. 19,99 \$ 9,99\$** ch.

Rabais 50% sur lampes de modèles de fin de série. Qté 22. **Ord. 41,99 \$-89,98 \$ 20,99\$-44,99\$** ch.

Enceinte de baignoire à 3 portes coulissant aisément. Modèle de luxe à montage de ton or. No 92079. Qté 12. **Ord. 199,99 \$ 139,99\$** ch.

Radiateur au kérosène 12 975 B.T.U. Réservoir amovible. No 37304. Qté 20. **Ord. 209,99 \$ 169,99\$** ch.

Robinet sans rondelle pour lavabo. No 93753. Qté 20. **Ord. 49,99 \$ 34,99\$** ch.

Humidificateur à 2 vitesses. Modèle 5 gallons. Aspect veine bois. No 29120. Qté 20. **Ord. 119,99 \$ 89,99\$** ch.

Plinthe chauffante portable. Commande thermostatique de 1500 watts. No 30305. Qté 25. **Ord. 45,98 \$ 35,98\$** ch.

Porte miroir à 2 panneaux coulissants. Cadre en chêne. 40 à 45" X 80 à 81". No 26820. Qté 6. **Ord. 319,99 \$ 269,99\$** ch.

Garage démontable Fabriline. 10 X 20. No 21000. Qté 6. **Ord. 549 \$ 469,99\$** ch.

Contre-porte en aluminium 2" avec double isolation. No 21670. Qté 2. **Ord. 299,99 \$ 229,99\$** ch.

Solide étagère à 5 tablettes. Parfaite pour l'atelier. Très résistante. No 76485. Qté 20. **Ord. 29,99 \$ 19,99\$** ch.

Ouvre-porte de garage 1/3 HP. 2 lumières et 2 émetteurs incl. No 24555. Qté 12. **Ord. 329,99 \$ 249,99\$** ch.

LOISIR ET PLEIN AIR

- Sélection de chaussures d'entraînement. Choix de pointures. Qté 75. **Ord. 18,99 \$ à 29,99 \$ 14,99\$** paire
- Qté 60. **Ord. 34,99 \$ à 54,99 \$ 24,99\$** paire
- Bâtons de hockey 'Victoriaville'. Qté 250. **2,99\$** ch.
- Chaussettes longues pour le ski de randonnée. Choix de couleurs et de modèles. Qté 400. **2,99\$** paire
- Gants et moufles pour le ski. Qté 400. **9,99\$** paire
- Assortiment de bottes pour le ski alpin. Qté 40. **Val. 50 \$ à 95 \$ 25\$ à 47,50\$** paire
- Choix de bottes pour le ski de randonnée. Qté 40. **Val. 20 \$ à 40 \$ 10\$ à 20\$** paire
- Table de pool 4 X 8' avec dessus en ardoise. Qté 3. **Ord. 1 199,99 \$ 999\$** ph.
- Appareil photo 110. Choix de 4 modèles. Qté 40. **Ord. 24,98 \$-39,98 \$ 14,98\$-19,98\$** ch.
- Machine à écrire Brother EP-20. Qté 20. **Ord. 199,98 \$ 179,99\$** ch.
- Calculatrice Canon P6D à imprimante. Qté 20. **Ord. 89,98 \$ 59,98\$** ch.
- Appareil photo Olympus XA1.35 mm. Modèle compact avec flash. Qté 100. **Ord. 129,99 \$ 69,99\$** ch.
- Sélection de nécessaires à crochet. Qté 130. **Val. 5,99 \$ à 28 \$ 2,99\$ à 14\$** ch.

Jeu de 4 chaises. Qté 11. **Ord. 114,98 \$ 69,98\$** ch.

Jeu de cartes. Qté 180. **Ord. 79c 49c** ch.

Sélection d'arbres de Noël 6 1/2' et 7 1/2'. Qté 15 de chaque. **Val. 89,99 \$ et 109,99 \$ 74,99\$ et 94,99\$** ch.

Rabais 2 \$ à 5 \$ sur une sélection de jouets Fisher Price. Modèles tels que établi, jeu d'action et poste de pompiers. Qté 120. **Ord. 8,99 \$ à 29,99 \$ 6,99\$ à 24,99\$** ch.

Voitures 'Hot Wheels' de Mattel. Qté 288. **Ord. 1,59 \$ 99c** ch.

Jeu de course automobile 'Grand Prix'. Qté 96. **Ord. 14,99 \$ 9,99\$** ch.

Poupée 'Bye-Bye Diapers'. Qté 36. **Val. 25,99 \$ 12,99\$** ch.

Sélection d'étagères pour plantifs. Modèles en rotin ou bois et laison. Qté 40. **Val. 19,99 \$ à 44,99 \$ 5,99\$ et 9,99\$** ch.

Assortiment de plantes tropicales. En pot de 2 1/2" à 10". Qté 450. **59c à 14,99\$** ch.

Violettes africaines en pot de 4". Qté 45. **2,99\$** ch.

Poinsettia blanc. Qté 24. **9,99\$** ch.

Violettes africaines en grand panier. Qté 24. **6,99\$** ch.

Bonbons Pic N Mix. Qté 100 kilos. **Ord. 4,99 \$ kilo 3,99\$** kilo

Sélection de livres. Qté 800. **1,99\$-3,99\$** ch.

Fruité!



3,95\$*

En vente à la S.A.Q. et chez votre épiciers licencié.

*Prix en vigueur dans les succursales de la S.A.Q.

MESSAGE SPÉCIAL

À: Tous les utilisateurs de l'ordinateur TI99/4A

DE: **CESCO**

CESCO Electronique Ltée désire vous informer que nous avons en magasin tout ce dont vous avez besoin pour compléter votre système TI99/4A. Nous avons un très grand choix de logiciels et de périphériques à prix réduits.

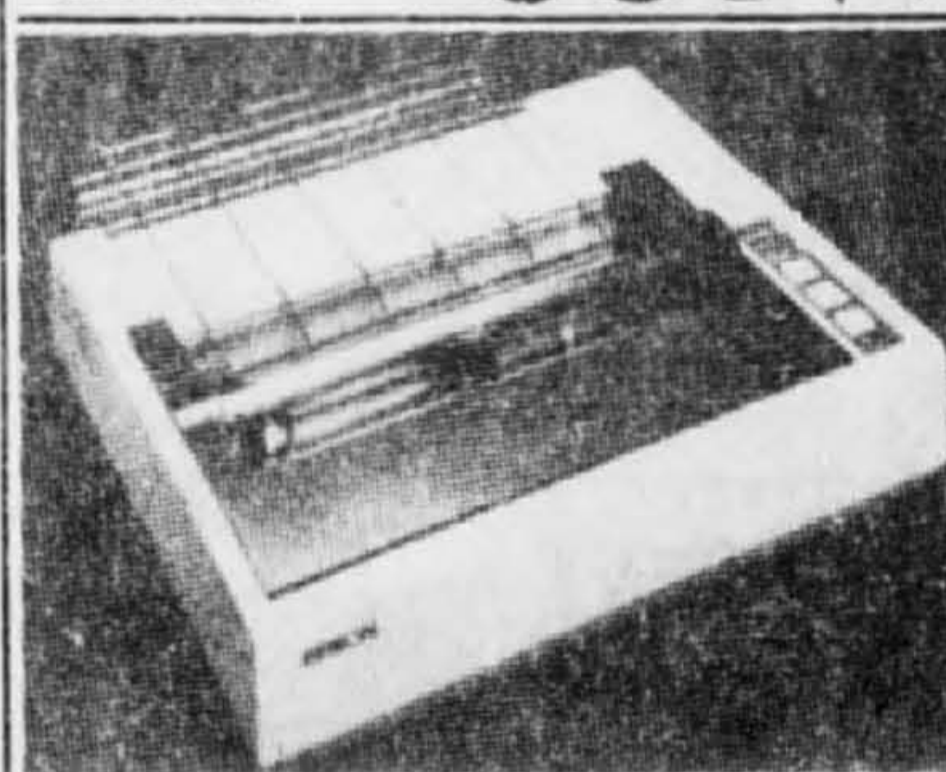
TEXAS INSTRUMENTS INCORPORATED

JEUX
 «M*A*S*H» \$39⁹⁵
 «Jawbreaker II» \$39⁹⁵
 «MunchMan» \$39⁹⁵
 «Attack» \$39⁹⁵
 et plusieurs autres.

ÉDUCATION
 «TiLogol» \$129⁹⁵
 «Video Chess» \$59⁹⁵
 «Computer Math» \$49⁹⁵
 «Extended Basic» \$139⁹⁵
 et plusieurs autres.

FINANCE
 «Household budget Management» \$39⁹⁵
 «Personal record keeping» \$49⁹⁵
 «Mailing List» \$79⁹⁵
 et plusieurs autres.

MONITEUR VIDÉO COULEUR ELECTROHOME ECM 1302-IN
 • 13 pouces • 80 caractères X 25 lignes.
 • module décodeur NTSC
 Rég.: \$589
SPÉCIAL \$389



Lecteur de cassettes pour TI99/4A

Léviers de commandes Texas instruments. Rég.: \$34⁹⁵ **SPÉCIAL \$22⁷⁵**

IMPRIMANTE RX-80 EPSON
 IDÉALE POUR LE TI99/4A.

- 80 colonnes
- matrice à points
- 100 caractères par sec.

Rég.: \$569⁹⁵ **SPÉCIAL \$499⁹⁵**

Rég.: \$99⁹⁵ **SPÉCIAL \$79⁹⁵**

CESCO électronique Ltée. 4050 rue Jean-Talon O. Montréal 735-5511. Ouvert du lun. au ven. de 8h a.m. à 5h p.m. Le samedi de 9h a.m. à 1h p.m.

Réal Simard est accusé de meurtre dans la Ville-Reine

■ Réal Simard, que la police identifie comme l'un des hommes de main de la famille Cotroni, a été accusé de meurtre prémédité, hier, en Cour criminelle de l'Ontario, à la suite d'un règlement de comptes survenu lors d'une transaction de cocaïne qui s'est déroulée dans un hôtel de Toronto.



photo LA PRESSE
Réal Simard

ANDRÉ CÉDILOT

Dans le passé, Simard, qui fait également face à une accusation de tentative de meurtre, a été soupçonné d'avoir été impliqué dans au moins deux affaires de meurtres, dont celui de Michel Pozza, argentier de la mafia italienne (détail dévoilé lors des audiences de la CESCO), qui a été abattu de cinq balles de revolver tirées à bout portant dans la nuit du 28 septembre 1982, à Mont-Rolland, dans les Laurentides.

sans doute rentré au Québec », estime le sergent Richard Dick, de la police de Toronto.

D'après l'enquête, Simard et son jeune compagnon seraient les auteurs de la fusillade qui a coûté la vie à Mario Héroux, 32 ans, de Longueuil, et grièvement blessé Robert «Bob» Héту, mardi soir, dans une chambre de l'hôtel Seaway, à Toronto. Les deux victimes avaient été atteintes de plusieurs balles à la tête.

Héту reposait toujours dans un état jugé sérieux, hier, après avoir subi deux interventions chirurgicales dans un hôpital de la Ville-Reine. C'est lui qui aurait mis les limiers torontois sur la piste de ses assassins. Il est depuis sous la garde constante de policiers.

Les enquêteurs croient que l'attentat est relié au trafic des narcotiques. Selon le sergent Dick, plusieurs sachets de cocaïne ont été trouvés dans la chambre de l'hôtel. Il se dit par contre dans l'impossibilité de préciser ce qui a provoqué la tuerie.

Simard, 32 ans, a été interpellé mercredi soir par des patrouilleurs de la police de la Communauté urbaine de Toronto qui l'ont aperçu dans le centre-ville, au volant de sa Mercedes de couleur grise — voiture dont la description avait été transmise à tous les corps policiers canadiens et américains moins de douze heures après le crime.

Il est toujours recherché. « Il est



Poursuite de \$850 000 contre CJMS

■ Déjà ébranlés par les résultats des derniers sondages d'écoute publiés cette semaine, les administrateurs de la station radiophonique CJMS font maintenant face à une poursuite de l'ordre de \$850 000, qui vient d'être logée contre eux par Jean-Guy Leboeuf et l'Institut de personnalité qu'il dirige. L'action inscrite en Cour supérieure vise aussi l'animateur Serge Bélaïr et le journaliste Paul Arcand, de la salle de nouvelles de CJMS.

MARIO ROY

L'expert en épanouissement personnel, en développement du potentiel humain et en psychologie de groupe, comme se décrit lui-même Leboeuf, s'en prend à une série de capsules de cinq minutes, suivies d'une émission de lignes ouvertes d'une durée d'une heure, toutes diffusées entre le 24 et le 30 octobre dernier.

Présentées sous le vocable « Ça va barder », un leitmotiv utilisé par Serge Bélaïr, ces minutes d'antenne ont été consacrées aux cours de relations humaines en général, et aux activités des instituts de personnalité en particulier, et elles n'ont guère dégagé de conclusions favorables à leur sujet, se plaint le spécialiste, qui stigmatise le travail journalistique effectué par Arcand dans ce dossier.

En fait, Jean-Guy Leboeuf estime que, par une accumulation de mauvaise foi, d'impertinence, de négligence volontaire et de mensonges, CJMS et ses deux employés lui ont causé, à lui et à ses entreprises, un grave préjudice moral, social, pédagogique et matériel. Au point où « même d'anciens gradués ne veulent plus mentionner le nom de leur école », affirme l'expert, dont la déception vient largement du fait que son établissement a été mis sur le même pied que « des instituts, des institutions d'inégales valeurs ».

Jean-Guy Leboeuf administre, outre l'Institut de personnalité qui porte son nom, la firme OBETEX, l'Académie des inventeurs populaires et l'Association professionnelle canadienne des vendeurs; il est également l'auteur de plusieurs volumes. Une partie des \$850 000 qu'il réclame serviront à compenser la « perte de respectabilité, l'obligation de se refaire une publicité, la perte de revenus » de son Institut.

À CJMS, on prend le tout avec un grain de sel. Et on attend de pied ferme les représentations de Leboeuf, affirme Michel Beaudry, directeur de l'information; celui-ci se dit satisfait du travail effectué par CJMS sur ce sujet, et convaincu du professionnalisme démontré par le journaliste Arcand qui a effectué des recherches auprès de psychologues, de la Corporation des psychologues du Québec et du ministère du Revenu.

L'émission de Serge Bélaïr, « Montréal Matin », atteint 100 000 auditeurs, ce qui n'est pas négligeable dans une station où la cote cumulative vient à nouveau de chuter, passant en un an de 517 000 à 448 000 auditeurs. Malgré sa conversion à la stéréophonie, CJMS occupe le septième rang au dernier sondage, derrière quatre stations diffusant sur bande MF.

Une « tuile » de \$12 562

■ Le propriétaire de Décor Trinci Limitée, M. Joseph Trinci, qui se spécialise dans la vente et l'installation de priétoirs, tapis et... tuiles, en a encaissé une d'importance, hier.

Ayant en effet reconnu sa culpabilité à l'acquisition d'avoir omis de remettre au ministère québécois du Revenu \$9 889,99 perçus en taxe de vente, entre le 1er mars 1979 et le 31 janvier 1981, il a été condamné à une amende de \$12 562, par le juge Claude Joncas.

Cette pénalité, qui constitue 125 pour cent de la taxe non remise, devra être soldée dans les douze mois.

Êtes-vous pris au filet par la publicité? Apprenez les règles du jeu!



Un message publicitaire vous semble tendancieux, incorrect ou malhonnête?

Si vous avez des questions, des commentaires ou des plaintes à formuler au sujet de la publicité, ou si vous voulez recevoir un exemplaire du Code canadien de la Publicité, écrivez-nous.

Le conseil des Normes de la Publicité
 10 est, rue Notre-Dame, Suite 200, Montréal H2Y 1B7 (514) 861-0325



Achetez vos meubles et appareils électroménagers avec votre REEL et profitez de l'exemption de taxe.

NOTRE SOLDE SE POURSUIT:

NOUS VOUS RAPPELONS QUE LES BAS PRIX DANS NOTRE ENCART «EXPOSITION DE MEUBLES EN SOLDE» SONT ENCORE EN VIGUEUR... MAIS DÉPÊCHEZ-VOUS, LE SOLDE SE TERMINE LE 10 DÉCEMBRE 1983.



24 pages couleurs pleines d'aubaines sur meubles et appareils électroménagers.

Pascal Ouest 3600, Côte-Vertu — Centre d'achat Le Bazar

Pascal Est 6800, Jean-Talon est — à l'ouest des Galeries d'Anjou



Miracle Mart: règlement très probable aujourd'hui

Quelques jours après l'ultimatum patronal, une lueur d'espoir surgissait hier dans le conflit qui oppose Miracle Mart à ses 1 400 employés. Une entente de principe est intervenue entre les parties lors d'une ultime rencontre de négociations directes. Advenant l'acceptation, les 16 magasins touchés rouvriront leurs portes dès cet après-midi.

LISA BINSSE

Selon Michel Brunet, négociateur du local 502 de l'Union des employés de commerce (UEC-FTQ), le syndicat recommandera ce matin aux membres, réunis au Centre Paul-Sauvé dès 10 h, la ratification de cette entente. Sans en dévoiler le contenu, il a déclaré qu'elle comportait certains réaménagements dans les salaires et aux heures de travail.

La rencontre face à face hier après-midi, a-t-il dit, fait suite à une série de pourparlers non-officiels au cours des derniers jours pour tâter le terrain. Le but : dénouer l'impasse et mettre fin à une grève dont la poursuite s'avérerait coûteuse et pour l'employeur et pour les employés.

De l'aveu même de M. Brunet, « il ne manquait pas grand chose pour s'entendre. Les deux parties voulant sortir du conflit en sauvant la face ».

Après le rejet dimanche des dernières offres patronales à 56 p. cent, le directeur général de Steinberg, Soly Cohen, avait convoqué une conférence de presse mardi pour réaffirmer que l'offre était finale. Il demandait alors à ses employés de reconsidérer leur position avant la fin de la semaine, indiquant que l'offre serait réduite à compter de la semaine prochaine. Ne pouvant profiter des ventes de Noël, la capacité de payer de l'entreprise serait moindre. M. Cohen précisait même que les offres rejetées étaient « au-delà des moyens financiers » de la compagnie. Donc, pas question d'être plus généreux.

L'offre refusée dimanche, sensiblement améliorée par rapport à l'offre rejetée une première fois à 50,8 p. cent la semaine précédente, prévoyait un gel des salaires la première année; la deuxième année, une hausse de \$10 par semaine pour les employés réguliers et 25 cents pour les travailleurs à temps partiel, 80 p. cent des membres; une semaine de travail augmentée d'une heure durant les six derniers mois d'un contrat de deux ans.

Par ailleurs, M. Brunet n'était guère surpris par le geste fait hier par l'employeur qui, pour répondre du moins partiellement

aux besoins de sa clientèle pendant la période achalandée des Fêtes, ouvrait deux des magasins fermés par la grève de cinq jours. À l'aide d'environ 80 employés — tous des cadres — et dans le respect du Code du travail, l'entreprise a donc fait fonctionner ses magasins de la Place Versailles et de la Plaza Alexis Nihon.

Outre ces deux magasins, treize sont fermés dans la région métropolitaine et un autre à Sherbrooke. L'entreprise, filiale à part entière de Steinberg, compte 23 magasins au Québec et neuf en Ontario.

Par ailleurs, un porte-parole de Steinberg indiquait hier que dans le secteur de l'alimentation, toutes les conventions collectives étaient maintenant signées dans les 140 magasins de la chaîne d'alimentation à dans la province.

Provigo: la division des viandes ratifiée

Après une grève de cinq mois, c'est dans une proportion de plus de 80 p. cent que les employés de la division des viandes de Provigo ont ratifié hier un nouveau contrat de travail de deux ans leur accordant des augmentations de 14 p. cent pour ces deux années.

Selon un porte-parole du comité de négociations du local 625 de l'Union des employés de commerce (UEC-FTQ), Mario Blanchette, le lock-out de 26 semaines décrété à l'endroit des 230 bouchers et journaliers de Provigo n'aura pas été inutile. Le syndicat, dit-il, a obtenu la parité qu'il visait au départ avec les autres salaisons dont Canada Packers.

Le retour au travail à l'usine de transformation des viandes à Laval se fera progressivement à compter de lundi prochain. La nouvelle convention collective se terminera en juin 1985.

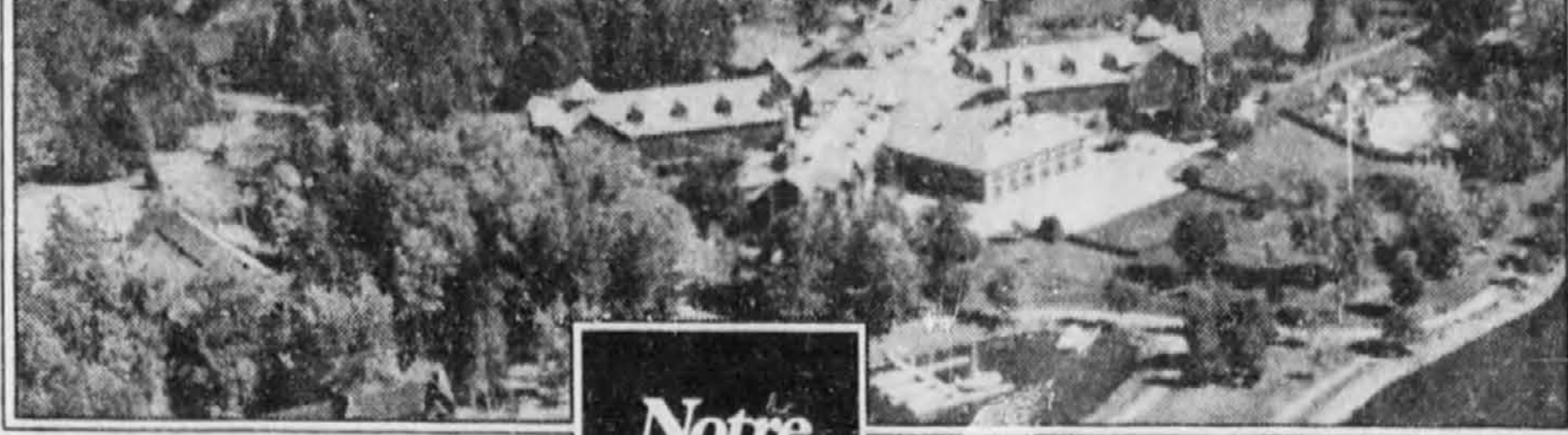
Nouveau rejet chez A & P

Par ailleurs, les 450 employés de A & P, en grève depuis deux mois, se sont prononcés hier soir sur une entente de principe intervenue avec l'employeur mardi. Cette nouvelle entente comporterait, selon un porte-parole du local 747 de l'UEC, des améliorations importantes par rapport à l'offre rejetée à 65 p. cent la semaine dernière.

Au moment de ce vote, les employés des 13 magasins en grève avaient réitéré leur exigence de parité avec leurs collègues de l'Ontario, soit une hausse de 9,5 p. cent la première année et une ouverture salariale la deuxième. Les offres rejetées d'A & P étaient semblables à celles de Steinberg et Provigo.



Voici le site retenu au Canada pour la Réunion des Grands



Notre château

Hôte du Sommet économique mondial de 1981 et de très nombreux autres groupes prestigieux, le Château Montebello vous offre des installations vraiment magnifiques dans un site idéal. Rien n'y manque: table de choix, 204 chambres, 16 salles de réunion, 65,000 acres de terrain boisé, piscine intérieure, saunas, salle de jeux, ski de randonnée, curling, patinage et promenades en traîneau.

À partir de 79,50 \$ par personne, pension complète, deux personnes par chambre, 20 chambres et plus. En vigueur jusqu'au 15 mai, 1984.

Informations complètes à notre bureau de ventes, 1-800-268-9420. Nous vous aiderons à atteindre un sommet d'efficacité!

Le Château Montebello

Montebello (Québec) J0V 1L0 Téléphone: (819) 423-6341

Des amis... bien placés. CPHôtels

Banff, Calgary, Edmonton, Halifax, Lake Louise, Mirabel, Montebello, Montréal, Peterborough, Québec, St. Andrews, Thunder Bay, Toronto, Trois-Rivières, Victoria, Francfort, Hambourg, Jerusalem, Tibériade, Philadelphie et Curaçao.

CPH et CPH sont les marques déposées de Canadian Pacific Limited.

SUPER

Vente avant Noël

D'INVENTAIRE

SUPER DÉMONSTRATION dans toutes les bonnes marques

VENDREDI-SAMEDI-DIMANCHE
les 2, 3, 4 décembre

DES OFFRES INCROYABLES DANS TOUT LE MAGASIN — EXEMPLE —

CAMERA Vivitar TEC-35

- Mise au point infrarouge automatique.
- Embobinage automatique.
- Le plus automatique des automatiques.

SUPER SPECIAL 199\$
ETUI GRATUIT

RADIO CASSETTE FM/AM/FM STÉRIO Panasonic

Modèle RX-C45

- Avec magnétophone à cassette.
- Compensateur de fréquence à 5 bandes.
- Encintes amovibles.
- Quatre encintes à 2 voies.
- Prise d'entrée phono-stéréo.

SUPER SPECIAL 279\$

TÉLÉCOULEUR 20" Panasonic

Modèle PC-2043

- Capacité pour 105 canaux.
- Contrôle à distance sous Hi.
- Mémoire de canaux.
- Indicateur de canal LED.

SPECIAL 649\$

Four micro-ondes TOSHIBA

Modèle ER-754 BTC

- À effluement électronique.
- La meilleure garantie au Canada.
- 50 mois de garantie.

499\$
Cours de cuisson gratuit à l'achat

BOUCHARD CAMERA INC.

2949 EST, RUE SHERBROOKE
CENTRE COMMERCIAL MAISONNEUVE
521-9177

SAUVÉ FRÈRES

le magasin des grandes marques présente

Un cadeau signé *Pierre Cardin*



Une chemise signée Pierre Cardin... c'est un peu plus qu'une chemise... c'est une qualité indiscutable. Si vous aimez offrir un cadeau de qualité, voyez la collection de chemises Pierre Cardin chez Sauvé Frères. Les chemises PIERRE CARDIN, une autre présentation exceptionnelle de Sauvé Frères.

6554, Plaza St-Hubert 273-6392
Centre Laval 688-6292
Les Galeries d'Anjou 351-6810
Carrefour Laval 681-9213
Complexe Desjardins 281-1611

Ce n'est pas parce que c'est beau... que ça doit être cher!

Un investissement de plus de 35 millions.

Plus que jamais, Montréal est une ville pleine de promesses et le Groupe Épiciers-Unis Métro-Richelieu, avec des ventes cette année de plus de deux milliards de dollars, envisage l'avenir avec confiance.

C'est pourquoi la construction de notre nouveau centre de distribution à Montréal revêt à nos yeux un caractère particulier.

Cet investissement d'au-delà de 35 millions témoigne de notre foi en l'avenir économique de Montréal.

Jean-Roch Vachon
Président et directeur général
du Groupe Épiciers-Unis
Métro-Richelieu

l'entreprise a une ville

montréal

Un jour seulement, le samedi 3 décembre Solde d'entrepôt chez Simpsons à Anjou et Fairview

PLUS DE NOMBREUX
AUTRES SPÉCIAUX
NON ANNONCÉS

Venez au solde d'entrepôt Simpsons à Anjou et Fairview! Vous y trouverez une foule de bons achats pour votre foyer. De plus... vêtements à prix d'aubaine pour toute la famille. Vous apprécierez notre service courtois en plus de profiter de notre garantie Simpsons: "Satisfaction ou remboursement". Alors soyez au rendez-vous, le samedi 3 décembre. Pour achat en personne seulement. Si la livraison est nécessaire, elle sera faite, moyennant des frais en rapport avec l'article (sauf indication contraire). Tous les articles sont sujets à des ventes antérieures.

à ANJOU

MEUBLES

POUR VIVOIR

	Prix orig. Simpsons	
1 seul. Modulaire "Bauhaus", Ton ardoise	\$699	\$459
1 seul. Modulaire "Bauhaus", Taupe	\$699	\$459
1 seul. Modulaire "Bauhaus", Brun	\$699	\$459
1 seul. Modulaire "Bauhaus", Naturel	\$699	\$459
1 seul. Modulaire "Bauhaus", Beige	\$699	\$459
1 seul. Causeuse "Bauhaus", Rose foncé	Spécial	\$399
1 seul. Canapé et causeuse "Bauhaus"	\$969	\$799
1 seul. Fauteuil berçant "Lewittes"	\$319	\$229
2 seul. Fauteuil berçant "Kroehler", Beige	Spécial	\$179
1 seul. Fauteuil "La-Z-Boy", Beige	\$469	\$329
2 seul. Fauteuil "Bauhaus"	Spécial	\$299

CANAPÉS-LITS

1 seul. Canapé-lit "Kroehler", Beige	\$599	\$429
1 seul. Canapé-lit "Serta", Beige	\$499	\$375
1 seul. Canapé-lit "Citation", Beige	\$529	\$399
1 seul. Canapé-lit "Kroehler", Beige	\$599	\$459
1 seul. Canapé-lit "Star Bedding", Bleu	\$849	\$649

MATELAS ET SOMMIERS

Rabais 30% à 40%
Sélection de matelas, sommiers et unités 39", 54" et 60" x 80" en modèles variés.

TABLES D'APPOINT

9 seul. Modèles variés
Prix orig. Simpsons \$155 à \$369 **\$119 à \$269**
Rayon 3401, meubles

COUVRE-PLANCHERS

Sélection de tapis 240 x 340 cm
Prix orig. Simpsons 549.50 à \$1399 **411⁹⁸ à 1049²⁵**
9 seul. Tapis 160 x 240 cm
Prix orig. Simpsons 274.75 à 374.75 **199⁹⁸ à 281⁰⁰**
Rayon 3376, couvre-planchers

ÉLECTROMÉNAGERS

2 seul. Lave-vaisselle Blanc, 40090	Prix Simpsons	549 ⁹⁸
4 seul. Lave-vaisselle Blanc, 40098		549 ⁹⁸
2 seul. Micro-ondes "Panasonic"		999 ⁹⁸
2 seul. Micro-ondes "Panasonic", 4180		699 ⁹⁸
1 seul. Micro-ondes "Panasonic"		499 ⁹⁸

ÉLECTROMÉNAGERS "BEAUMARK"

1 seul. Réfrigérateur 12 pi ³ , Blanc, 31200	Prix Simpsons	589.98	479 ⁹⁸
1 seul. Réfrigérateur 15 pi ³ , Blanc, 35790		1069.98	849 ⁹⁸
1 seul. Réfrigérateur 12 pi ³ , Ton or, 31209		609.98	499 ⁹⁸
1 seul. Réfrigérateur côte-à-côte 24 pi ³ , 34308	\$2498		\$1750
1 seul. Réfrigérateur 10 pi ³ , Blanc, 30200		479.98	379 ⁹⁸
1 seul. Congélateur vertical 16 pi ³ , Blanc, 83160		619.98	519 ⁹⁸
1 seul. Réfrigérateur 15 pi ³ , Ton or, 35778		959.98	769 ⁷⁸
1 seul. Réfrigérateur 15 pi ³ , Ton or, 35798		1079.98	859 ⁹⁸
1 seul. Réfrigérateur 15 pi ³ , Blanc, 35970		919.98	739 ⁹⁸
1 seul. Réfrigérateur 15 pi ³ , Blanc, 35770		949.98	759 ⁹⁸
1 seul. Réfrigérateur 17 pi ³ , Blanc, 37708		829.98	659 ⁹⁸

Rayon 3430, appareils électroménagers

POUR LE FOYER

30 seul. Radio-réveil AM/FM/téléphone, Modèle TR 308	139.95	59 ⁰⁰
60 seul. Radio-réveil AM/FM/téléphone, Modèle TR303	99.00	45 ⁰⁰
2 seul. Télé-couleur 20" "Zenith", 1323	749.95	399 ⁹⁵
2 seul. Télé-couleur 20" "Zenith", Modèle d'étalage, 1322	619.99	399 ⁰⁰
23 seul. Magnétoscope Beta "Sanyo", 6100	799.00	599 ⁰⁰
2 seul. Radio portative "Telefunken", 1M	699.00	399 ⁰⁰
3 seul. Radio portative "Telefunken", Modèle d'étalage, 8200	349.95	149 ⁹⁵
1 seul. Chaîne stéréo, TA200	1299.00	779 ⁰⁰

Rayon 3395, appareils de divertissement

PAPETERIE

Variété de sacs d'école en cuir et vinyle.
Prix ord. Simpsons 14.99 à 49.99 **7⁴⁹ à 24⁴⁹**
Jeux de jacquet.
Prix ord. Simpsons \$30 à \$50 **\$21 à \$35**
Variété de stylos.
Prix ord. Simpsons \$10 à \$30 **\$7 à \$21**
Rayon 3202, papeterie

LITERIE ET LINGE DE MAISON

40 seul. Rideaux de douche	Prix orig. Simpsons 27.98 à 48.98	13 ⁴⁹ à 24 ⁴⁹
68 seul. Serviettes de bain	Prix orig. Simpsons 26.98	13 ⁴⁹
105 seul. Serviette de mains	Prix orig. Simpsons 15.98	7 ⁹⁹
152 seul. Débarbouilletes	Prix orig. Simpsons 5.75	2 ⁸⁷

Rayon 3351, literie et linge de maison

ARTICLES DE SPORT

16 seul. Cycles-exerciseurs	Prix orig. Simpsons 119.99	49 ⁹⁹
25 seul. Tremplins	Prix orig. Simpsons 99.00	39 ⁹⁹

Variété de vêtements d'exercice pour hommes et dames.
Prix ord. Simpsons 6.50 à 20.50 **3²⁵ à 10²⁵**
Rayon 3469, articles de sport

ORDINATEURS

24 seul. "Intellivision" #1
Rayon 3203, ordinateurs **\$149**

COUVERTS

100 seul. Ens. couverts 20 pces en acier inoxydable.
Rayon 3228, couverts **Prix orig. Simpsons 9.99 6.99**

QUINCAILLERIE

13 seul. Outils "Duramark": scie d'établi 10", scie radiale, tour à bois, corroyeur, perceuse à colonne, scie à ruban. Modèles d'étalage.
Prix orig. Simpsons \$209 à \$799 **146³⁰ à 559³⁰**
175 seul. Rouleaux de papier peint.
Prix orig. Simpsons 11.49 à 20.95 **5⁷⁵ à 10⁴⁸**
5 seul. Chasse-neige "Grand Prix", Modèle 8 cv avec chaînes.
Prix orig. Simpsons 969.99 **\$849**
Rabais 50% - Barbecues au gaz et au charbon variés. Modèles d'étalage et remis à neuf dans le groupe.
Prix orig. Simpsons 31.99 à 199.99 **15⁹⁹ à \$99**
Rayon 3690, quincaillerie

à FAIRVIEW

MEUBLES

	Prix orig. Simpsons	
5 seul. Chevets laiton jumeau ou double	\$299 à \$599	\$199 à \$419
1 seul. Chiffonnier 2 portes de "Goldcrest"	\$239	\$169
1 seul. Canapé "Citation House"	\$699	\$529
1 seul. Commode 7 tiroirs de "Paliser"	\$272	\$199
1 seul. Causeuse "Citation House"	\$599	\$449
1 seul. Commode 5 tiroirs	\$229	\$169
1 seul. Coffre en cèdre fini chêne	\$349	\$279
1 seul. Fauteuil "Citation House"	\$459	\$349
1 seul. Canapé et fauteuil "Citation House"	788.99	649 ⁹⁹
1 seul. Fauteuil à appuis-bras arrondis de "Bauhaus" ton naturel	\$359	\$269
1 seul. Canapé "Sutton Place" de "Sealy"	\$719	\$659
1 seul. Fauteuil "Sealy"	\$349	\$319
1 seul. Canapé et fauteuil "Franklin"	\$1328	\$899
1 seul. Canapé et fauteuil	Spécial	\$759
1 seul. Miroir	\$224	\$170
1 seul. Table console	\$288	\$220
1 seul. Coffre de marin fini chêne de "Dixie"	\$329	\$230
1 seul. Canapé et fauteuil "Cooper"	\$1998	\$1199
1 seul. Commode double de "Dixie"	\$599	\$420
1 seul. Console et miroir de "Kroehler"	\$488	\$365

MATELAS ET SOMMIERS

23 unités seul. Sélection d'unités de lits formats 39" et 60" de "Sealy", "Serta", "Simmons".
219⁹⁹ à \$575

TABLES D'APPOINT

Modèles et finis variés
Prix orig. Simpsons \$135 à \$339 **\$109 à \$259**
Rayon 2401, meubles

APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

5 seul. Sélection de cuisinières autonettoyantes	Prix Simpsons	509 ⁹⁸ à 669 ⁹⁸
12 seul. Sélection de réfrigérateurs 15 et 17 pi ³	Prix Simpsons	669 ⁹⁸ à 909 ⁹⁸
8 seul. Sélection de congélateurs 5 et 7 pi ³	Prix Simpsons	289 ⁹⁸ à 349 ⁹⁸
3 seul. Sélection de machines à laver	Prix Simpsons	559 ⁹⁸ à 609 ⁹⁸
5 seul. Sélection de lave-vaisselle	Prix Simpsons	449 ⁹⁸ à 599 ⁹⁸

Rayon 2430, appareils électroménagers

ARTICLES DE SPORT

1/2 prix! Solde de maillots et pantalons molleton pour hommes et dames. Solde de raquettes de sport
Prix ord. Simpsons \$18 à \$110 **\$9 à \$55**
20 seul. Cycle-exerciseur
Prix orig. Simpsons 119.99 **49⁹⁹**
20 seul. Tremplin
Prix orig. Simpsons \$99 **39⁹⁹**
Rayon 2469, articles de sport

DIVERTISSEMENT AU FOYER

6 seul. Radio cassette AM/FM "Lloyd's", V363	Prix orig. Simpsons	99.00	69 ³⁰
21 seul. Radio/téléphone "Prosonic", TR308		139.95	59 ⁰⁰
33 seul. Radio/téléphone "Prosonic", TR303		99.00	45 ⁰⁰
7 seul. Lecteur de cassette "Walkman" de "Sony", S-F2		329.00	199 ⁰⁰
4 seul. Lecteur de cassette "Walkman" de "Sony", SM-5		199.00	99 ⁰⁰
13 seul. Lecteur de cassette "Walkman" de "Sony", WM-4		99.95	69 ⁹⁶
8 seul. Chaîne stéréo "Telefunken", TA200	1299.00		779 ⁰⁰
12 seul. Télé-couleur 20" "Zenith", Y1926	804.99		643 ⁹⁹
7 seul. Télé-couleur 20" "Zenith", Y1908	684.99		547 ⁹⁹
3 seul. Télé-couleur "Panasonic", PC2032	774.99		619 ⁹⁹
5 seul. Télé-couleur "Zenith", Y1322	619.99		399 ⁰⁰
2 seul. Télé-couleur "Lloyd's", L552	684.95		547 ⁹⁶
3 seul. Télé-couleur "Lloyd's", L352	589.95		471 ⁹⁶
3 seul. Télé-couleur "RCA", GJR640	Spécial		599 ⁰⁰
8 seul. Télé-couleur "RCA", GGR640S	789.00		549 ⁰⁰
4 seul. Télé-couleur "Zenith", SY2539X	1499.00		999 ⁰⁰
1 seul. Télé-couleur "Zenith", Y2504	1099.99		799 ⁰⁰
3 seul. Vidéo "Zenith", VRT9850	469.99		352 ⁴⁹
2 seul. Vidéo "Zenith", VRT9800	1299.99		974 ⁹⁹
3 seul. Vidéo "Sanyo", 6300	699.00		524 ²⁵
5 seul. Vidéo "Sanyo", 4000	499.00		374 ²⁵
1 seul. Vidéo "Zenith", VR9775	1499.00		1124 ²⁵
1 seul. Vidéo "Zenith", VR8510	699.00		524 ²⁵
15 seul. Vidéo "Sanyo", 6100	799.00		599 ⁰⁰

Rayon 2395, divertissement au foyer

COUVRE-PLANCHERS

Sélection de tapis.
Prix orig. Simpsons \$299 à \$1299 **224²⁵ à 974²⁵**
Rayon 2376, couvre-planchers

LAMPES

Chandeliers en cristal.
Prix orig. Simpsons \$175 à \$205 **99⁹⁹ à 119⁹⁹**
Rayon 2439, lampes

COUVERTS

300 ens. seul. Ensemble 20 pces de couverts acier inoxydable.
Rayon 2228 **Prix ord. Simpsons 9.99 6⁹⁹**

ORDINATEURS

50 seul. Cartouches "Atari"
Rayon 2203, ordinateurs **Spécial 9⁹⁹**

QUINCAILLERIE

5 seul. Chasse-neige "Grand Prix" 26"; 8 c.v. avec chaîne
Prix orig. Simpsons 969.99 **\$849**
10 seul. Outils "Duramark": scie d'établi 10", scie radiale, tour à bois, corroyeur, perceuse à colonne, scie à ruban - modèles d'étalage
Prix orig. Simpsons \$209 à \$799 **146³⁰ à 559³⁰**
Rabais 50% - Sélection de barbecues au gaz et au charbon. Modèles d'étalage et remis à neuf.
Prix orig. Simpsons 31.99 à 199.99 **15⁹⁹ à \$99**
Rayon 2690, quincaillerie

RABAIS JUSQU'À

50%

SOLDE DE VÊTEMENTS MODE

à Anjou et Fairview

Vêtements sport pour dames. Chaussures pour dames et hommes
Vêtements pour juniors. Vêtements pour hommes

Pour achat en personne seulement

Rabais 25% sur lainages

Sélection de tissus laine et laine mixte en stock.
Rabais 25% - Fil coton pour crocheter - en stock seulement.
Venez assister aux démonstrations de manufacturiers réputés à Fairview et Anjou.

Rayons 2365/2368 et 3365/3368, tissus artisanat

6⁹⁹

m